



UNIVERSITE SENGHOR

**Université Internationale de Langue Française au service du Développement
Africain à Alexandrie en Egypte**

DEPARTEMENT GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

**Mémoire de
Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA)**

MISE EN ŒUVRE D'UN TOURISME CULTUREL AU SENEGAL : LE CAS DE LA PETITE COTE

**Présenté le 27 avril 2005 par:
Mamadou KANE**

Jury

Président : Jean Yves Marin

Membres : Vincent Négri

Caroline Kurhan-Gaultier

9^{ème} promotion (2003-2005) de l'Université Senghor
1, Midan Ahmed Orabi, El Mancheya, Alexandrie / Egypte
Tél / Fax : (203) 48 43 375
Site web : <http://www.usenghor-francophonie.org>

DEDICACES

Ce mémoire est dédié à feu mon oncle **Mohamed Mocktar DIALLO**,

Décédé le 19 juillet 2004 au Caire.

Que Allah le Miséricordieux l'accueille dans son doux paradis.

Mes sentiments les meilleurs vont également à ma famille cairote :

Asma

Oum Kalshoum

Ibrahim

Nadia, ma tante adorée.

Mes neveux **Mohamed** et **Youssef Khaled Abass**

REMERCIEMENTS

Je remercie **Allah** de m'avoir donné l'envie et la force de pouvoir réaliser ce travail consacré à ma chère Petite Côte du Sénégal.

Mes remerciements vont à l'endroit du Professeur **Fred Constant**, un modèle dont le souvenir reste impérissable.

Mes plus sincères remerciements à notre chère directrice de département, Madame **Caroline Kurhan-Gaultier** qui œuvre inlassablement pour le rayonnement de la Francophonie et sa collaboratrice **Rania El Guindi**.

A **Jean Yves MARIN**, directeur du Musée de Normandie qui m'a accueilli à bras ouvert dans l'espace mémorable du château de Guillaume le Conquérant.

A **Sylvie LARUE**, responsable du service de promotion touristique du Musée de Normandie qui m'a fait découvrir la verte Normandie.

A **Jean François de MARCOVITCH**, l'excellent médiateur culturel ayant facilité mon intégration au Musée.

A **Alice GANDIN** et toute la sympathique équipe du Musée de Normandie

A Madame **Anne GUENNEY** du Musée des Beaux- Arts de Caen

A **Emmanuelle Amsellem** de l'Espace Senghor de Verson

A **Isabelle Limousin** du Musée des Beaux- Arts de Vitry sur Marne

A tous ceux qui ont rendu mon séjour en France inoubliable.

Aux enseignants qui ont contribué à notre formation à l'Université Senghor

A mes chers amis auditrices et auditeurs de la IXème Promotion de l'Université Senghor d'Alexandrie.

A mes camarades du Département Gestion du Patrimoine Culturel

Je ne pourrais cependant m'empêcher de citer :

Marième BA

Godefroy CHABI

Pierre Claver RUNIGA

Yves TUBLU et

Mon ami et voisin **Ibrahima THIAM**

A mon oncle **Mapenda KA**

Enfin ma famille et mes amis qui, depuis le Sénégal n'ont jamais cessé de me faire parvenir leurs encouragements.

TABLE DES MATIERES

DEDICACES.....	2
REMERCIEMENTS	3
TABLE DES MATIERES.....	4
LISTE DES SIGLES	7
LISTE DES FIGURES	8
RESUME	9
INTRODUCTION GENERALE	10
A. ETAT DES LIEUX	10
B. PROBLEMATIQUE.....	11
C. OBJECTIFS	12
D. METHODOLOGIE.....	12
E. PLAN.....	14
PREMIERE PARTIE :	15
TOURISME ET PATRIMOINE SUR LA PETITE COTE.....	15
CHAPITRE I.....	16
PRESENTATION DES CADRES.....	16
1.1. PRESENTATION DE LA PETITE COTE	16
1.1.1. <i>Le cadre géographique</i>	16
1.1.1.1. Situation	16
1.1.1.2. Les données géomorphologiques.....	20
1.1.1.3. Les données climatiques	20
1.1.2. <i>Evolution historique et composantes sociologiques</i>	22
1.2. LE CADRE THEORIQUE	23
1.2.1. <i>Le tourisme</i>	23
1.2.2 <i>Le Patrimoine</i>	27
CHAPITRE II.....	29
L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA PETITE COTE.....	29
2.1. LES PRINCIPES GENERAUX	29
2.2. LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA PETITE COTE (SAPCO).....	30
2.2.1 <i>Les zones prioritaires</i>	31
2.2.1.1. La maîtrise foncière.....	31
2.2.1.2. L'apurement de la situation foncière et domaniale des terrains	32
2.2.1.3. La viabilisation	32
2.2.1.4. L'attribution des lots aux promoteurs	32
2.2.1.5. La promotion.....	33
2.2.2. <i>Les réalisations : le cas de la station de Saly</i>	33
2.2.3. <i>Les forces et faiblesses de l'aménagement</i>	34
2.2.3.1. Les forces	34
2.2.3.2. Les faiblesses.....	35
2.2.4. <i>Les impacts</i>	37
2.3. LES TYPES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES.....	38
2.3.1. <i>Le tourisme de station</i>	39
2.3.2. <i>Le tourisme de Week-end</i>	40
CHAPITRE III	41
TOURISME ET PATRIMOINE SUR LA PETITE COTE.....	41
3.1. LE TOURISME SUR LA PETITE COTE	41
3.1.1. <i>Un tourisme balnéaire</i>	41
3.1.2. <i>Les sites et infrastructures</i>	42
3.1.2.1. Les sites	42
3.1.2.2. Les infrastructures	44
3.1.3. <i>Les indicateurs de performance</i>	45

3.1.4. <i>Les nouvelles orientations</i>	47
3.2. LE PATRIMOINE SUR LA PETITE COTE	48
3.2.1. <i>Les sites naturels</i>	49
3.2.1.1. Parcs et réserves	49
3.2.1.2. Les autres sites naturels.....	50
3.2.2. <i>Le patrimoine culturel</i>	51
3.2.2.1. Les sites culturels	51
3.2.2.2. Les cultures traditionnelles et populaires.....	52
3.3. PLACE DU PATRIMOINE DANS L'ECONOMIE TOURISTIQUE.....	54
DEUXIEME PARTIE.....	56
POUR UN TOURISME CULTUREL SUR LA PETITE COTE	56
CHAPITRE IV	57
LA PROBLEMATIQUE DE LA MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PATRIMOINE	57
4.1. LES ENJEUX.....	58
4.1.1. <i>Les enjeux économiques</i>	58
4.1.2. <i>Les enjeux patrimoniaux</i>	60
4.1.3. <i>Les enjeux politiques</i>	62
4.2. LES OBJECTIFS.....	63
4.2.1. <i>La diversification de l'activité touristique</i>	63
4.2.2. <i>La protection- réhabilitation des ressources patrimoniales</i>	64
4.3. LES OPPORTUNITES	64
4.4. LES ECUEILS.....	66
CHAPITRE V	68
LE DISPOSITIF FONCTIONNEL	68
5.1. LE CADRE NORMATIF.....	68
5.1.1. <i>Politique touristique et gestion du secteur</i>	68
5.1.1.1. Les collectivités locales.....	72
5.1.2. <i>Politique culturelle et protection du patrimoine</i>	73
5.1.2.1. Politique culturelle.....	73
5.1.2.2. Protection du patrimoine culturel.....	75
5.1.2.3. Cadre juridique.....	77
5.2. LES MODES DE GESTION ET DE FINANCEMENT	78
5.2.1. <i>Gestion du tourisme culturel</i>	78
5.2.1.1. L'Agence de développement culturel et touristique.....	79
5.2.1.2. Gestion des attractions culturelles	80
5.2.2. <i>Les mécanismes de financement</i>	82
5.2.2.1. Financement informel local.....	82
5.2.2.2. Micro financement :	83
5.2.2.3. Le système bancaire	84
5.2.2.4. Financement public.....	84
5.2.2.5. Financement international.....	85
5.3. PARTENARIAT.....	86
5.3.1. <i>Les acteurs</i>	86
5.3.2. <i>Les mécanismes de partenariat</i>	87
5.3.2.1. Etat- collectivités locales.....	87
5.3.2.2. Entre collectivités locales.....	87
5.3.2.3. Collectivités locales- instances communautaires ou associatives	88
5.3.2.4. La coopération décentralisée	88
5.3.2.4. Partenariat public- privé.....	88
CHAPITRE VI.....	90
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME CULTUREL.....	90
6.1. L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE.....	90
6.1.1. <i>Typologie du patrimoine</i>	90
6.1.1.1. Les manifestations et expressions culturelles.....	90
6.1.1.2. Les vestiges matériels.....	91
6.1.1.3. Les milieux (sites) naturels	92
6.1.2. <i>Les procédés d'inventaire</i>	92

6.2. L'OFFRE TOURISTIQUE CULTURELLE	93
6.2.1. Les types d'hébergements touristiques.....	94
6.2.2. Les modes de transport.....	95
6.2.3. Les institutions patrimoniales	96
6.2.4. Les circuits, itinéraires, excursions et parcours	97
6.2.5. Autres produits.....	98
6.3. LES STRATEGIES DE PROMOTION TOURISTIQUE.....	100
6.3.1. Les acteurs.....	100
6.3.1.1. Les touristes	100
6.3.1.2. Les promoteurs	101
6.3.1.3. Les populations.....	102
6.3.2. Le trafic aérien	103
6.3.3. Les produits.....	103
6.3.4. Les moyens de la Promotion.....	104
6.3.5. Les infrastructures.....	106
6.3.6. Sensibilisation et formation.....	106
TROISIEME PARTIE.....	107
PROJET DU VILLAGE MULTICULTUREL DE LA PETITE COTE	107
CHAPITRE VII.....	108
LE VILLAGE MULTICULTUREL DE LA PETITE COTE	108
« KEUR MAAM »	108
7.1. DESCRIPTIF DU PROJET	108
7.1.1. Contexte et justificatifs.....	108
7.1.1.1. Contexte	108
7.1.1.2. Justificatifs	109
7.1.2. Le contenu	110
7.1.2.1. Espaces et infrastructures	110
7.2. LA GESTION ET LES STRUCTURES	116
7.2.1. Le partenariat et les structures.....	116
7.2.1.1. Les partenaires.....	116
7.2.1.2. Les structures.....	117
7.3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET	117
7.4. LES RESULTATS ESCOMPTES	118
7.5. LES POINTS CRITIQUES	118
7.6. LES PUBLICS	119
7.7. LE MONTAGE FINANCIER	120
FIG. 13	120
7.8. LE CHRONOGRAMME (SUR DEUX ANNEES).....	121
FIG. 14	121
CONCLUSION GENERALE.....	122
BIBLIOGRAPHIE.....	124
ANNEXES	131

LISTE DES SIGLES

AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
APD	Aide Publique au Développement
APIX	Agence pour la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
ASC	Association Sportive et Culturelle
BAMH	Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques
BREDA	Bureau Régional de l'Unesco à Dakar
FIOD	Fédération Inter villageoise des Organisations pour un Développement Durable
FMVJ	Fédération Mondiale des Villes Jumelées
ICCROM	Centre International d'Etudes et de Conservation des biens Culturels
ICMAH	Comité International des Musées d'Archéologie et d'Histoire
ICOM	Conseil International des Musées
ICOMOS	Conseil International des Monuments et Sites
IDE	Investissement Direct Etranger
IEPF	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
IFAN/ CAD	Institut Fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta Diop
ITA	Institut de Technologies Alimentaires
JNCT	Journées Nationales de Concertation sur le Tourisme
MTTA	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
OHADA	Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancés
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPP	Partenariat Public Privé
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PNIR	Programme National d'Investissement Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBDS	Réserve Biosphère du Delta du Saloum
SAPCO	Société d'Aménagement de la Petite Côte
SOFICEDIT	Société de Financement Industriel et Touristique
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
ULM	Ultra Léger Motorisé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VMPC	Village Multiculturel de la Petite Côte

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de la Côte sénégalaise	P.18
Figure 2 : Carte du Sénégal	P. 19
Figure 3 : Carte de la Petite Côte et des localités	P. 19
Figure 4 : Carte de la Petite Côte et des localités	P. 19
Figure 5 : Courbe des vitesses moyennes mensuelles des vents	P.21
Figure 6 : Diagramme des précipitations moy. mens., de 1960 à 1999	P. 21
Figure 7 : Graphique de prévision des voyages touristiques internationaux	P.23
Figure 8 : Un modèle de la filière touristique	P.25
Figure 9 : Capacité des zones touristiques du Sénégal	P. 43
Figure 10 : Tableau des performances	P. 46
Figure 11 : Graphique de la répartition de l'offre touristique par région	P.46
Figure 12 : Graphique du taux d'occupation par région touristique	P.46
Figure 13 : Tableau du montage financier	P. 121
Figure 14 : Tableau du Chronogramme	P. 122

RESUME

Le tourisme est au Sénégal une activité phare en terme de création d'emplois et de revenus financiers. Sur la Petite Côte, fleuron du tourisme sénégalais, les initiatives de développement du secteur ont été conduites par la SAPCO (Société d'Aménagement et de Promotion Touristique de la Petite Côte) au début des années « 80 ». Un aménagement touristique exclusivement orienté vers le balnéaire et qui aujourd'hui montre ses limites. D'où la nécessité de rechercher d'autres alternatives. C'est dans cette perspective que s'inscrit la mise en place d'un tourisme culturel afin de contribuer à la diversification de l'activité touristique et à la valorisation du patrimoine par les pouvoirs publics, les promoteurs touristiques et les populations.

Sur la Petite Côte, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement touristique axée sur le patrimoine implique à notre avis, la mise en place d'un cadre fonctionnel adapté au tourisme culturel. Un inventaire du patrimoine présentant un intérêt touristique est crucial, en vue de définir les meilleures formules d'offre. Il en est de même quant à l'identification de modèles de partenariat pour la réalisation et le financement des programmes ou projets. Cependant, la mise en valeur touristique du patrimoine qui est problématique, doit être soutenue par des techniques de promotion axées sur le patrimoine.

Ces propositions ont inspiré le projet du Village Multiculturel de la Petite Côte, dont la réalisation découlera d'un partenariat. Cette structure rurale à vocation touristique représente un modèle d'aménagement reposant sur le patrimoine. C'est un espace d'intégration, d'échange et d'évolution de diverses communautés cohabitant dans un espace géographique commun. Le VMPC est aussi un cadre qui préserve et revitalise des savoir-faire et des pratiques sociales menacés de disparition.

En définitive, l'économie touristique devra sur la Petite Côte s'adapter et intégrer le tourisme culturel dans son fonctionnement. Un moyen adéquat de promouvoir le développement local et de faire face à une demande exigeante.

MOTS CLES

Petite Côte ; Tourisme culturel ; Tourisme balnéaire ; Aménagement touristique, Village Multiculturel de la Petite Côte ; SAPCO ; Patrimoine.

INTRODUCTION GENERALE

A. Etat des lieux

Le tourisme joue au Sénégal un rôle de choix dans le développement national. Il est une activité en pleine expansion et pourvoyeuse de devises. Ses retombées en terme de création d'emplois sont appréciables d'autant plus qu'il est susceptible de devenir un pôle pouvant relancer d'autres activités même s'il est dans une large mesure contrôlé par les tours opérateurs.

Pays ensoleillé et disposant de plus de 500 Km de plages, le Sénégal a développé un tourisme essentiellement balnéaire .S'allongeant entre Dakar au nord et la Gambie au sud, la Petite Côte est le joyau du tourisme balnéaire sénégalais .Elle offre des réceptifs tels que des auberges, campements, résidences, hôtels, clubs et villages de vacances. Cependant, le tourisme balnéaire est sur la Petite côte fortement soumis à la saisonnalité et très peu rémunérateur. La gestion et l'aménagement de cette zone côtière sont affectés à la Société d'Aménagement et de Promotion Touristique de la Petite Côte (SAPCO).

Très attractive, au point d'être la destination favorite des touristes en visite au Sénégal, il se fait de plus en plus sentir sur la Petite Côte, la nécessité d'impulser davantage le développement du tourisme. Ce développement passe par la diversification de l'offre pour gagner de nouveaux marchés, dans l'optique d'accroître le nombre de touristes visitant la région et de prolonger leur séjour.

La Petite Côte est par tradition, un lieu de convergence de divers groupes de populations du pays. Ces groupes contribuent chacun selon sa dynamique à la diversité culturelle de la région. Pour des raisons d'ordre historique, le rayonnement culturel des Mandings et des Sérères est particulièrement perceptible. Ce qui ne réduit en rien la vitalité culturelle au sein des autres groupes. Le contact avec l'extérieur dû à l'arrivée massive de touristes est susceptible de susciter des externalités auprès des communautés d'accueil .D'où la mise en œuvre d'un tourisme culturel qui peut contribuer autant à la diversification de l'activité touristique qu'à la promotion des cultures locales dans un contexte de développement durable.

B. Problématique

Parler de la mise en œuvre d'un tourisme culturel sur la Petite Côte peut paraître inopportune, tellement la vocation balnéaire de ce pôle touristique est ancrée. Ainsi, toutes les perspectives de développement du secteur initiées dans la zone sont axées sur le renforcement du balnéaire. Ces initiatives concernent donc exclusivement le balnéaire qui doit promouvoir des produits haut de gamme (thalassothérapie, pêche au gros, golf etc.). Par conséquent, le patrimoine n'est évoqué nulle part.

L'essoufflement de cette formule touristique est constaté depuis quelques temps et se manifeste par la désertion des réceptifs balnéaires, malgré l'accroissement du nombre de touristes séjournant au Sénégal et sur la Petite Côte. Cette situation exprime un hiatus entre la demande et l'offre mais aussi l'émergence de nouveaux circuits touristiques très peu maîtrisés. Il y a donc des problèmes et des dysfonctionnements, que nous révélerons au fur et à mesure, qui se situent à plusieurs niveaux et qui mettent en danger l'avenir du tourisme sur la Petite Côte. Cependant des opportunités de relancer les activités touristiques ne manquent pas et le patrimoine en constitue une. D'autant plus que le patrimoine a lui aussi besoin du tourisme pour se mettre en valeur et pour trouver des ressources financières devant contribuer au financement de sa conservation. Il y a donc un mariage à sceller, en perspective de le rendre durable et profitable à chacun. Ainsi, la mise en œuvre d'un tourisme culturel sur la Petite Côte est une façon de poser des problèmes relatifs à la mise en valeur économique du patrimoine et à l'utilisation du tourisme comme moyen de valorisation du patrimoine.

Le créneau du tourisme culturel a évidemment des effets sur les populations, sur l'environnement culturel et sur le milieu naturel. Il y a donc lieu d'en être conscient et de proposer les formules les plus avantageuses allant dans le sens du bien être des populations, de la préservation des biens culturels et naturels et d'un développement économique. Cela suppose le respect d'une certaine éthique et l'implication effective des communautés dépositaires de leur patrimoine. Dans le cadre de la diversification des produits touristiques et de l'éradication d'une très forte saisonnalité de l'activité touristique, le tourisme culturel peut sur la Petite Côte permettre de poser des jalons. En tant que complément du balnéaire pendant la haute saison et comme alternative en basse saison. Il n'est pas ici question d'opposer le balnéaire au tourisme culturel, mais de montrer qu'ils sont complémentaires. Le tourisme culturel, dans ses différentes acceptions, conjugué au balnéaire est un moyen d'élargir la palette de l'offre. Au delà du développement touristique, le tourisme culturel va mettre en branle des mécanismes

de financement et de partenariat, mais aussi susciter la créativité et impulser un rapport avec la culture beaucoup plus dynamique.

C. Objectifs

La mise en place du tourisme permet d'atteindre une multitude d'objectifs qui cadrent parfaitement avec les attentes d'un développement durable.

- Un développement économique facteur de croissance, générateur d'emplois et de revenus.
- La diversification de l'activité touristique.
- La protection et la mise en valeur du patrimoine par l'Etat, les collectivités locales, les populations et les promoteurs touristiques.
- La préservation du patrimoine matériel et immatériel perçu comme support économique et respecté en tant que mémoire collective.
- La prise en compte de l'environnement naturel, comme contexte d'élaboration et d'expression des systèmes culturels.

D. Méthodologie

A partir des expériences acquises au cours de notre stage au Musée de Normandie à Caen, mais prenant surtout en compte les spécificités propres au contexte de notre étude, nous essayerons de mettre des stratégies relatives aux énoncés suivants :

- mise en place d'un mécanisme fonctionnel propice au développement du tourisme culturel ;
- Inventaire du patrimoine présentant un intérêt touristique en vue de définir les meilleures formules d'offre ;
- Identification des modèles de partenariat pour le financement de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel ;
- Techniques de promotion touristiques axées sur le patrimoine.

A défaut d'avoir effectué un stage sur la Petite Côte, la connaissance que nous avons du terrain et de l'activité touristique qui s'y déroule nous a permis de poser les problèmes et de surmonter certaines difficultés liées à la rareté et très souvent à l'absence de données statistiques. Cependant nous sommes conscients que ces acquis comblent

imparfaitement l'inexistence de travaux consacrés au patrimoine et au tourisme sur la Petite Côte.

Notre stage mené en grande partie au sein du service chargé de la promotion touristique du Musée de Normandie nous a permis d'apprécier les efforts et les méthodes mis en œuvre pour la promotion d'une institution patrimoniale qui véhicule une identité. Ce fut aussi l'occasion de découvrir un cadre fonctionnel mis en place au niveau des collectivités locales pour coordonner la gestion des activités touristiques culturelles.

La documentation utilisée a beaucoup contribué à approfondir nos connaissances concernant certaines réalités et certains concepts liés au tourisme et au patrimoine. La bibliographie reflète bien que le tourisme culturel constitue un des enjeux majeurs au plan international et qu'il suscite bien l'intérêt des organisations internationales. Celles-ci se placent en avant-garde et mènent des études leur permettant de publier une documentation qui constitue en fait les références les plus autorisées.

Les ouvrages généraux problématisent les liens entre tourisme et patrimoine dans une perspective de mise en valeur économique du patrimoine. Cependant on constate aisément la prédominance d'une approche archéologique dans le traitement des ressources patrimoniales de la Petite Côte. Ce qui reflète bien la place marginale dévolue jusque récemment au patrimoine intangible. De nombreux documents institutionnels ont le mérite d'exister et servent de références les plus sûres pour toute initiative de valorisation culturelle. Nous avons aussi largement utilisé la presse écrite et l'internet pour nous imprégner respectivement des derniers développements des informations et des travaux concernant notre zone d'étude et nos différents centres d'intérêt. Ainsi toutes les données statistiques et les éléments iconographiques ont pu être obtenus grâce à l'internet via le moteur de recherche *google*.

En ce qui concerne la terminologie, nous avons pris la liberté d'utiliser du tourisme culturel pour désigner l'ensemble des formules touristiques basées sur le patrimoine dans son sens large et qui intègre par conséquent le cadre naturel. La prédominance de l'élément culturel dans nos propos n'est pas un parti pris, mais reflète tout simplement l'état de nos connaissances du sujet.

E. Plan

Notre travail se décline en trois parties. En première partie, nous procédons à l'état des lieux qui nous permet de présenter les cadres et d'effectuer un diagnostic de l'activité touristique et des ressources patrimoniales.

La deuxième partie constitue les résultats de notre réflexion qui se formulent en un programme et des stratégies ou plutôt des propositions devant être appliquées dans le cadre de la mise en œuvre d'un tourisme culturel sur la Petite Côte.

Chacune de ces parties est divisée en trois chapitres.

Enfin, notre dernière partie et ultime chapitre, est consacrée à un projet conçu dans le cadre de la mise en place d'entreprises touristiques culturelles. Cependant, le Village Multiculturel de la Petite Côte (VMPC) n'est qu'un modèle d'initiative touristique culturelle parmi d'autres. Cependant il aurait le mérite et la spécificité d'amorcer une approche qui intègre divers aspects de la question à savoir, les aspects scientifique, commercial et social et dans une perspective de développement durable.

PREMIERE PARTIE :
TOURISME ET PATRIMOINE SUR LA PETITE
COTE

CHAPITRE I

PRESENTATION DES CADRES

La Petite Côte est une région naturelle du Sénégal dotée de ressources qui font d'elle une des zones les plus prometteuses du Pays. Sa situation sur la Côte Sud, la diversité de sa population et les activités économiques qui s'y déroulent, constituent sans doute ses plus forts atouts. Vouée à la pêche artisanale et au tourisme, la Petite Côte accueille dans ses localités un bon nombre de nationaux à la recherche d'emploi et un flux considérable de touristes internationaux. Cependant l'activité touristique exclusivement balnéaire nécessite aujourd'hui une nouvelle orientation devant intégrer le patrimoine. Mais la mise en œuvre d'un tourisme culturel, qui est du reste une belle opportunité est problématique et requiert la prise en compte de plusieurs paramètres.

1.1. Présentation de la Petite Côte

La Petite Côte est une région naturelle dont les caractéristiques géographiques mais aussi socioculturelles prédisposent aux activités touristiques.

1.1.1. Le cadre géographique

1.1.1.1. Situation

La Petite Côte est une région géographique du Sénégal à cheval sur les régions administratives de Dakar, Thiès et Fatick. Elle est limitée au nord par la presqu'île du Cap-vert, au sud par la latitude 14°54 et à l'ouest par l'océan atlantique. La Petite Côte constitue ainsi une étroite bande côtière qui s'allonge sur 120 km de côte en bordure de l'Atlantique entre la baie de Hann et Djifère.

De manière générale, la Petite Côte est perçue comme totalement comprise dans la région de Thiès, ce qui n'est pas le cas en réalité. Toutefois, elle recouvre toute la limite côtière de la partie de cette région, en l'occurrence le département de Mbour, située au sud de la presqu'île du Cap-vert. L'autre partie se situant dans la Grande Côte, au nord de la presqu'île et en direction de Saint-Louis.

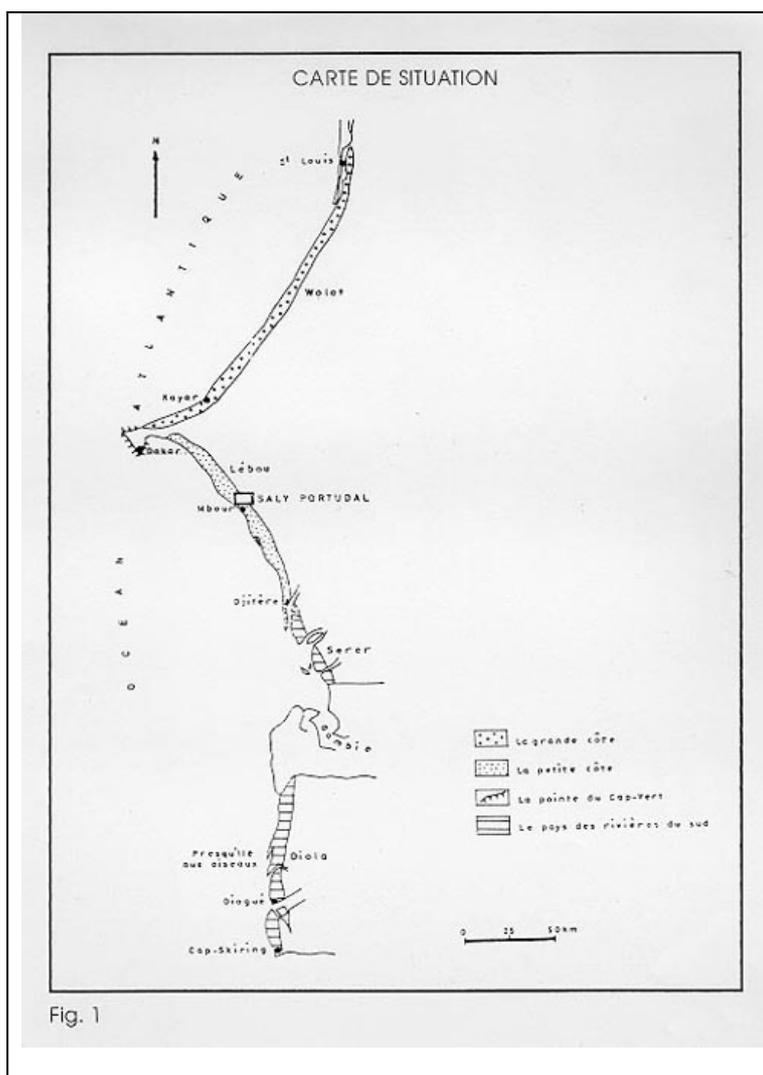
Le schéma-directeur d'aménagement de la Petite Côte qui date de 1976¹ précise les limites de cette région de la manière suivante :

- la limite de la zone industrielle portuaire de la région de Dakar qui en constitue la borne septentrionale ;
- l'Océan Atlantique, de cette limite à la pointe de Sangomar (région de Fatick), donc un peu plus au delà de Djifère ;
- la route de Diamniadio à Gandigal ;
- une ligne parallèle à la côte passant à cinq kilomètres des limites du domaine maritime et allant de Gandigal à la Pointe de Sangomar

Cependant, le sujet de notre étude nous conduit à dépasser ces limites en intégrant dans notre champ, l'arrière pays et très régulièrement, les îles du Saloum qui à notre avis constituent le prolongement naturelle de la Petite Côte.

¹ **SAPCO**, *Convention Générale SAPCO-République du Sénégal*, Dakar, 29 Août 1977

Figure 1 : Carte de la Côte sénégalaise



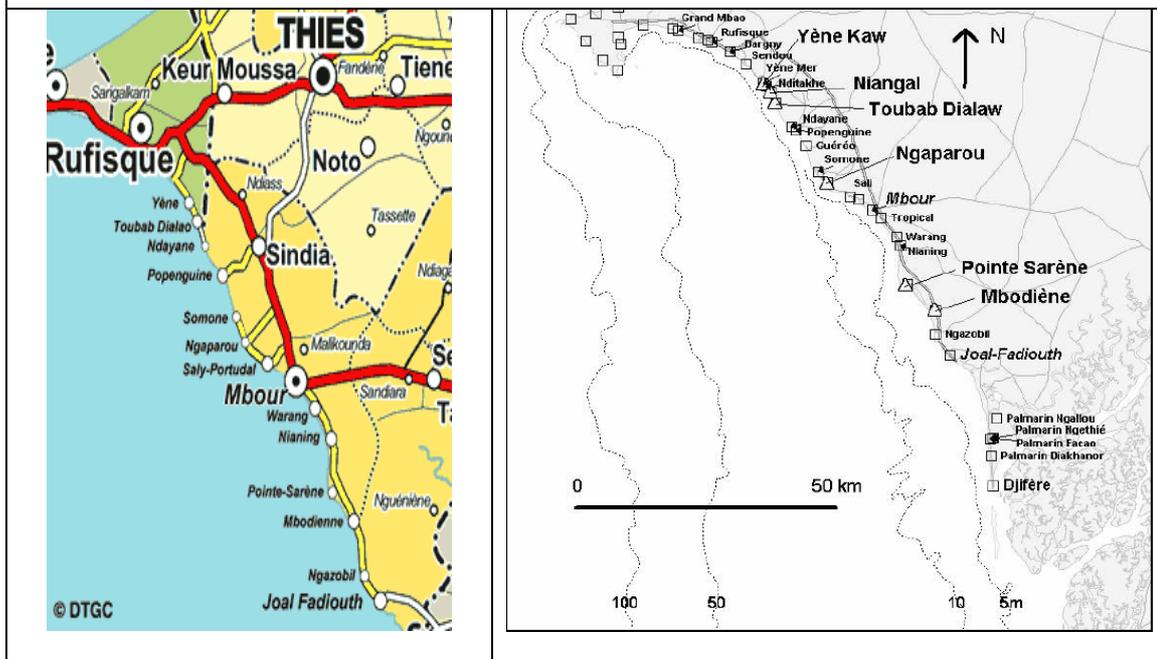
Source : UNESCO/UCAD, Thème 3, Développement durable et aménagements touristiques sur la Petite Côte, 1998

Fig.2 : Carte du Sénégal



Source :

Fig. 3 et 4 : Cartes et localités de la Petite Côte



Source : ausenegal.com

Source : Niang N.A. 2003

1.1.1.2. Les données géomorphologiques

Le relief côtier de la Petite Côte est caractérisé par des plages sableuses parsemées de falaises rocheuses. La côte présente deux profils. Elle est sinueuse et fortement irrégulière de Dakar à Joal. Dans cette portion, elle est tantôt sablonneuse entre Dakar et Rufisque ou dans l'intervalle comprise entre Somone et Joal, tantôt rocheuse entre Bargny, Sendou et le Cap Naze.²

De Joal à la pointe de la flèche, elle est rectiligne et sableuse hormis quelques interruptions au niveau de Ngazobil et Nianing. De manière générale, les falaises dominent entre Yène sur mer et Toubab Dialaw et les plages sableuses entre Somone et Mbodiène.³ A partir de Pointe Saréne, la partie sud de la Petite côte est caractérisée par une flèche littorale qui sépare la mer d'un milieu lagunaire domaine des mangroves. C'est ainsi que la zone de plages sableuses située entre Somone et Mbodiène est par excellence le domaine du tourisme balnéaire. Le relief des zones intérieures est relativement bas sauf dans la région de Diass- Popenguine, où un massif prolonge vers la côte le plateau de Thiès situé un peu plus à l'est.

1.1.1.3. Les données climatiques

Le climat de la Petite Côte est de type soudanien atlantique. Il est caractérisé par l'alternance de deux saisons et par l'influence des alizés.

1.1.1.3.1. Les vents

De décembre à avril, la Petite Côte est soumise aux alizés d'une vitesse moyenne comprise entre 2,2 et 2,7 m/s. Ces vents essentiellement de nord-est comportent des composantes secondaires dont le plus perceptible est l'harmattan, un vent d'est provenant de l'anticyclone continental saharien.

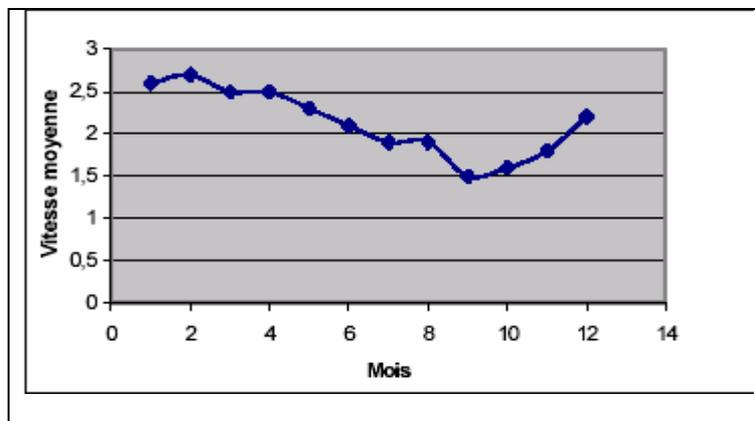
De mai à novembre circulent les alizés maritimes, donc d'ouest, provenant de l'anticyclone des Açores au nord et de l'anticyclone de Sainte Hélène au sud, avec une

² NIANG N.A., *L'environnement physique côtier et marin au Sénégal et ses implications pour la pêche artisanale. Approche bibliographique et par enquêtes auprès des pêcheurs (cas de la Petite Côte)*, Mémoire de DEA Chaire UNESCO/ UCAD « Gestion intégrée et le développement durable des régions côtières et des petites îles », 2003, p.19

³ Op. cit. , p. 19

vitesse moyenne située entre 1,5 et 2,3 m/s. La mousson, qui est l'alizé du sud-ouest, est responsable des pluies d'hivernage de juillet à octobre.⁴

Fig.5 : Vitesses moyennes mensuelles des vents

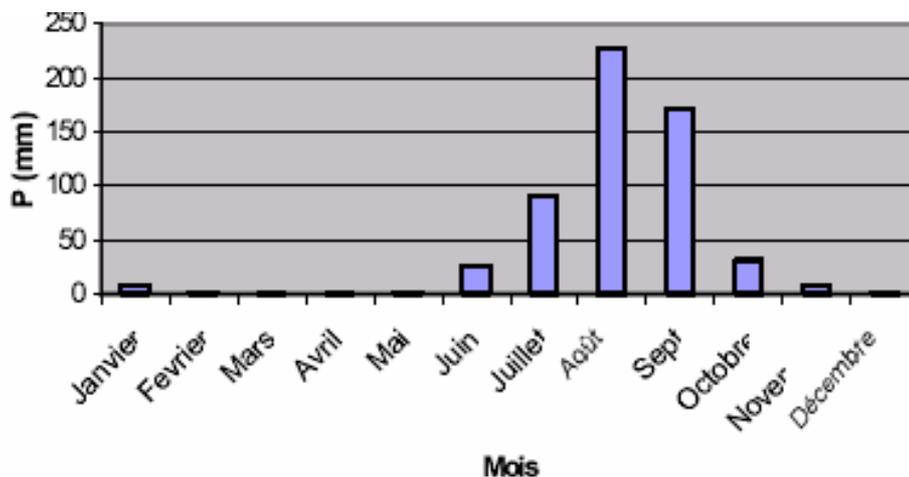


Source : Niang N. A. 2003

1.1.1.3.2. La pluviométrie

La Petite Côte est limitée au nord par l'isohyète 600 mm et au sud par l'isohyète 800 mm. La saison pluvieuse s'étale de juin à octobre. Cependant les quantités de pluie ont tendance à diminuer. Ainsi à la station de Mbour, la moyenne annuelle est de 496 mm. De faibles précipitations (inférieures à 30 mm) sont régulièrement observées en saison sèche. Ces pluies appelées *heug* sont liées à des masses d'air polaires chargées d'humidité.⁵

Fig 6 : Précipitations moyennes mensuelles de 1960 à 1999 (source Niang N.A. 2003)



⁴ Op. cit., p. 13

⁵ Op. cit., p. 13

1.1.1.3.3. Les températures

Les températures augmentent du nord au sud. Du Cap-vert à Pointe Saréne, la température est relativement stable alors que plus au sud, elle est plus élevée et perturbée.⁶ On peut distinguer une saison relativement froide allant de novembre à février et une saison chaude le reste de l'année.

1.1.2. Evolution historique et composantes sociologiques

La Petite Côte est une région anciennement peuplée. Les traces de ce peuplement remontent à la préhistoire comme le prouvent les vestiges de cette époque qui ont été retrouvés au marigot de Thiamassas (une dizaine de km au sud de Mbour) et à Bargny (au nord). Par ailleurs, les amas coquilliers qui jalonnent la côte et les estuaires des environs de Joal sont l'œuvre de populations de l'époque protohistorique. La Petite Côte a été très tôt reconnue par les navigateurs Européens qui y ont rencontré des populations⁷. Elle a ainsi joué un rôle de choix dans le commerce transatlantique en abritant des comptoirs commerciaux, notamment à Rufisque, Saly Portudal et Joal.

La Petite Côte est très cosmopolite. Elle est parfaitement représentative de ce finistère point d'arrivée de migrants. Le groupe sérère sans doute le plus représenté dans la région se révèle dans ses différentes composantes (Safi, Ndout, Lexaar, Paloor et Niominka). Les sérères sont arrivés très tôt dans la Petite Côte à la suite d'un processus d'islamisation qui a provoqué leur départ de la vallée du fleuve Sénégal au XI^{ème} siècle. Les Lébous apparentés aux wolofs et aux Sérères se sont établis dans plusieurs localités côtières du fait de leur activité exclusivement consacrée à la pêche.

La présence des Mandingues évoque les multiples vagues migratoires qui ont affluées dans la région et provenant du Gabou, dont l'une et des plus anciennes a donné naissance à la dynastie *Guelwaar* du Sine. La proximité de la Petite côte avec les anciennes provinces du *Kajoor* et du *Bawol* explique le peuplement wolof. Le *Bawol* province peuplée de Wolofs et de Sérères ainsi que le Sine fief par excellence des Sérères ont étendu leur sphère d'influence sur la Petite Côte.

⁶ Op. cit. p.13

⁷ MORAES N. I. de, *A la découverte de la Petite Côte au XVII^{ème} siècle (Sénégal et Gambie)* tome I : 1600-1621, Dakar, IFAN-CAD, 1993, 202 p. ; tome II : 1622-1666, Dakar, IFAN-CAD, 1995, p. 203-444, in Initiations et Etudes africaines, n° 37

La Petite Côte concentre une forte densité de population en dépit de chiffres l'attestant. Elle accueille une forte proportion des ruraux migrant vers la côte qui offre des opportunités d'emplois. Les nombreux ports de pêche artisanale reflètent les grandes potentialités de la zone relatives à l'exploitation des produits halieutiques. De même, l'activité touristique qui s'y développe constitue potentiellement un pôle d'activités économiques (**voir annexe 3**).

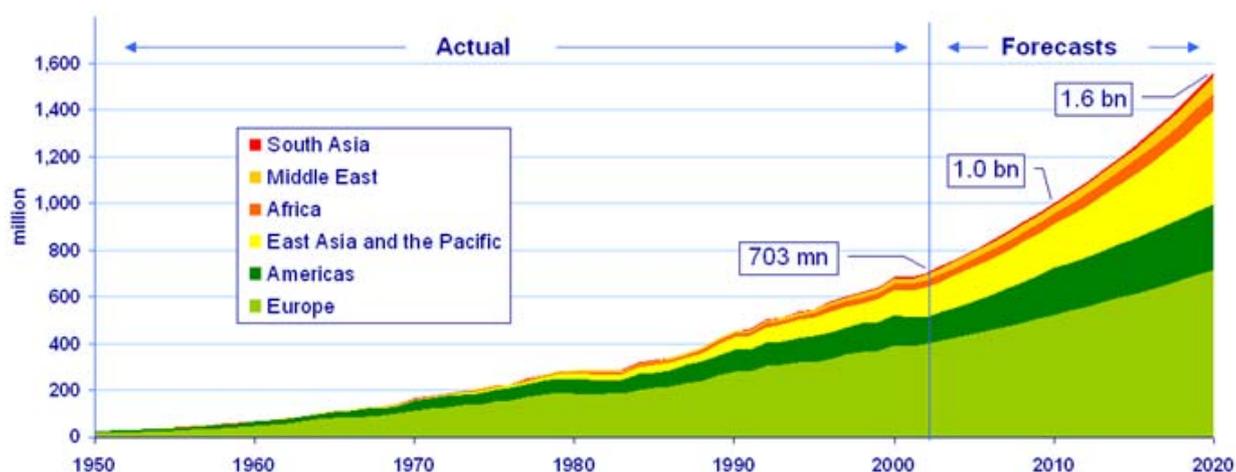
1.2. Le cadre théorique

L'approche théorique du tourisme culturel dans la Petite Côte nous permet de revisiter quelques concepts et définitions relatifs au tourisme et au patrimoine. Un préalable devant nous conduire à analyser les contraintes mais surtout les opportunités que présente la mise en valeur touristique donc économique du patrimoine.

1.2.1. Le tourisme

Le tourisme est lié au déplacement de personnes en dehors de leur environnement habituel pour des activités de loisirs, professionnelles ou autres, pour une durée n'excédant pas une année. Le tourisme est devenu l'un des secteurs économiques mondiaux les plus dynamiques et les plus importants. Devenant par ailleurs l'une des activités les plus importantes des relations internationales. Ainsi en 2000, le volume de voyages internationaux a atteint le chiffre faramineux de 703 millions et les prévisions de l'OMT avancent une forte croissance de l'activité et des voyages touristiques internationaux.

Fig.7 : Prévision des voyages touristiques internationaux



Source : OMT, 2002

L'accroissement du temps de loisirs et l'allongement de l'espérance de vie constituent entre autres, des facteurs favorables. Sur le milliard de touristes internationaux, prévu en 2015, on présume un pourcentage de 24% pour les pays en voie de développement⁸.

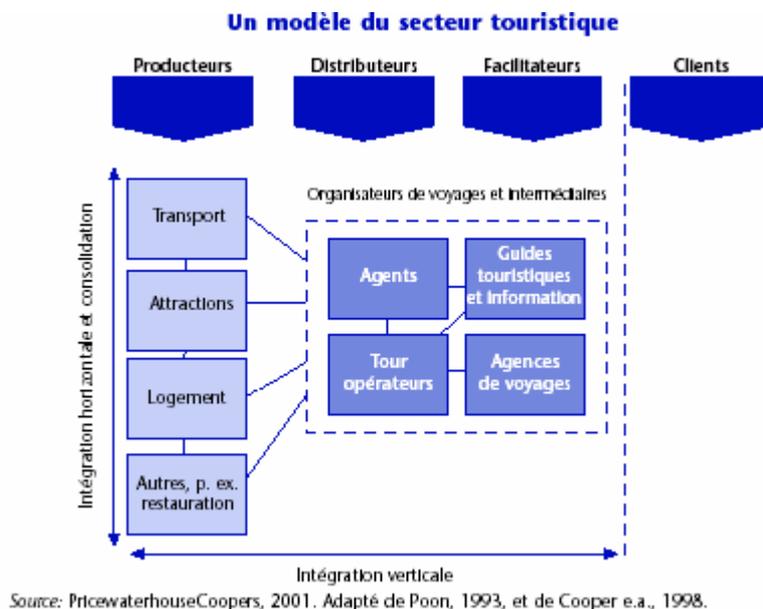
On entrevoit ainsi de réelles perspectives de développement pour les pays du Sud. Le tourisme nature et celui dit culturel constituent les attractions les plus prometteuses pour les pays du Sud. Ces tendances qui se déclinent par l'écotourisme ou par l'ethnotourisme sont stimulées par la recherche d'authenticité, devenue un besoin dans les sociétés occidentales post industrielles.

Le tourisme balnéaire reste une consommation de masse autorisant peu d'innovation et devient de moins en moins le centre d'intérêt au niveau de la demande. En effet, la banalisation de l'offre et l'uniformisation des lieux d'accueil ont porté un coup à l'activité touristique balnéaire. Par contre, le tourisme de patrimoine affiche une richesse qui se nourrit de la diversité culturelle, de la biodiversité et des multiples écosystèmes. Il est fondé en outre sur la découverte, les rencontres et échanges qui renforcent les acquis et participent au renforcement du capital culturel.

Le tourisme fait intervenir plusieurs acteurs et constitue par conséquent un pôle d'activités économiques. Cependant le tourisme qui est en fait une activité de masse est traité par des acteurs économiques de divers secteurs intervenant à des niveaux différents de la filière. Elle obéit par conséquent aux lois implacables du marché.

⁸ MARET P.de & BOULY de LESDAN S., « L'aventure, la nature...et la culture en plus? De l'écotourisme à l'ethnotourisme », *Ecotourisme PdM /SoB 2*, draft 19-01-2000

Fig. 8 : Un modèle de la filière touristique



Source : Commission Européenne : Direction générale des entreprises, 2003

L'avènement d'un tourisme culturel par opposition au tourisme balnéaire est « une volonté d'introduire de nouvelles pratiques touristiques pour faire face aux dangers pour le patrimoine culturel et naturel de la surfréquentation et de la surexploitation des sites »⁹.

Ainsi, dans le concept de tourisme culturel, apparaît le souci de préserver le patrimoine en tant que richesse culturelle mais aussi en tant que ressource pour la pérennité de l'activité touristique. Toutefois, il est presque impossible de circonscrire les limites de ce tourisme. En effet, « La culture est un phénomène tellement large et complexe qu'une définition claire du « tourisme culturel » en devient impossible et peut même s'avérer inutile »¹⁰.

D'autre part, un tourisme culturel viable ne peut fonctionner selon les règles générales de l'économie sans porter préjudice à l'intégrité de la réalité culturelle. Aux acteurs classiques du développement économique, doivent s'associer les professionnels de la culture et les populations et selon des modalités devant être définies pour dépasser les contradictions.

⁹ *Tourisme culturel*, unesco.org/culture/fr.

¹⁰ *Tourisme culturel*, unesco.org/culture/fr.

Les organisations internationales ont compris l'opportunité que le tourisme représente pour le patrimoine mais aussi les dangers. L'essor au plan mondial du tourisme, par ailleurs perçu comme « *vecteur de communication et de dialogue entre les individus et les civilisations* » est susceptible d'être profitable au tourisme. En effet le tourisme est à la fois une « *activité économique et de valorisation du patrimoine* »¹¹.

Pour l'ICOM, « *l'essor du tourisme offre de nouvelles opportunités pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine* », mais souligne « *les atteintes que l'accroissement du tourisme porte sur le patrimoine tangible et intangible* »¹².

Il faut donc arriver à un équilibre qui puisse assurer le développement d'un tourisme de patrimoine qui préserve l'intégrité des biens culturels tout en les valorisant. Du côté des professionnels de la culture, la dévalorisation de la commercialisation de la culture ne va pas dans le sens d'une gestion soucieuse d'équilibre financier et d'acquisition de ressources propres¹³. Malheureusement à cette réalité s'ajoutent de multiples autres contraintes. Comment par exemple, présenter un patrimoine immatériel dans une perspective touristique donc forcément (mais pas exclusivement) commerciale en évitant les dérives tout en respectant les critères d'authenticité¹⁴ et d'éthique¹⁵ ? Dans la mesure où le « *patrimoine immatériel est vivant, vital et inséparable des rapports sociaux existants* »¹⁶. Doit-on distinguer les représentations hors contexte du patrimoine vivant du patrimoine intrinsèquement vécu dans la vie quotidienne des communautés ? Que faut-il montrer et comment ? Voilà des problématiques qui se posent à la mise en œuvre d'un tourisme culturel et qui nécessitent des réponses.

¹¹ *Tourisme culturel, unesco.org/culture/fr*

¹² ICOM, Résolution n°2, AG 1998

¹³ **TINARD Y.**, « Culture et tourisme : une possible collaboration », in *Tourisme et culture*, Les Cahiers espaces, n° 37, juin 1974, p. 55-62

¹⁴ **LEMAIRE R. & STOVEL H.**, *Document de Nara sur l'authenticité*, UNESCO/ ICCROM/ ICOMOS, 1994

¹⁵ **OMT**, *Code Mondial d'éthique du Tourisme*, Santiago de Chili, Octobre, 1999

¹⁶ **KURIN R.**, « Musées et patrimoine immatériel : culture morte ou vivante ? », in *Musées et patrimoine immatériel, Nouvelles de l'ICOM*, vol.57, n°4, 2004, numéro spécial, 20^{ème} Conférence de L'ICOM, Séoul, Corée du Sud, p. 7

Il y a aujourd'hui des réflexions qui sont menées sur les rapports entre économie, tourisme et patrimoine et qui « *portent sur les spécificités du patrimoine culturel comme objet économique et sur les modes de gestion des ressources naturelles et culturelles* »¹⁷.

La croissance de l'activité touristique et la nécessité de préserver le patrimoine ont suscité l'élaboration de textes internationaux relatifs au tourisme culturel. Parmi ceux-ci, des chartes et recommandations dont les plus connus sont :

- La Charte du Tourisme Culturel adoptée par l'ICOMOS en novembre 1976 ;
- Propositions pour une Charte des principes pour les musées et le tourisme culturel, par l'ICOM ;
- La Charte du Tourisme Durable adoptée à la Conférence mondiale du tourisme durable à Lanzarote, aux îles Canaries en Espagne en avril 1995 ;
- Le Code Mondial d'Ethique du Tourisme adopté en Assemblée générale de l'OMT à Santiago du Chili en octobre 1999 et confirmé par la résolution A/RES/56/212 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 21 décembre 2001.

1.2.2 Le Patrimoine

Le patrimoine perçu comme ressource pour le tourisme englobe les milieux naturels et les productions culturelles. La notion de patrimoine est explicitée par l'UNESCO, dont la convention de 1972 définit en les distinguant, le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.

Ainsi par patrimoine culturel, on entend « *les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes, et groupes d'éléments(...), les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage(...), les sites : œuvres de l'homme ou œuvres*

¹⁷ PATIN V., *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1997, p.128

conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques(...) »¹⁸

Le patrimoine naturel, lui est constitué des « *monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formation(...), les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées(...), les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées(...) »¹⁹*

La notion de patrimoine culturel perçue dans une approche occidentale, a longtemps privilégié les biens matériels et en particulier le patrimoine monumental. Cette vision a évolué et aujourd'hui, le patrimoine dit immatériel ou intangible est mis sur un piédestal. Comme le confirme du reste la convention de l'UNESCO sur le patrimoine immatériel et qui date seulement de 2003. Celle-ci définit le patrimoine immatériel comme « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés- que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel »*

Longtemps marginalisé, la nouvelle reconnaissance de ce patrimoine suscite de nouvelles problématiques. Cette forme de patrimoine trouve particulièrement son sens dans les enjeux liés à la diversité culturelle.

¹⁸ UNESCO, Article 1 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* adoptée par la Conférence Générale à sa 17^{ème} session, Paris, 16 novembre 1972

¹⁹ UNESCO, Article 2 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* adoptée par la Conférence Générale à sa 17^{ème} session, Paris, 16 novembre 1972

CHAPITRE II

L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA PETITE COTE

L'aménagement touristique de la Petite Côte résulte des premières politiques de développement touristique amorcées en 1970. Trois zones avaient alors retenu l'intérêt des pouvoirs publics : Dakar, la Casamance et la région de Thiès. Mais ce n'est qu'en 1980 que l'aménagement de la Petite Côte se matérialise sous l'impulsion de la SAPCO (Société d'Aménagement de la Petite Côte), une société d'économie mixte créée en 1975.

2.1. Les principes généraux

Le dispositif d'aménagement touristique mis en œuvre sur la Petite Côte est un acte des pouvoirs publics. C'est une application émanant des études effectuées par le cabinet Henri Chomette. C'est ainsi que la SAPCO a été chargée de la mise en valeur de cette zone du littoral située au sud de Dakar et qui se prolonge jusqu'aux îles du Saloum.

La société d'aménagement a mené ses actions sur la base d'un schéma directeur d'aménagement de la Petite Côte rendu exutoire par le décret 76 -840 du 24 juillet 1976 et qui en fixe les limites.

A l'intérieur de ces limites, la SAPCO agit suivant des zones d'intervention qui présentent les contours suivants :

- le périmètre général de la zone qu'est la Petite Côte dans son intégralité ;
- les zones prioritaires de mise en valeur comprenant : les périmètres opérationnels destinés à recevoir les aménagements touristiques et les zones de protection qui sont affectées exclusivement à des plantations et à des opérations de régénération de l'environnement²⁰.

²⁰ SAPCO, *Convention Générale SAPCO-République du Sénégal*, Dakar, 29 août 1977

La SAPCO a donc des prérogatives sur l'ensemble du périmètre de la Petite Côte mais particulièrement dans la zone prioritaire. En dehors du périmètre géographique dévolu, la SAPCO peut intervenir pour faciliter l'accès des touristes aux établissements de la Petite Côte, soit pour organiser des manifestations et animations.

Globalement, l'action de la SAPCO est régie par une convention générale qu'elle a signée avec l'Etat et qui définit ses attributions, ses prérogatives et obligations.

D'autre part, des organismes de financement comme la SOFICEDIT (Société de Financement Industriel et Touristique) injectaient massivement des fonds publics pour le développement du secteur²¹. Depuis la liquidation de cet organisme, l'Etat s'est désengagé dans le financement de l'économie touristique qui désormais est contrôlé par les tours opérateurs.

L'aménagement touristique classique coexiste avec les résidences secondaires (de Todd à Mbodiène) fréquentées les week-ends par des résidents locaux. Ces résidences ont inspiré la construction massive de villas résidences qui concurrencent vigoureusement les hôtels. En réalité, la SAPCO a été conçue selon les contours des sociétés d'encadrement qui avaient pour objectif d'impulser le développement en fonction des potentialités de chaque région.

2.2. La Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO)

La SAPCO est créée en 1975 par l'Etat sénégalais avec la participation de la SOFICEDIT. Elle a pour objectif d'aménager la Petite Côte, en particulier les zones prioritaires, d'attribuer les lots équipés à des promoteurs susceptibles de contribuer au développement touristique de la zone. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec les sociétés nationales chargées de la viabilisation du site. D'autre part, la SAPCO est dotée de moyens juridiques et techniques mais aussi de ressources financiers qui lui permettent d'exécuter ses programmes d'intervention dans les zones prioritaires.

²¹ **RENAUD I. & MORA A.**, « Tourisme en Afrique de l'Ouest. Quels bénéfices ? », in *www.novethic.fr*, mis en ligne le 29/01/2003

2.2.1 Les zones prioritaires

Elles sont définies dans le périmètre de la Petite Côte. Elles concernent Toubab Dialaw, Somone, Ngaparou, Saly, Nianing et les îles du Saloum. L'aménagement d'une zone prioritaire s'effectue sur la base d'un programme élaboré par la SAPCO. Une fois les limites de la zone déterminées, elle est décrétée « secteur d'aménagement d'utilité publique ». Ce qui déclenche un processus d'immatriculation ou d'acquisition, par l'Etat selon le régime foncier. Ensuite l'Etat met les terrains à la disposition de la SAPCO sous la forme d'une location conformée à un bail emphytéotique dont la durée est fixée à 50 ans. La mise en valeur proprement dite obéit à un schéma d'aménagement de la zone concernée après soumission à la commission de contrôle des opérations domaniales. Ainsi selon l'article 7 de la Convention Générale, la procédure est la suivante :

- viabilisation des terrains : travaux d'aménagement et d'adduction d'eau, voiries, lignes de transfert d'énergie, branchements téléphoniques, assainissement, aménagement et affectation des plantations, travaux préalables à l'implantation des réceptifs ;
- cession du bail aux investisseurs sur les lots des zones prioritaires.
- construire sur les terrains qui lui sont loués, des équipements d'intérêt général. Constructions qui seront cédées ou éventuellement gérées directement ou placées sous la gérance de personnes qualifiées.

Les périmètres opérationnels ou stations et ce qu'ils comptent comme équipements collectifs ou réceptifs peuvent être exclusivement gérés par la SAPCO.

2.2.1.1. La maîtrise foncière

La SAPCO bénéficie de dispositions juridiques lui permettant d'effectuer la délimitation des zones à mettre en valeur et de procéder à l'apurement de la situation foncière et domaniale des terrains.

2.2.1.2. L'apurement de la situation foncière et domaniale des terrains

Le processus d'apurement est déclenché sur la demande de la SAPCO spécifiant le régime juridique des terrains à mettre en valeur, à savoir les parcelles dépendant du domaine public, les parcelles à immatriculer (dépendant du domaine national ou du domaine public à déclasser), les parcelles déjà immatriculées au nom de l'Etat, les parcelles immatriculées au nom de personnes autre que l'Etat mais devant être acquies au besoin par expropriation. La direction des domaines procédera par la suite à mettre à la disposition de la SAPCO les terrains concernés par les mesures d'aménagement.

2.2.1.3. La viabilisation

Sur la base d'études de factibilité et de détails approuvées par le gouvernement, la SAPCO réalise des travaux d'aménagement du site. L'aménagement comporte la mise en place des infrastructures et équipements collectifs et la viabilisation des lots destinés à l'édification des réceptifs. La SAPCO prend aussi en compte la préservation de l'équilibre écologique de la zone et se soucie de la condition sociale, des populations résidant à proximité des zones prioritaires, qui doivent être améliorées.

2.2.1.4. L'attribution des lots aux promoteurs

Les lots équipés sont destinés aux promoteurs intéressés par le développement touristique de la zone. La SAPCO « *étudie les dossiers qui sont présentés et s'assure d'une part du caractère régulier des opérations projetées principalement sur le plan financier, d'autre part de la conformité du projet avec les dispositions légales et sanitaires, avec le schéma directeur et plan d'aménagement de la zone et le règlement d'urbanisme et aussi avec le cahier des charges architecturales* »²².

L'agrément de la SAPCO au projet du promoteur est matérialisé par une option irréversible d'une durée maximum de 12 mois comportant une promesse irrévocable de cession de bail emphytéotique. La promesse de cession qui autorise le démarrage des travaux de réalisation du projet dans un délai d'un an

²² SAPCO, Article 25, *Convention Générale SAPCO-République du Sénégal*, Dakar, 29 août 1977

se transforme en cession pure et simple d'une durée maximale égale à celle du bail consenti par l'Etat à la SAPCO²³. Ce bail est renouvelable mais toutefois le contrôle de la SAPCO s'exerce au cours de la phase de mise en œuvre des projets et pendant la période de gestion des réceptifs. En ce qui concerne les équipements collectifs, le souci de rentabilité des promoteurs est assujéti au respect des normes et règles édictées par le gouvernement.

2.2.1.5. La promotion

La SAPCO a entre autres, la mission d'assurer la promotion touristique de la Petite Côte. Les aménagements de la SAPCO ont pour objectif, la recherche de promoteurs susceptibles de participer au développement touristique de la région. Dans cette perspective, la SAPCO dispose d'un budget de promotion servant à la recherche de potentiels investisseurs nationaux comme étrangers. Elle leur apporte une assistance relative à l'information, aux procédures et accessoirement des appuis relatifs aux permis de construire et autres avantages prévus par le code des investissements.

En outre, la promotion touristique par la SAPCO concerne « *l'ensemble des actions menées au Sénégal ou à l'étranger pour faire connaître la station, attirer et retenir le maximum de clientèle* »²⁴

Les dispositions prises pour l'aménagement des zones prioritaires sont suffisamment claires. Cependant la réalité est tout autre quant à la mise en œuvre des programmes. En dehors de la station de Saly, les zones prioritaires n'ont pas bénéficié d'un aménagement de grande envergure. L'anarchie s'est rapidement substituée à d'éventuels programmes qui n'ont jamais pu voir le jour. La Petite Côte semble se restreindre à la station de Saly Portudal où l'emprise de la SAPCO se fait le plus sentir alors que le reste de la zone est livrée à l'anarchie la plus complète.

2.2.2. Les réalisations : le cas de la station de Saly

Située à 80 Km au sud de Dakar, la station de Saly Portudal est sans doute la réalisation la plus parfaite de la SAPCO. Saly, tout à fait au centre de la Petite

²³ SAPCO, Article 28, *Convention Générale SAPCO-République du Sénégal*, Dakar, 29 août 1977

²⁴ SAPCO, *Convention Générale SAPCO-République du Sénégal*, Dakar, 29 août 1977

Côte, est pourvu de belles plages de sable fin qui ont fait de la station, la plus importante attraction balnéaire de l’Afrique de l’ouest.

Par bail emphytéotique, la SAPCO fut chargée par l’Etat d’aménager près de 600 hectares de terrain. Il a fallu un investissement initial de 3 184 000 000 de francs CFA financé par la Banque Mondiale pour réaliser les équipements et les infrastructures collectifs²⁵.

Les aménagements ont permis de réaliser « *une dizaine de routes bitumées, 12 Km de lignes électriques, 10 Km de conduites d’adduction d’eau potable, un château d’eau, 5 Km de conduites d’eaux usées et une station d’épuration* »²⁶.

Parmi les équipements collectifs, on peut citer le village artisanal et le centre commercial. Du point de vue environnemental, 500 000 arbres ont été reboisés à Saly Nord et 400 000 à Saly Sud, dans la zone de protection.

L’action de la SAPCO à Saly avait pour objectif, la création d’une station touristique balnéaire d’une capacité de 600 lits hôteliers à la fin du programme²⁷. C’est ainsi que Saly a pu accueillir l’implantation de plusieurs réceptifs hôteliers. Une implantation sans cesse croissante de structures hôtelières qui ont fini par faire de Saly une des stations balnéaires d’hiver les plus réputées.

Depuis une dizaine d’années, un phénomène nouveau lié à l’émergence des villas résidences a relancé la fréquentation touristique. Faisant ainsi glisser la maîtrise de l’offre des tours opérateurs au profit d’opérateurs moins structurés.

Cependant la station tend à la saturation et il se pose un véritable problème d’occupation de l’espace qui risque de compromettre la zone de protection, les espaces réservés à l’habitat et aux activités agricoles des communautés villageoises environnantes et du domaine maritime.

2.2.3. Les forces et faiblesses de l’aménagement

2.2.3.1. Les forces

En très peu de temps, l’action de la SAPCO a permis de créer sur la Petite Côte l’une des plus importantes attractions touristiques de l’Afrique Occidentale. Saly

²⁵ Prêt du gouvernement du Sénégal auprès de la Banque mondiale en date du 7 juin 1978, cf. *Convention d’établissement, Etat du Sénégal-SAPCO, du 14 juillet 1980*

²⁶ UNESCO/ CSI / UCAD, « Développement durable et aménagements touristiques sur la Petite Côte (Côte Sud) du Sénégal », Thème 3 de *Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles*, 1998

²⁷ Op. cit.

est aujourd'hui bien positionné sur le marché concurrentiel mondial. Le cadre physique se prête parfaitement à un tourisme balnéaire : de superbes plages, un ensoleillement permanent, un climat agréable en hiver. Les perspectives de renforcer le balnéaire sont réelles avec en plus une possibilité d'extension qui pourrait décongestionner Saly.

La Petite Côte occupe une situation géographique stratégique par rapport aux marchés émetteurs. D'autant plus que sa proximité avec Dakar permet un transfert rapide des touristes débarquant au Sénégal. Sa position de carrefour favorise l'accès aux principales attractions du pays. De même, la Petite Côte constitue la destination favorite de l'élite locale et de la communauté d'expatriés étrangers. Ces deux catégories y séjournent le week-end dans des résidences secondaires ou réceptifs hôteliers. La Petite Côte abrite une population cosmopolite qui a largement facilité l'implantation du tourisme.

La Petite Côte a aussi bien la capacité d'intéresser le tourisme international que local et dépasser la contrainte de la saisonnalité. En dépit d'une certaine impression de saturation qui en fait ne concerne que la station de balnéaire de Saly, La Petite Côte continue de susciter l'intérêt des investisseurs privés qui progressivement s'impliquent parallèlement aux tours opérateurs. Mieux que partout au Sénégal, la vocation touristique de la Petite Côte est fortement ancrée. Reste à diversifier le produit et à faire du tourisme un véritable pôle de développement économique. Avec le site de Saly, la Petite Côte dispose de la seule station bénéficiant d'un aménagement touristique.

Le potentiel spatial en dehors de la station de Saly et la richesse culturelle permet une diversification de l'activité qui pourrait comprendre un tourisme haut de gamme, le tourisme culturel, l'écotourisme etc.

Les îles du Saloum constituent sans doute un paradis pour les amateurs d'écotourisme. En plus, la Petite Côte accueille l'essentiel des flux touristiques du Sénégal et réalise les meilleures performances. D'autre part, des projets d'extension des aménagements sont envisagés à Joal, Somone, Mbodiène et Pointe Sarène.

2.2.3.2. Les faiblesses

L'aménagement touristique de la Petite Côte est exclusivement balnéaire, à ce titre peu numérateur et strictement encadré par les tours opérateurs. Les efforts

d'aménagement déployés par la SAPCO sont jusqu'à ce moment concentrés sur Saly. Les autres zones restent dépourvues d'équipements adéquats. L'aménagement se limite aux aspects fonctionnels (routes, assainissement, électrification, adduction d'eau). La prise en compte de l'environnement rural pouvant suggérer l'aménagement de pistes de randonnées pédestres ou équestres n'est pas encore à l'ordre du jour. D'autre part, l'attrait particulier que constitue la côte a naturellement provoqué une occupation irrationnelle du domaine maritime alors qu'aucune mesure n'est prise pour prévenir les risques d'avancée maritime.

L'aménagement touristique malgré les intentions proclamées n'intègre dans sa démarche, ni un développement régional ni les autres secteurs d'activités économiques. Ce qui explique en partie la faible implication des nationaux qui se remarque tant dans le cadre communautaire que dans le cadre des initiatives privées. En effet, les produits touristiques d'accompagnement au balnéaire sont insignifiants, ce qui ne contribue pas à allonger le séjour des touristes ni à les inciter à effectuer plus de dépenses. L'intérêt touristique de la Petite Côte se manifeste particulièrement pendant la haute saison qui va de novembre à avril. Cette saisonnalité contribue à la précarité des emplois touristiques et fragilise les activités annexes au tourisme.

On pourrait résumer les faiblesses du tourisme sur la Petite Côte par les points suivants :

- déficit de la promotion dans les marchés émetteurs ;
- une saisonnalité très forte ;
- la précarité des emplois et leur faible rétribution ;
- une crise prolongée dans le domaine des transports aériens ;
- une insécurité grandissante qui décourage les touristes et des externalités négatives sur la population jeune exposée à la drogue et à la prostitution ;
- une gestion foncière inadéquate qui décourage les investisseurs.

2.2.4. Les impacts

Le choix de la Petite Côte comme pôle d'activités touristiques a donc nécessité des aménagements qui ont été confiés à la SAPCO. Rappelons que cet aménagement se réduit principalement à la station de Saly Portudal.

Il a consisté à la mise en place, au début des années « 80 », d'un système de viabilisation, de réseaux de communication, d'électrification et d'adduction d'eau potable. Saly désormais lié à la route *Nationale 1*, est doté d'un réseau routier assez important. Très rapidement, la mise en œuvre de ces aménagements a suscité l'implantation des structures hôtelières qui ont pu ainsi démarrer leurs activités. Les motivations étant exclusivement balnéaires, les hôtels ont investi les plages.

L'aménagement avait prévu la définition d'une zone de protection qui a servi au reboisement d'à peu près un million d'arbres²⁸. De même, à Nianing, le Domaine de Nianing qui y mène l'essentiel des activités touristiques a beaucoup contribué au maintien de l'écosystème de la zone. Ces aménagements ont permis la mise en valeur économique des plages et au désenclavement de ces zones qui abritent une importante population rurale. Ces populations ont ainsi pu bénéficier des infrastructures sanitaires et éducatives qui ont accompagné l'aménagement.

La création d'emplois directs ou indirects et l'émergence d'activités annexes sont des opportunités qui rehaussent le niveau de vie de ces populations. La Petite Côte s'est révélée très rapidement une zone très favorable aux activités touristiques. Elle contribue pour un tiers des recettes économiques et fiscales générées par l'activité touristique au Sénégal.

Le tourisme a ainsi largement contribué à la revitalisation de l'artisanat à l'instar du village artisanal installé à Saly. Le moins qu'on puisse dire est que l'aménagement touristique de la Petite Côte n'a aucunement pris en compte le patrimoine culturel ni intégré un type d'aménagement rural. Par conséquent, les externalités ne sont pas véritablement conformes aux attentes des populations habitants les zones consacrées aux activités touristiques.

²⁸ UNESCO/ CSI / UCAD, « Développement durable et aménagements touristiques sur la Petite Côte (Côte Sud) du Sénégal », Thème 3 de *Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles*, 1998

Par contre l'arrivée massive de touristes sur la Petite côte est facteur de plusieurs dérives. D'abord, une pression sur le foncier qui engendre parfois la spoliation de terres et une spéculation aggravée par une inégalité de revenus.

L'espace est de plus en plus acquis certes par des opérateurs touristiques, mais surtout par une élite locale fortunée et des étrangers qui y construisent de luxueuses résidences. Souvent, ces résidences sont utilisées comme des établissements d'hébergement informels et sont perçus par les hôtels comme des concurrents déloyaux. L'occupation de l'espace n'épargne pas le domaine maritime qui semble être la zone de prédilection. Les aménagements touristiques affectent aussi les écosystèmes avec le constat de la disparition de certaines espèces animales ou végétales, l'érosion du littoral et la disparition progressive des lagunes²⁹.

Un autre impact négatif est le développement de la prostitution et du trafic de stupéfiants et pire, des pratiques pédophiliques sont devenues très courantes. Certaines populations supportent difficilement cette perversion qui s'installe et gangrène le tissu social et jugent par conséquent très négativement les activités touristiques. D'autres succombent facilement aux tentations pour saisir les opportunités financières qui se présentent.

Enfin, l'aménagement touristique n'a pas pris en compte les activités traditionnelles (agriculture et pêche) des populations locales. Il se pose ainsi des difficultés qui affectent la cohabitation de ces activités. Les ruraux éprouvant d'énormes difficultés pour exploiter leurs terres de culture ou pour accéder à leurs lieux de pêche.

2.3. Les types d'aménagements touristiques

Selon une étude effectuée dans le cadre de la chaire UNESCO intitulée « *Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles* », il existerait deux types d'aménagements touristiques sur la Petite Côte : le tourisme de station et les résidences secondaires³⁰.

²⁹ Op. cit.

³⁰ Op. cit.

2.3.1. Le tourisme de station

Dépourvu de grosses ressources naturelles qui généralement assurent le développement économique d'un pays, le Sénégal a très tôt misé sur le tourisme (**voir annexe 2**). Quant à la mise en place d'une économie touristique, le Sénégal dispose de réels atouts : un ensoleillement permanent, 500 km de belles plages de sable fin et une population jugée accueillante. C'est ainsi que le pays de la « *téranga* » a développé un tourisme balnéaire principalement en Casamance (Cap Skirring) et sur la Petite Côte. Dans cette zone, les réceptifs balnéaires sont d'abord apparus à Saly Portudal puis à Nianing, Somone et Ngaparou.

L'aménagement des espaces consacrés aux activités touristiques est accompagné par la mise en œuvre des politiques de vols charters en vue de maintenir des liaisons régulières avec les marchés émetteurs, principalement la France. Les stations touristiques de la Petite Côte ont été investies par les tours opérateurs qui y disposent de réceptifs hôteliers.

Il s'agit principalement de Nouvelles Frontières, Fram, Jet Tours, Rev' Vacances, Accor, Club Aldiana et Neckerman, qui acheminent 80% des touristes séjournant au Sénégal³¹. Des opérateurs français pour la plupart à l'exception de « Club Aldiana » opérateur allemand isolé à Nianing et le belge Neckerman. Ces opérateurs développent un véritable tourisme de masse de novembre à avril, qui correspond à la haute saison. Cette période pendant laquelle on observe une forte croissance des activités touristiques alors que le flux baisse considérablement pendant la basse saison et ralentit les activités.

Une véritable politique a été à l'origine de la création des réceptifs. Les implantations répondent à un plan d'aménagement qui définit un cahier des charges fixant des normes relatives à l'occupation des espaces, à la construction des édifices et au paysage. Généralement, on retrouve dans ces stations une implantation discontinue qui évite l'isolement du front de mer, des espaces d'animation et des axes de circulation. Une certaine liberté dans les conceptions architecturales devra cependant prendre en compte la préférence pour une structure horizontale et le respect du paysage comme il est spécifié dans le cadre

³¹ Mission économique de l'Ambassade de France au Sénégal, *Le secteur du tourisme*, 2002.

du cahier des charges. De même, les implantations hôtelières sont localisées à proximité de la mer à une distance n'excédant pas 400 mètres³².

2.3.2. Le tourisme de Week-end

Cette forme de tourisme s'est implantée sur toute la Petite Côte. Des bungalows, de petits campements touristiques, de luxueuses villas occupent sans discontinuité toute la frange côtière. Ce tourisme a en outre inspiré la construction d'innombrables complexes appelés villas résidences. Peu structurées, elles s'adressent à une clientèle haut de gamme préférant organiser son propre séjour. Ce créneau est progressivement investi par des investisseurs qui proposent une option en location- vente.

³² **SAPCO**, *Convention Générale SAPCO-République du Sénégal*, Dakar, 29 Août 1977

CHAPITRE III

TOURISME ET PATRIMOINE SUR LA PETITE COTE

La Petite Côte est la première destination touristique du Sénégal. Avec la Casamance, elle constitue la zone la plus attractive et l'une des plus performantes en terme de retombées économiques. Ses nombreuses infrastructures hôtelières et le tourisme balnéaire qu'elles développent drainent une masse considérable de touristes. Une vocation exclusivement balnéaire qui néglige les potentialités culturelles dont recèlent la région et son arrière pays.

3.1. Le tourisme sur la Petite Côte

3.1.1. Un tourisme balnéaire

Mieux que la verte Casamance handicapée par l'insécurité, la Petite Côte est la vitrine du tourisme sénégalais. Un tourisme exclusivement balnéaire (54 % de l'activité)³³ se déroulant en grande partie dans la région administrative de Thiès. Les activités touristiques y ont été amorcées dans les années « 70 » à Mbour avec son centre touristique et à Nianing avec le Domaine de Nianing et le Club Aldiana.

L'Etat a joué au début un rôle déterminant avant que les privés ne reprennent le flambeau. C'est la création de la SAPCO qui a permis l'aménagement de la station de Saly au début des années « 80 ». Une station implantée à 80 Km au sud de Dakar et qui constitue la destination la plus fréquentée de la Petite Côte et du Sénégal. Par la suite, le tourisme balnéaire s'est propagé dans la zone en dépit de l'inexistence d'un système véritablement structuré. Cette activité est cependant sujette à la saisonnalité dans la mesure où la fréquentation est énorme en haute saison avec 70% à 75% des flux³⁴ de novembre à avril alors qu'en basse saison entre mai et octobre, l'activité est au ralenti alors que certains établissements sont obligés de fermer leurs portes.

Les grands hôtels, les clubs et les villages de vacance sont tous contrôlés par les tours opérateurs. Un tourisme fortement encadré par ces opérateurs étrangers qui à Saly ont mis en place un circuit économique fermé qu'ils contrôlent du début à la fin. A l'intérieur

³³ Mission économique de l'Ambassade de France au Sénégal, *Le secteur du tourisme*, 2002

³⁴Op. cit.

de la station, les loisirs sont organisés de telle manière que le touriste ne sent nullement le besoin de sortir de son paradis. Des distractions variées : planches à voile, balades en scooter de mer, en quad ou en véhicule ultra léger motorisé (ULM), parachutisme, excursion à cheval, golf, pêche sportive et même des cours de percussion (*djembé*). Pour mieux les contenir dans leurs bulles, les tours opérateurs préparent les touristes à éviter les éventuels contacts avec l'extérieur.

Par conséquent les retombées économiques du tourisme sur la population locale sont amoindries alors que se développent des activités dévalorisantes pour le tourisme et pour l'image du pays. Une des conséquences de la non implication des populations aux activités touristiques en tant que véritables acteurs de développement du secteur.

A coté de ces importantes structures, se développent d'autres réceptifs de moindre envergure: campement, gîtes d'étape, auberges et villas résidences gérés pour la plupart par des expatriés. Ces implantations de la para-hôtellerie sont autonomes et visent à capter les touristes solitaires. Certaines d'entre elles travaillent avec de petites agences de voyages. Ce même créneau est timidement investi par des Sénégalais souvent en partenariat avec des opérateurs étrangers.

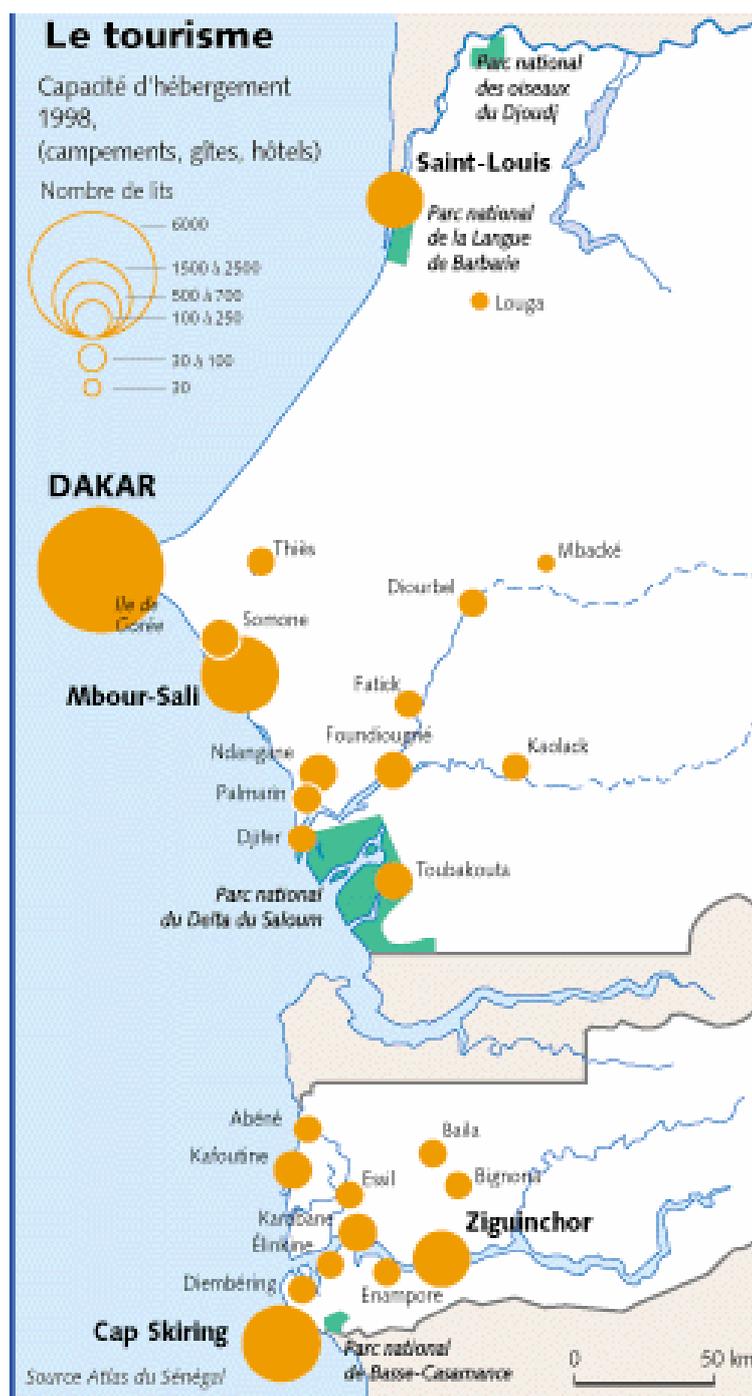
D'autre part, la Petite Côte est le lieu à partir duquel s'organisent des excursions vers l'intérieur du pays. Une certaine forme de tourisme de découverte qui vient en soutien au balnéaire mais qui doit être développée. De même que les activités déjà existantes à l'intérieur des stations ou dans leur environnement immédiat. Il en est de même de la promotion de la production artisanale (vannerie, bijouterie, tannerie, poterie, sculpture sur bois etc.) qui joue un rôle déterminant dans la diversification du produit balnéaire. Par conséquent outre la mer, les plages et le soleil qui sont les atouts basiques de la Petite Côte, il existe d'autres éléments de soutien qui peuvent renforcer le balnéaire.

3.1.2. Les sites et infrastructures

3.1.2.1. Les sites

Les sites devant abriter les activités touristiques avaient été définis dès la création de la SAPCO en 1975. Il s'agit de Somone, Ngaparou, Toubab Dialaw, Saly , Nianing et les îles du Saloum. Seul le site de Saly fut effectivement aménagé. Néanmoins, les

Fig. 9 : Capacité d'hébergement dans les zones touristiques



Source: Atlas du Sénégal

activités touristiques concernent actuellement toutes ces zones mais aussi d'autres comme Mbodiène, Mballing et Pointe Saréne. C'est en réalité toute la frange côtière qui est devenue un pôle d'activités touristiques. Un développement certes fulgurant et anarchique mais qui compense l'absence d'une véritable politique touristique et d'un aménagement des sites malgré l'existence de la SAPCO.

Deux décennies d'exploitation ont révélé l'attraction de Saly mais aussi les dérives qui découlent d'une gestion très décriée de cette station. L'aménagement de Saly a entraîné une forte pression des investisseurs dans un site de seulement 620 hectares. Saly est maintenant saturé et son extension risque de compromettre la zone de protection qui l'entoure et les terrains appartenant aux populations de la localité.

Le cas de Saly est un signal fort qui exprime à la fois, l'attrait de la Petite Côte, un fort potentiel susceptible d'intéresser les investisseurs, mais aussi un déficit d'aménagement dans la mesure où d'autres sites peuvent à tous égards jouer le même rôle que Saly.

3.1.2.2. Les infrastructures

La Petite Côte est desservie à partir de Dakar qui abrite l'aéroport international Léopold Sedar Senghor, par la route Nationale 1. Une voie qui permet d'accéder aux sites par des bretelles: c'est le cas de Somone, Popenguine, Ngaparou, Toubab Dialaw et Saly. Cette route naguère étroite et dangereuse a été récemment entièrement rénovée. De même, des efforts ont été fournis en vue de relier par des axes côtiers les sites situés entre Mbour et Somone et comprenant Saly et Ngaparou.

Avec l'aéroport international de Diass qui se situe sur la Petite Côte et qui va se substituer à celui de Dakar, les déplacements en seront facilités.

Grâce à l'action de la SAPCO, Saly reste le seul site doté d'un réseau dense de communication, d'adduction d'eau et d'électrification qui aujourd'hui a besoin d'être amélioré, en raison d'une extension qui dépasse largement les prévisions de l'époque.

La Petite Côte est la deuxième région touristique du Sénégal en terme d'infrastructure après Dakar³⁵. C'est une zone dotée d'une grande variété d'équipements touristiques allant des hôtels (hôtels de différentes catégories, clubs ou villages de vacance, auberges, gîtes d'étapes, para-hôtellerie). Rares sont les localités ne disposant de réceptifs, hormis les villages situés sur la Nationale1, entre Diamniadio et Sindia et qui sont relativement assez éloignés de la côte.

Le tourisme reste sur la Petite Côte une activité très extravertie contrôlée par les grands tours opérateurs. C'est aussi un tourisme de masse et saisonnier qui cependant est de loin le plus performant à l'échelle nationale.

³⁵ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002

3.1.3. Les indicateurs de performance

Le Sénégal est la deuxième destination touristique de l'Afrique de l'Ouest derrière le Nigeria et la première en Afrique francophone subsaharienne. Selon une étude consacrée au tourisme Sénégalais, « *Avec une centaine de milliards, soit 14,3 % de recettes générées à l'exportation, 2,8 % du PIB, 5 % des recettes fiscales de l'Etat, près de 30 000 emplois directs et indirects et une croissance ininterrompue depuis la dévaluation du franc CFA, le tourisme apparaît comme un secteur de première importance de l'économie sénégalaise* »³⁶.

En effet, le tourisme est le deuxième pourvoyeur de devises après la pêche. Mais c'est un secteur particulièrement sensible aux aléas même si un réel potentiel de développement existe. Les prévisions de l'OMT concernant le développement du tourisme à l'échelle mondiale place l'activité dans un contexte favorable. Le plan stratégique de développement touristique du Sénégal ambitionne l'accueil de 1,5 millions de touristes à l'horizon 2010³⁷.

Toutefois une analyse de la situation révèle une contre performance de l'activité. En effet, « *Entre 1975 et 1997, le Sénégal est passé de la place de 7ème à 16ème dans le classement de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) pour les vingt premières destinations africaines. Le taux annuel de croissance en nombre de visiteurs était de 6,7 % (...) et de seulement 4,7% entre 1990 et 2000. En comparaison, l'OMT estime que pendant les quinze dernières années, le nombre de touristes internationaux au niveau mondial a plus que doublé pour atteindre 698 millions, et ceux de l'Afrique sont passés de 9,7 à 26, 9 millions, donnant un taux moyen de croissance annuelle de 7 %* »³⁸. En outre, l'année 2000 amorce une réelle crise du secteur touristique affecté par l'organisation des élections qui présageaient d'éventuels troubles, par les évènements du 11 septembre et par la faillite de plusieurs opérateurs du transport aérien. Un contexte défavorable dû à l'impact négatif de facteurs conjoncturels qui masquent néanmoins des difficultés d'ordre structurel.

³⁶ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002

³⁷ Diagnostic du tourisme sénégalais, in www.lesamazon.com/pages/images/senegal.pdf ; **Le PULL G.** « Tourisme. Au soleil de l'Afrique de l'Ouest », *L'Humanité* du 10 avril 2004 ; **HODONOU V.**, « Sénégal l'enjeu touristique », *Nouvel Afrique-Asie*, mai 2004 ; **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002

³⁸ **CHRISTIE I.**, « Le tourisme au Sénégal », Secteur privé et infrastructures, Région Afrique de la Banque Mondiale, février 2004

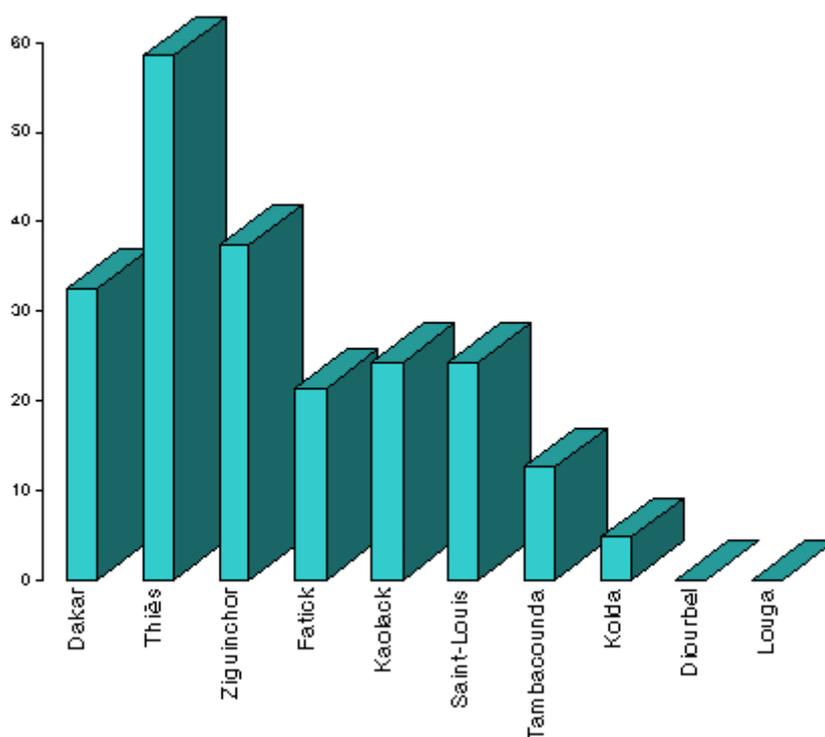
Cependant le tourisme de loisirs, en l'occurrence le balnéaire, semble le mieux avoir résisté à cette crise.

Fig. 10 : Tableau des indicateurs de performances (1999)

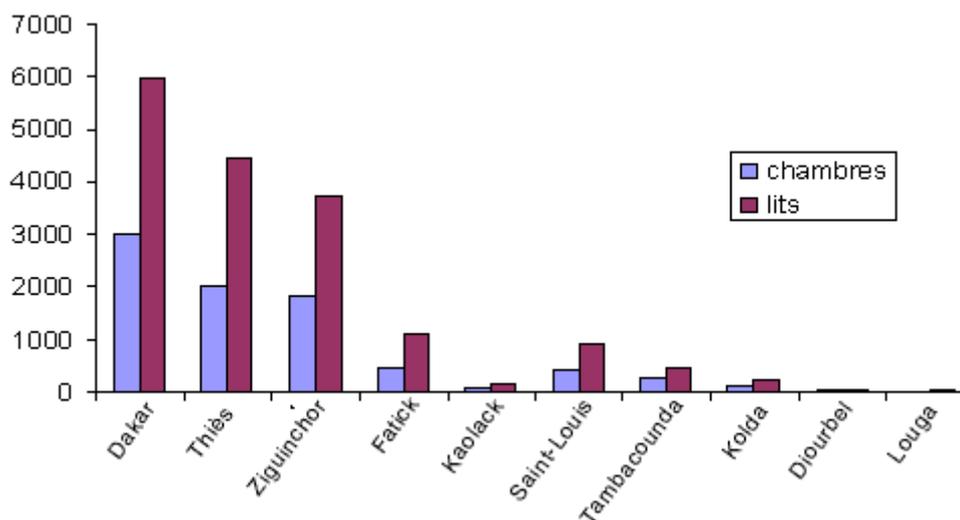
	Sénégal	Petite Côte
Arrivées	370 000 (1999)	26 % (région de Thiès)
Nuitées	1 401 470	769 789
Séjour	3, 6 (jour)	5, 6
Capacité	18 340 (lit)	4 706
Taux d'occupation	35, 4 %	48, 1 %
Saisonnalité	41 % de plus en Haute saison	

Source : Diagnostic du tourisme sénégalais in www.lesamazones.com/pages/images/senegal.pdf

Fig. 11 : Taux d'occupation par région touristique en 1998 (en %)



Source : Statistiques du tourisme, MTTA, 1998

Fig. 12 Répartition de l'offre par région

Source : Statistiques du tourisme en 1998, MTTA

Si la Petite Côte est au deuxième rang derrière Dakar en terme d'infrastructure, soit 26 % de la capacité hôtelière. A elle seule, la station de Saly dispose de 4706 lits et occupe la première place pour les nuitées soit 769 789 sur un total national de 1 401 470 en 2000. Ce qui s'explique par le fait que la Petite Côte demeure le lieu de prédilection des touristes qui y restent plus longtemps. Avec un sommet atteint par les allemands qui séjournent 9 jours au Club Aldiana, la durée moyenne de séjour est de 5,6 jours ce qui est supérieure à la moyenne nationale qui est de 3,6 jours³⁹.

Ces performances de la Petite Côte confortent la vocation balnéaire du tourisme sénégalais qui cependant doit vaincre un handicap lié à une forte saisonnalité qui dépend plus de la mainmise des tours opérateurs sur le secteur que de contingences climatiques. Par conséquent le taux d'occupation n'est que de 48,1 % sur la Petite Côte même s'il dépasse largement le taux moyen national qui est de 35,4 %. Surtout si l'on sait que Saly affichait souvent le complet en haute saison. On peut présager que la mise en œuvre de projets à l'instar de l'aéroport international de Diass sera de nature à doper les activités touristiques sur la Petite Côte.

3.1.4. Les nouvelles orientations

Les nouvelles orientations visent sur la Petite au renforcement du tourisme balnéaire. Elles prévoient l'aménagement de nouveaux sites à Joal, Mbodiène et Pointe Sarène, mais aussi à la requalification de la station phare de Saly Portudal qui a montré ses limites⁴⁰. Des

³⁹ Diagnostic du tourisme sénégalais in www.lesamazon.com/pages/images/senegal.pdf

⁴⁰ MBENGUE J., « Interview de Ndiouga Sackho (directeur de la SAPCO) », *Wal Fadjri* du 08/11/04

missions dévolues à la SAPCO devenue entre temps Société d'Aménagement de la Petite Côte et des Zones d'intérêt touristique du Sénégal. Aucun redressement majeur n'est envisagé sur la Petite côte, si ce n'est d'ancrer encore davantage la vocation balnéaire de la région. De même, les produits de soutien susceptibles de contribuer à la diversification du tourisme ne semblent pas encore bien perçus.

Toutefois à l'échelle nationale, l'heure est à la redéfinition d'une activité économique qui contribue énormément au développement national. L'objectif «1,5 millions de touristes en 2010» passe par «*l'aménagement de nouveaux sites, la lutte contre l'insécurité, la mise en place d'un code touristique, la promotion et le soutien des expériences de loisirs et des métiers qui y sont liés, l'implication des privés dans l'exploitation et l'investissement touristique et surtout la promotion d'un tourisme haut de gamme.*⁴¹ ».

Diverses structures de concertation de réflexion, d'orientation et d'action en vue de créer un cadre institutionnel sont mises en place pour définir une politique, des objectifs et des stratégies. Le tourisme est ainsi perçu comme un pilier majeur de l'économie nationale qui doit maintenir sa position par une accélération de la croissance de l'activité qui est un secteur à forte expansion. 1,5 millions de touristes en 2010 qui est l'objectif annoncé doit être atteint suivant des stratégies qui visent une promotion de la destination sur certains marchés émetteurs et le développement du balnéaire qui transcende la saisonnalité, qui en plus doit être appuyé par un tourisme d'affaire et de découverte qui forcément intègre le patrimoine.⁴²

3.2. Le patrimoine sur la Petite Côte

L'exploitation touristique du patrimoine existant sur la Petite Côte n'a jusque ici jamais été envisagée. Le patrimoine qui au sens générique intègre autant le culturel que le naturel est tout de même richement représenté dans l'espace que constitue la Petite Côte. Il s'agit ici de faire référence à un patrimoine susceptible de contribuer au développement touristique et qui par conséquent en tant que ressource nécessite une protection, une réhabilitation et une valorisation.

⁴¹ HODONOU V., « Sénégal l'enjeu touristique », *Nouvel Afrique-Asie*, mai 2004

⁴² Le RAPPORT, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002

3.2.1. Les sites naturels

Le patrimoine naturel de la Petite Côte ne se limite nullement aux belles plages qui bordent le littoral et l'ensoleillement permanent. Plusieurs sites physiques présentant un intérêt existent dans la zone.

3.2.1.1. Parcs et réserves

- La réserve mondiale de la biosphère du Delta du Saloum bénéficie du label de l'UNESCO et couvre une superficie de 334 000 hectares. Elle se caractérise par la présence de trois principaux milieux écologiques : un domaine continental abritant une faune sauvage et un écosystème de mangrove le long des estuaires ; le domaine amphibie milieu de reproduction et de repos des espèces halieutiques et des oiseaux d'eau. Il comporte des vasières de bolongs (lagunes) bordés de mangroves et parsemés d'îlots. Le domaine maritime est une zone de pêche parce que milieu de reproduction des espèces halieutiques. Il abrite une île qui constitue un important site de reproduction des oiseaux, une série d'îlots des bancs de sable et d'importants herbiers⁴³.
- La réserve privée de Bandia couvre une superficie de 1200 hectares et se situe entre Sindia et Nguekhokh à 65 Km au sud de Dakar dans un espace atypique qu'on appelle la « *forêt de baobabs* ». On y retrouve un intéressant échantillonnage de la faune africaine (girafe, rhinocéros, autruche, gazelle, tortues...), mais aussi une importante variété d'oiseaux. Prés de 35 Km de pistes y ont été aménagés.
- La réserve de Popenguine : créée en 1986, elle occupe une superficie d'un millier d'hectares. Elle occupe le secteur sud d'une ancienne forêt classée. Elle est caractérisée par les falaises côtières et les collines boisées. C'est un lieu de promenade dont la gestion et le maintien sont pris en charge par un regroupement de femmes de la localité.
- La réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Petite Côte située à Somone est une lagune à vasière de mangrove. Elle est un repaire d'oiseaux migrateurs et est riche en ressources halieutiques.

⁴³ UNESCO/ BREDA, « Programme éco-touristique de la Réserve de Biosphère du Delta Saloum (RBDS)-Sénégal », Informations Sciences, *Rapport d'activités 2002*

- Le domaine de Nianing est un club de vacance intégrant parfaitement l'écosystème environnant. Il joue le rôle de centre de revalidation d'animaux en péril et regorge d'oiseaux et de plantes (arbres et fleurs) d'Afrique de l'Ouest.
- La réserve écologique expérimentale de Mbour est protégée depuis 1987⁴⁴. Elle est constituée d'un observatoire de géophysique et d'une antenne du service de la météorologie nationale, entourés d'une aire de protection de 57 hectares traversée par le marigot de Mballing. Elle abrite un laboratoire d'ornithologie et de mammologie. C'est aussi un centre de recherche sur la structure et le fonctionnement de l'écosystème côtier en vue de proposer des méthodes de gestion durables de l'écosystème. Elle dispose aussi d'un arboretum et d'un point d'eau artificiel attirant de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères. C'est donc une structure scientifique permettant une meilleure connaissance de l'écosystème et susceptible de fournir des informations sur un meilleur usage des ressources naturelles de la Petite Côte dans une perspective touristique. D'ailleurs, un sentier écologique y a été réalisé pour sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

Dans la zone des Niayes vers le versant de la Grande Côte, le centre de protection des tortues est situé à Sangalkam à 7 Km de Rufisque en direction de Bambilor. Le Lac Rose avec ses racleurs de sel est un grand lagon peu profond de 5 Km qui doit sa couleur à la présence de micro organismes et à la forte concentration de minéraux.

De même, le parc forestier et zoologique de Hann et l'île de la Madeleine, lieu de rassemblement d'oiseaux sont des sites d'un grand intérêt situés à proximité de la Petite Côte.

3.2.1.2. Les autres sites naturels

Il s'agit principalement de la *forêt de baobabs* particulièrement visible entre Diamniadio et Nguekhokh donc au nord de Mbour et de la forêt de palmiers au sud de Mbour, vers les îles du Saloum. Moins que de véritables forêts, ce sont des savanes arborées où l'on

⁴⁴ GROUZIS M., TRECA B., GALAT-LUONG A., FAYE E.H., *Le sentier écologique de la réserve de Mbour (Sénégal)*, ORSTOM, DNPS-UICN, 1997

retrouve respectivement une grande densité de ces arbres très caractéristiques de cette région.

3.2.2. Le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est dans sa nature à la fois diversifié et très imbriqué. Il est question d'identifier un potentiel susceptible d'être protégé ou réhabilité par une valorisation touristique. Il concerne donc des sites culturels qui renvoient à l'histoire, à des civilisations ou des événements significatifs, mais aussi aux cultures traditionnelles populaires qui, elles sont expressives et dynamiques.

3.2.2.1. Les sites culturels

La Petite Côte regorge de sites préhistoriques et protohistoriques qui révèlent des vestiges attestant la présence d'anciennes civilisations dans la région. C'est le cas du marigot de Thiamassas au sud de Mbour, mais aussi des tumulus dont certains sont des amas coquilliers⁴⁵.

La Petite Côte recèle aussi de vestiges des périodes précoloniales et coloniales. Les derniers attestent des contacts qui ont eu lieu entre les populations locales et les Européens, depuis les premiers explorateurs en passant par les divers aspects du commerce transatlantique⁴⁶ et enfin la colonisation et l'évangélisation. Époque à laquelle remonte l'établissement des comptoirs commerciaux de Joal et Saly Portudal qui jadis avaient joué un rôle dans le commerce atlantique. Joal mais surtout Rufisque possède un patrimoine architectural. À Rufisque, de nombreux sites et bâtiments (Place Gabard, bâtiment SNCS, Place de la gare, mairie...) témoignent de l'activité économique passée de la ville qui fut une des capitales du Sénégal à l'époque coloniale⁴⁷. De même, Joal témoigne de ce passé et abrite la « *maison Diogoye* » qui évoque l'ambiance et le royaume d'enfance du poète-président Léopold Sedar Senghor. Joal qui en outre est relié par un pont à l'île de Fadiouth tapissée de coquillages puisque implantée sur un tumulus coquillier, un des endroits les plus pittoresques de la Petite Côte et du Sénégal. Une île à la lisière de la Petite Côte et du Delta du Saloum et, qui constitue une véritable attraction touristique aussi bien par ses

⁴⁵ Une importante bibliographie est consacrée aux tumulus et amas coquilliers et à la période protohistorique, cf. bibliographie

⁴⁶ **MORAES N. I. de**, *A la découverte de la Petite Côte au XVIIème siècle (Sénégal et Gambie) tome I : 1600-1621*, Dakar, IFAN-CAD, 1993, 202 p. ; *tome II : 1622-1666*, Dakar, IFAN-CAD, 1995, p. 203-444, in *Initiations et Etudes africaines*, n° 37

⁴⁷ **Mission économique de l'Ambassade de France au Sénégal**, *Le secteur du tourisme*, 2002

paysages de mangroves) et sa faune (oiseaux d'eau) mais aussi l'hospitalité chaleureuse de ses habitants, la singularité de l'habitat, la coexistence religieuse et les activités socioculturelles qui s'y déroulent.

Du point de vue de l'histoire locale, il existe plusieurs sites relatifs à l'histoire de la royauté « *guelwaar* » et à des phénomènes historiques notamment les migrations mandingues qui ont abouti dans la région comme l'attestent la forte présence de cette communauté et la toponymie de certaines localités qui renvoient à la langue mandingue ou au Gabou lieu d'origine de ce mouvement de peuplement. (**Voir annexe 4**)

3.2.2.2. Les cultures traditionnelles et populaires

La Petite Côte présente des cultures traditionnelles et populaires⁴⁸ diversifiées du fait du cosmopolitisme qui caractérise sa population. Chaque communauté a naturellement développé des formes d'expressions identitaires qui lui sont propres. Ceci n'exclut pas les similitudes qui s'expliquent par un fond culturel commun.

La richesse de ce patrimoine dit immatériel découle de l'utilisation de l'oralité et des expressions corporelles dans la transmission des connaissances, des savoir-faire et des rituels. Ce patrimoine est perceptible dans la vie quotidienne des populations, dans leurs activités socioprofessionnelles et dans leurs pratiques socioreligieuses. Il est particulièrement perceptible dans les musiques et danses exécutées lors des rituels et autres festivités socioculturelles. Des événements qui se déroulent tout au long de l'année et dont certains majeurs sont organisés selon des cycles qui correspondent à des faits ou phénomènes importants qui impliquent une participation collective.

Certaines activités comme les séances de lutte traditionnelle ou *mbapatt* qui s'organisent après les récoltes sont communes à tous les groupes de population mais prennent des formes différentes dans leur représentation selon les groupes. Il en est de même des rites d'initiation comme la circoncision qui révèlent la nature de ce patrimoine.

Ces deux types d'activités ont l'avantage d'être collectives tout en se déroulant sur une période relativement longue et leur exécution révèle toute une panoplie d'expressions culturelles. Une adhésion populaire et une richesse culturelle qui évoquent ce qu'on appelle communément le festival. Ainsi le *kankourang* qui se déroule principalement à Mbour durant le mois de septembre est le véritable festival d'été de la Petite Côte. Il est

⁴⁸ En ce qui concerne cette notion, cf. UNESCO, *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* adoptée par la Conférence Générale à sa 25^{ème} session, Paris, 15 novembre 1989

organisé depuis 1904⁴⁹ par la collectivité mandingue de la ville à l'occasion des circoncisions. Il est partie intégrante de ce rite d'initiation et de passage marquant l'intégration effective du circoncis dans la communauté après moult épreuves. Le *kankourang* ou *kewoulo* est un masque qui assure la protection des initiés internés dans un local dénommé *djoudjou* qui est un camp de retranchement. Dans cet endroit, ils reçoivent un enseignement relatif aux vertus et règles qui feront d'eux des individus aptes à se fondre harmonieusement dans la collectivité.

Tous les week-end de septembre, la sortie du *kankourang* suivi d'anciens initiés, les *kintang*, suscite une atmosphère de carnaval qui anime toute cette cité de plus de 300 000 habitants avec un summum d'effervescence dans les anciens quartiers tels Thiocé et Santessou où vivent une importante communauté mandingue. Cette communauté a réussi à transposer en ville un habitat en forme de concession regroupant une famille élargie.

En septembre, la cité retrouve ses ressortissants partis s'établir ailleurs alors que déferlent des visiteurs venus découvrir ce phénomène spécifique à la collectivité mandingue et qui aujourd'hui est devenu le patrimoine de tous les Mbouros. Le mystère du masque n'explique pas à lui seul la passion que suscite le *kankourang*. C'est surtout tout le folklore qui l'accompagne. Le son du *djembe* qui cadence le rythme du *djambadon* la fameuse « danse des feuilles » qui emporte percussionnistes, initiés, suivants du masque et spectateurs. Ce sont aussi les *kassack* ou chants d'initiation qui révèlent à l'initié les secrets et clefs de la vie. Le *kankourang* c'est enfin des accoutrements qui renvoient à une culture et à un environnement naturel en pleine mutation. Les chants et danses traduisent sans doute des valeurs qui sont les piliers de la culture mandingue et constituent les canaux de transmission d'une des civilisations les plus représentatives de l'Afrique Occidentale.

Si la « danse des feuilles » est celle particulièrement exécutée lors de l'initiation, d'autres le sont pendant les baptêmes, les mariages ou travaux champêtres. C'est le *barawoulo*, le *linga*, le *tchingo*, le *bibombala*, le *basan*, le *chipa*, le *yanda* etc⁵⁰. Vu son ampleur, l'organisation du *Kankourang* devient au fil du temps difficile. Les charges financières, l'urbanisation croissante de la ville, les contraintes qui en découlent et les mutations sociales constituent des obstacles pour la collectivité mandingue qui en est l'organisatrice. Néanmoins, le *kankourang* maintient son authenticité malgré les

⁴⁹ LO K., « Mbour : Le Kankourang fête ses cent ans », *Wal Fadjri* du 17 septembre 2004

⁵⁰ BA S.N. & KONTE M.A., « Mbour, ville du folklore, du rythme et de la danse », *Sud Quotidien* du 18/09/2003

vicissitudes de la modernité. Il recèle de certains attributs qui en feraient une attraction touristique. Cependant ce n'est pas encore le cas dans un contexte qui n'intègre pas le culturel dans le produit touristique.

3.3. Place du patrimoine dans l'économie touristique

La mise à contribution du patrimoine culturel dans le circuit touristique de la petite Côte est un phénomène mineur voire inexistant. Pour les tours opérateurs qui contrôlent l'activité, la Petite Côte reste plus que jamais une destination balnéaire d'hiver.

La mer, le soleil et les plages offerts à une clientèle européenne désireuse de s'évader des rigueurs de l'hiver. La Petite Côte constitue cependant l'endroit à partir duquel s'organisent des excursions ou circuits en bus ou 4x4 en direction de la Casamance, des îles du Saloum, du parc de Niokolokoba, des chutes de Dindifelo, de Saint Louis, Dakar et Gorée. De même, des activités musicales (cours de *djembé*), chorégraphiques (ballets) animent les soirées dans certains grands hôtels de la Petite Côte. Depuis quelques années, les discothèques de la place organisent des soirées dites « *sénégalaises* » très appréciées des touristes, même si ce sont plutôt les musiques et danses modernes qui y font fureur.

Le seul village artisanal de la Petite Côte implanté à Saly ne peut satisfaire la demande. Ainsi nombre d'artistes et artisans désargentés, faute d'aménagement de sites appropriés et de l'immobilisme des touristes, implantent de manière anarchique des ateliers et galeries précaires dans les environs immédiats des hôtels. Ils usent de racleurs pour attirer des touristes dans des endroits insalubres dans lesquels la sécurité n'est pas garantie. Ces endroits sont généralement de véritables nids de trafic et de consommation de stupéfiants.

Une situation qui résulte d'un déficit d'aménagement devant permettre de diriger les touristes vers de véritables créateurs qui disposent par le tourisme d'opportunités de vivre de leurs savoir-faire. A l'instar des produits artisanaux tels les *djembé*, masques, colliers perlés, fixés sous verre (*souwer*), vêtements tissés et colorés etc., l'offre culturelle reste généralement informelle.

Des institutions muséales, des salles de spectacle et autres galeries qui devaient servir de vitrine aux productions culturelles locales restent inexistantes. D'où l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre une véritable industrie culturelle pour satisfaire la demande touristique. La Petite Côte demeure en l'occurrence un chantier en ce qui concerne la

constitution d'une attraction touristique susceptible d'avoir des retombées sur la population locale. Les opportunités existent, de même que le potentiel surtout si l'on sait désormais que la tendance s'oriente vers la connaissance des cultures locales et des milieux naturels. Le balnéaire reste performant mais basique et aléatoire. Une nouvelle approche consiste à développer l'écotourisme et même l'ethnotourisme. Ce qui nécessite une réelle implication des pouvoirs publics (Etat et collectivités locales), des acteurs touristiques et culturels mais surtout des populations. Ces formes de tourisme doivent être conçues de manière à préserver la diversité culturelle et la biosphère et mieux, contribuer à leur réhabilitation.

DEUXIEME PARTIE
POUR UN TOURISME CULTUREL SUR LA PETITE
COTE

CHAPITRE IV

LA PROBLEMATIQUE DE LA MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU PATRIMOINE

La fonction économique du patrimoine s'est largement accrue en Europe du fait essentiellement du tourisme⁵¹. En effet 70 % des visiteurs des hauts lieux culturels européens sont des touristes⁵². De même, la demande culturelle est forte sur les marchés nord américain et japonais. Cependant, l'offre culturelle diffère selon les pays et les cultures.

Si la valeur touristique du patrimoine est avérée, il faut cependant tenir en compte la diversité culturelle qui conditionne le choix et la méthode quant à la confection du produit culturel à usage touristique. Dans un contexte africain, le produit culturel n'est pas par exemple le monument perçu selon des critères relevant de l'esthétique ou du symbolique. Il est plus intime, plus intemporel et dissimulé dans les actes quotidiens de la vie sociale : il s'agit en fait d'un patrimoine vivant.

Pour le Sénégal et la Petite Côte en particulier, l'aménagement touristique initié par les pouvoirs publics s'est orienté vers le balnéaire. C'était la manière la plus simple d'amorcer une activité complètement extravertie répondant à des normes à priori occidentales. De même, le contrôle de l'activité par les tours opérateurs ne pouvait contribuer à la prise en compte d'un patrimoine d'un autre ordre et d'une autre nature. Par conséquent la mise en place d'un tourisme de patrimoine suppose une forte implication des pouvoirs publics, des acteurs nationaux et des différentes communautés mais qui n'exclut pas cependant un partenariat du fait de l'origine de la clientèle.

⁵¹ Cf. *Tourisme et culture*, Les Cahiers espaces, n° 37, juin 1994

⁵² **PATIN V.**, *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1997

4.1. Les enjeux

Le tourisme est avec la pêche le moteur de la vie économique sur la Petite Côte. C'est un secteur déterminant en terme de retombées financières et de création d'emplois. En plus, c'est une activité susceptible de consolider ou de favoriser l'émergence d'activités annexes. Par ailleurs, l'émergence d'un véritable tourisme de patrimoine est un facteur susceptible de valoriser le patrimoine auprès des populations locales et des pouvoirs publics qui constituent en réalité les seuls acteurs à même d'assurer correctement sa protection et sa réhabilitation.

4.1.1. Les enjeux économiques

Il s'agit de consolider les acquis du tourisme balnéaire en terme d'emplois et de retombées financières en élargissant l'offre touristique au patrimoine culturel et naturel. Cette perspective devant aboutir à l'émergence d'une industrie touristique diversifiée impliquant un plus grand nombre d'acteurs.

La mise en œuvre d'un tourisme culturel est un moyen de provoquer l'adhésion des populations aux activités touristiques jusque là entièrement contrôlées par les tours opérateurs et les agences de voyages. Elles profitent ainsi de l'opportunité que constitue un marché déjà existant de touristes pour développer des activités dites de soutien relatives à leur environnement culturel et naturel. Les populations rurales qui sont naturellement plus proches de leur patrimoine traditionnel trouvent ainsi une opportunité d'augmenter la valeur ajoutée locale et d'améliorer leurs conditions de vie. L'insertion des populations locales peut s'effectuer dans les secteurs comme « *l'artisanat, l'animation culturelle, les services de guides, les excursions à vocation de découverte culturelle et nature* »⁵³.

Cette implication peut concerner les diverses activités de la vie socioculturelle se référant à la vie quotidienne mais aussi les activités socioprofessionnelles comme la pêche, l'élevage et l'agriculture. Les bénéfices pour les populations locales se traduisent généralement par l'embauche lors des travaux destinés à la mise en valeur ou à la restauration des sites, ou dans le cadre de la surveillance. De même, la possibilité de mettre en place, des réceptifs conformes à ce type de tourisme offre des perspectives d'emplois.

⁵³ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002

En outre, les infrastructures nécessaires à la mise en place de projets touristiques bénéficient directement aux collectivités⁵⁴. L'exploitation touristique du patrimoine nécessite la formation de professionnels quant à l'interprétation des ressources patrimoniales ou le recyclage de certaines personnes ressources issues de la Petite Côte et très imprégnées des modes de vie de la zone. Artisans détenteurs de savoir-faire traditionnels et autres artistes peuvent initier des structures-type coopérative-, pour au moins deux raisons :

- mettre en place des centres de métiers qui pourraient être visités par les touristes ;
- écouler leurs produits par le biais de boutiques collectives où les touristes friands de souvenirs pourraient accéder facilement.

Cela suppose un perfectionnement des facteurs de la production artisanale et la mise sur le marché d'articles de qualité. On pourrait aussi envisager, à des fins touristiques, l'exécution de certains spectacles vivants (folklore, lutte ...) qui rythment la vie sociale des populations locales en perspective de susciter des vocations qui seraient rémunératrices.

Le tourisme culturel induit forcément l'insertion des espaces ruraux dans le tissu économique par la création d'activités génératrices de revenus dont les bénéficiaires sont les communautés dépositaires de leur patrimoine. Le patrimoine étant par essence l'héritage commun aux membres d'une collectivité, son interprétation et sa diffusion incombe en premier lieu à ceux qui le détiennent.

Il s'agit d'une opportunité rare qui s'offre au monde rural voué aux activités agricoles et pastorales, d'intégrer une réalité économique et de se soustraire de la marginalisation. Le tourisme culturel devient un facteur de répartition de richesses émanant d'un potentiel économique jadis ignoré. Par le tourisme culturel, les retombées financières du secteur deviennent accessibles aux populations⁵⁵. Un développement local se fait entrevoir par l'aménagement de pistes de randonnées, la valorisation de l'art culinaire qui rejaillit sur l'agroalimentaire etc.

D'autres acteurs privés nationaux doivent prendre en charge la mise en œuvre de ce tourisme de patrimoine en tant que gestionnaires de réceptifs adaptés à ce type de tourisme, concepteurs de nouveaux produits et organisateurs de circuits.

⁵⁴ MARET P.de (dir.), *Plan de sauvetage du patrimoine de l'Afrique francophone*, Université Libre de Bruxelles, 1997, p.66

⁵⁵ Cf. COLARDELLE M., « Le tourisme culturel : une chance pour la culture, le tourisme et l'économie », in *Tourisme et culture*, Les Cahiers espaces, n° 37, juin 1994, p. 34-38

Du fait sans doute du balnéaire, « *un emploi direct touristique ne produit que 1,9 emplois indirects, alors que la moyenne mondiale est de 3,5 emplois indirects créés pour un emploi direct* »⁵⁶. La présence de produits culturels forts est un facteur contribuant à la diversité des produits et services touristiques qui a des incidences positives sur l'emploi⁵⁷. L'équation que constitue l'accès des jeunes à l'emploi peut être en partie résorbée par l'émergence de nouveaux métiers axés sur la connaissance et l'interprétation du patrimoine. Un touriste en séjour au Sénégal rapporte en moyenne 450\$ US⁵⁸. Le faible niveau de valeur locale ajoutée s'explique dans un sens par la faiblesse des activités de soutien au tourisme notamment les industries culturelles, les arts vivants et l'artisanat d'art⁵⁹.

L'émergence d'un tourisme culturel sur la Petite Côte implique le développement d'activités culturelles relatives à l'édition, la musique, la danse, les arts plastiques et les formes d'expressions littéraires aussi bien écrites qu'orales. Il en est de même quant à la mise en place d'institutions culturelles. Des musées en milieu urbain selon le modèle du musée de Normandie à Caen et des centres d'interprétation devant servir de vitrines aux cultures locales. Il existe donc une panoplie de métiers et d'activités découlant de la mise en œuvre d'un tourisme de patrimoine.

4.1.2. Les enjeux patrimoniaux

Le tourisme culturel exprime sans doute une possibilité de dialogue et d'échange qui résulte de la diversité culturelle. A l'heure de la mondialisation, les contacts culturels deviennent inévitables et sont par ailleurs facilités par le développement des moyens de communication mais surtout par les enjeux économiques qui transcendent frontières et peuples. Un contexte qui cadre parfaitement avec la vision de Léopold Sédar Senghor relative à ce monde en perspective de devenir un « *village planétaire* » en d'autres termes, un lieu par excellence d'échanges culturels. « *La crise de conscience et d'identité qui frappe durement l'Occident amène certains à chercher de nouvelles pistes d'inspiration, et les cultures africaines jouent un rôle important à cet égard* »⁶⁰. Mieux que cette opinion, les pays deviennent très étroits, les perspectives plus larges alors que les moyens d'aller vers les autres sont à la portée de tous, naturellement pour les Occidentaux, principaux

⁵⁶ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002, p. 14

⁵⁷ Ibidem

⁵⁸ Diagnostique du tourisme sénégalais, in www.lesamazones.com/pages/images/senegal.pdf

⁵⁹ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002, p. 16

⁶⁰ **MARET P.** de (dir.), *Plan de sauvegarde du patrimoine de l'Afrique francophone*, Université Libre de Bruxelles, 1997, p.66

composants des flux touristiques internationaux. Par l'altérité, le touriste élargit son horizon avec la découverte de dimensions insoupçonnées et d'approches neuves. Il relativise ses certitudes et apprend à accepter d'autres comportements, d'autres modes de vie, des normes et identités différentes.

Pour les communautés locales, le tourisme culturel incite à la revitalisation des expressions identitaires. En effet, celles-ci ne sont pas toujours prises en compte dans les politiques culturelles nationales qui visent plutôt une perspective plus globale, conforme à la construction d'un Etat-nation. Ainsi l'accent est plus mis sur les convergences culturelles que sur la diversité. Sur la Petite côte, les groupes mandingue, sérère et lébou qui constituent parmi d'autres les entités les plus représentatives, peuvent faire prévaloir leurs richesses culturelles dans le cadre du tourisme. Une opportunité de revivifier leurs formes d'expressions (linguistiques, littéraires et artistiques), leurs usages, savoir-faire et modes de production. Bref, des spécificités culturelles menacées par la généralisation de la langue wolof, l'urbanisation, la modernité en général et surtout par l'abandon des modes de transmission et les mutations accélérées de l'environnement physique.

A l'instar de la collectivité mandingue ,constituée en association, qui organise le *Kankourang* au mois de septembre à Mbour, les communautés sont en mesure de créer des structures associant populations urbaines et populations rurales, cadres, jeunes et femmes pour la connaissance, l'interprétation, la transmission et l'exploitation économique du patrimoine. Ces formes d'organisation peuvent également transcender les communautés sociolinguistiques et être promues par les localités qui, comme Mbour ou Joal regroupent des populations d'origines diverses, ayant cependant en partage un patrimoine que confère l'unité de lieu. Il s'agit en fait de spécifier les types de patrimoine et d'appréhender les modes de gestion appropriés.

L'exploitation touristique du patrimoine suppose une bonne connaissance de ce patrimoine et la définition de règles de protection pour assurer sa survie. Présentement, plusieurs guides qui officient dans le secteur du tourisme n'ont qu'une connaissance approximative du patrimoine tant culturel que naturel, faute de n'avoir reçu une formation adéquate ou de ne pouvoir disposer d'informations fiables. Cette situation fait ressortir un enjeu scientifique qui doit susciter l'émergence de véritables professionnels du patrimoine capables d'élaborer des méthodes de traitement appropriées au patrimoine immatériel ou vivant qu'on retrouve principalement sur la Petite Côte.

Ces professionnels doivent être en mesure de dresser un inventaire, de vulgariser leurs connaissances pour que le patrimoine soit accessible au plus grand nombre. Il est toutefois

à signaler qu'il n'existe pas encore d'établissement de formation aux métiers du tourisme sur la Petite Côte.

Cependant, la connaissance du patrimoine ne peut se réaliser sans la mise à contribution des personnes ressources (vieux, initiés, griots) généralement détentrices des savoirs et principales figures de la vie culturelle au sein des communautés.

Les syndicats d'initiatives ont un rôle important à jouer dans le développement du tourisme culturel, par leur proximité avec les populations et leur connaissance de l'environnement culturel et naturel. Dans leurs prestations, ils doivent privilégier le recours à des guides locaux capables de tenir un discours cohérent et de traiter des contenus relatifs aux sites ou patrimoines vivants en question. Les syndicats d'initiatives doivent se multiplier et en même temps assurer la coordination des activités, le regroupement des professionnels, la publication de documents et la formation des guides.

4.1.3. Les enjeux politiques

La décentralisation politique initiée au Sénégal en 1996 a renforcé les prérogatives des collectivités locales. Celles-ci, plus proches des populations sont en principe les plus aptes à définir des politiques et mettre en œuvre des programmes ou projets traduisant les aspirations des populations. Le tourisme culturel constitue un prétexte qui peut initier une approche allant vers un aménagement du territoire⁶¹ intégrant les aspects culturels de manière général et les espaces (urbains ou ruraux) d'expression de ces cultures. Le rôle des collectivités locales doit aussi se situer au niveau de l'encadrement des populations qui n'ont pas forcément les capacités de conception et de mise en œuvre des projets de développement touristique et par conséquent ont besoin d'assistance en expertise, en logistique et en financement.

Les collectivités locales peuvent user du levier de la coopération décentralisée en vue de promouvoir des projets communautaires. Une coopération par exemple entre la région de Thiès et la Basse Normandie peut être envisagée dans ce sens. La ville de Thiès est déjà jumelée à Caen alors que la commune de Verson, où résidait le poète-président Léopold S. Senghor, abrite une institution « Espace Senghor » qui trouve son pendant à Joal qui dispose de « *Keur Diogoye* », villa paternelle et lieu de mémoire de la famille de l'académicien apôtre de la négritude. De même, Mbour jumelé à Concarneau et Rufisque bien intégré dans le réseau des villes jumelées peuvent recourir à cette forme de

⁶¹ Cf. **LATARJET B.**, *L'aménagement culturel du territoire*, Paris, La Documentation Française, 1992

coopération pour initier des actions de développement fondées sur le patrimoine en suscitant des échanges à caractère culturelle. Ces relations devant favoriser et faciliter l'arrivée de flux touristiques en provenance de ces localités sœurs dans l'objectif de concrétiser la solidarité et la fraternité à la base de ces jumelages.

Les Associations Sportives et Culturelles (ASC) très implantées en milieu urbain comme en milieu rural, en collaboration avec des associations du nord sont les structures les mieux indiquées pour organiser ce créneau. D'autant plus que ces ASC sont très dynamiques durant la période qui correspond à la basse saison touristique qui paradoxalement coïncide à la phase la plus intense en terme d'animation culturelle.

4.2. Les objectifs

Les objectifs visés dans le cadre de la mise en œuvre d'un tourisme culturel sur la Petite Côte sont de deux ordres : la diversification de l'activité touristique et la protection-réhabilitation des ressources patrimoniales par l'entremise du tourisme.

4.2.1. La diversification de l'activité touristique

Le tourisme constitue pour le Sénégal en général et pour la Petite Côte en particulier un des secteurs économiques les plus dynamiques et sans doute le plus prometteur. Depuis quelques années, des facteurs conjoncturels comme structurels agissent négativement sur le rendement de ce secteur. En effet, le balnéaire qui caractérise la Petite Côte est placé sur un marché mondial très concurrentiel et sensible aux soubresauts. La Petite Côte ne pourrait supporter une crise continue, d'autant plus que la saison touristique 2004 a été jugée alarmante par les hôteliers. En d'autres termes, le tourisme s'essouffle⁶².

Il est fort probable que la pauvreté du produit touristique qui caractérise la destination Petite Côte y est pour quelque chose. Il est donc impératif de diversifier le produit et d'élargir l'offre. Cette démarche doit être amorcée dans la zone qui accueille les touristes en l'occurrence la Petite Côte avant de s'élargir vers d'autres endroits (Sud-est, Casamance, îles du Saloum, Vallée du Sénégal.) qui sont réputés disposer d'un potentiel de tourisme culturel considérable. D'où la nécessité d'encourager ce tourisme de patrimoine qui constitue un soutien appréciable pour le balnéaire. Un moyen d'augmenter la durée du séjour des touristes, de fidéliser la clientèle, d'augmenter les dépenses touristiques et

⁶² Cf. *Le tourisme au Sénégal : les chiffres du tourisme au Sénégal*, www.diawara.org/senegal_tourisme_statistiques.php ; « Un secteur qui impulse le développement », *Le Soleil* du 21 octobre, 2004 ; « Site de Saly : le secteur formel de se dit menacé », *Le Soleil* du 13 mai 2004

d'amorcer l'implication des populations locales dans l'activité en tant qu'acteurs et bénéficiaires. Un tourisme culturel sur la Petite Côte aura sans doute l'avantage de réduire la forte saisonnalité des flux touristiques.

4.2.2. La protection- réhabilitation des ressources patrimoniales

La prise en charge du patrimoine tant culturel que naturel est problématique sur la Petite Côte, à l'instar de la situation nationale. Les pouvoirs publics s'investissent très peu dans l'action culturelle. Il en découle des ressources très limitées sinon dérisoires allouées au secteur du patrimoine. Ainsi, le niveau de prise en charge du patrimoine se situe réellement au niveau des communautés. Cependant les mutations qui traversent toutes les couches de la population constituent des menaces de disparition mais aussi des opportunités de création de patrimoine. Il s'agit donc de sensibiliser sur la nécessité de protéger et de sauvegarder le patrimoine. De montrer d'autre part l'intérêt du patrimoine en tant qu'expression identitaire et ressource économique dans le cadre du tourisme culturel. Un moyen de susciter l'intérêt de l'Etat, des collectivités locales et des promoteurs touristiques pour le patrimoine. Tous ont en fin de compte des intérêts dans la mise en valeur du patrimoine⁶³.

Le tourisme constitue l'une des rares activités économiques susceptibles de financer la conservation et la valorisation du patrimoine. Il peut permettre aux populations d'engranger des revenus grâce à une utilisation de leur capital culturel dans une perspective touristique.

4.3. Les opportunités

La Petite Côte accueille 90% des 120 000 qui fréquentent les établissements hôteliers de la région de Thiès⁶⁴. Depuis quelques années, on s'est rendu compte que de nombreux touristes effectuent un séjour dans la zone sans pour autant fréquenter les réceptifs hôteliers qui proposent un produit exclusivement balnéaire. Il existe aujourd'hui une crise dans le secteur hôtelier qui se met en évidence par une forte baisse de la fréquentation. Se pose alors cette lancinante question : « par où sont passés les touristes ? ». Une réponse serait l'émergence d'une nouvelle tendance touristique axée sur le patrimoine. De nombreuses structures émergent et proposent un type d'hébergement et de produits allant

⁶³ MONFERRAND A., « Le patrimoine culturel : un ressort méconnu du tourisme », in *Tourisme et culture*, Les Cahiers espaces, n° 37, juin 1994, p. 39-45

⁶⁴ « Site de Saly : le secteur formel de se dit menacé, *Le Soleil* du 13 mai 2004

dans le sens d'un tourisme de patrimoine. La tendance aujourd'hui exprime un besoin de découverte de la part des visiteurs. D'où la nécessité d'élaborer des produits de soutien qui renforcent cette activité qui constitue un moteur économique.

La Petite Côte par son cosmopolitisme présente une variété de populations et de milieux. Variété qui induit une richesse culturelle, des modes de production et des types d'aménagement du terroir. Les Sérères se différencient des Mandingues, qui eux aussi se singularisent par rapport aux Wolofs ou aux Lébous. Au sein même du groupe sérère, il existe des différences considérables. Le sous groupe Safi de la zone de Diass diffère fondamentalement de ceux de Ndiaganiao ou de Joal-Fadiouth. Cette diversité mérite une attention particulière et doit être exploitée dans une perspective touristique.

La découverte des valeurs, des modes de vie et coutumes des différentes communautés est une ressource touristique qui peut être très attractive. Il convient cependant de déterminer en quoi chacun de ces terroirs peut contribuer à la définition d'une offre en perspective d'un développement touristique. En Normandie par exemple, chaque « pays » (Bessin, Pays d'Auge, Manche, Suisse normande etc.) se singularise et ensemble ils expriment l'identité normande.

L'écotourisme peut se développer avec l'existence de parcs et réserves (Popenguine, Bandia, Somone) dans les limites de la Petite Côte. D'autres parcs et réserves (île Madeleine, parc de Hann) implantés dans la région de Dakar sont très rapidement accessibles alors que les îles du Saloum situées au sud, constituent un prolongement naturel de la Petite Côte. Ces îles possèdent un des plus importants potentiels en matière de tourisme de découverte avec ses bolongs longés de mangroves.

Ces opportunités liées au patrimoine sont renforcées par la bonne image d'un pays qualifié de stable et, où la démocratie est ancrée depuis longtemps. Le Sénégal ne semble pas avoir exploité au plan touristique la belle prestation de son équipe nationale de football lors du dernier mondial en Corée et au Japon en 2002. Ce fut une bonne occasion pour ce petit pays de l'Afrique de l'Ouest de donner encore une preuve de sa vitalité, ce qui lui a valu une énorme vague de sympathie. Un atout non négligeable susceptible de capter le marché asiatique en particulier japonais qui trouverait au Sénégal une forme de patrimoine assez similaire à la nature de leur patrimoine plus immatériel que matériel.

D'autre part, deux événements culturels majeurs devant se dérouler en 2006 au Sénégal sont susceptibles de promouvoir la Petite Côte. Il s'agit du festival des arts nègres et du centenaire de la naissance de Senghor qui aura Joal comme point focal.

En terme d'infrastructures, l'érection d'un aéroport international à Diass en plein cœur de la Petite côte rapproche d'avantage cette zone des marchés émetteurs. La desserte du Sénégal se faisant à plus de 90% par avion⁶⁵, alors l'accessibilité à la Petite Côte devient facile. Ce qui va faire de la Petite Côte une attraction touristique encore plus forte et un centre de diffusion, point de départ de circuits ou itinéraires en direction des différents pôles touristiques du pays.

Le tourisme culturel devra être à la base d'une politique d'aménagement du territoire en s'appuyant sur la politique de décentralisation initiée depuis 1996. D'autant plus que le Programme National de Développement Culturel (PNDC) attribue un rôle important aux collectivités locales. Le tourisme culturel est pour la Petite Côte un moyen de contribuer à la revitalisation des pratiques culturelles par un investissement financier et par la mobilisation des communautés en faveur d'un développement local par le tourisme. Ainsi le patrimoine culturel et naturel comme instrument d'aménagement du territoire va forcément inciter à la mise en œuvre de mesures de protection des identités culturelles et des ressources naturelles aussi bien dans l'intérêt des populations que pour promouvoir un tourisme durable qui a des incidences positives sur l'économie et la fiscalité.

4.4. Les écueils

La mise en œuvre d'un tourisme culturel sur la Petite Côte sera confrontée à des difficultés de divers ordres.

- Les perspectives de développement touristique annoncées sur la Petite Côte confortent la vocation balnéaire de cette zone. Qui toutefois devra développer un tourisme haut de gamme à coté de celui de masse qui présentement a cours. Les produits de soutien qui incluent le tourisme culturel sont envisagés dans d'autres zones qui devront ainsi compléter le balnéaire de la Petite Côte.
- L'utilisation touristique du patrimoine vivant n'est pas aisée et comporte d'ailleurs des dangers. Un patrimoine intime souvent sacré concerne de prime abord une communauté et n'est pas à priori destiné à être dévoilé ou exhibé devant des touristes qui auront du mal à saisir son sens. Il se pose ainsi la problématique relative au type de patrimoine à usage touristique. Le risque de tomber dans une folklorisation excessive est grand. Sans

⁶⁵ Diagnostic du tourisme sénégalais, in www.lesamazon.com/pages/images/senegal.pdf

perdre de vue que les pratiques culturelles évoluent, une tendance à dénaturer le patrimoine peut lui ôter toute authenticité⁶⁶.

- Un tourisme culturel sain et durable doit forcément envisager des mesures de protection. A notre connaissance, les mesures de protection juridique du patrimoine concernent, au Sénégal, les sites et monuments mais ignorent le patrimoine immatériel. L'extension des mesures de protection à ce type de patrimoine dans un contexte multiculturel est problématique. Que faut-il protéger ? Et comment procéder en étant équitable envers tous les groupes de population ?
- La mise en œuvre de projets culturels implique la participation des populations en tant qu'acteurs et principaux bénéficiaires d'un tourisme durable. Celles-ci ne sont pas forcément en mesure de concevoir des produits viables et d'assurer une gestion rigoureuse à l'égard d'une clientèle exigeante. Des difficultés auxquelles s'ajoute une surface financière d'investissement très réduite. En effet pour des populations disposant de peu de revenus, ni le recours à l'épargne, ni l'apport des institutions bancaires ne sont réellement envisageables. Seul le micro financement semble être à la portée de ces populations.
- La surfréquentation des sites naturels et la monétarisation des produits culturels sont néfastes respectivement pour l'environnement naturel et les populations locales. Les côtes sont soumises à de rudes épreuves. L'explosion de l'immobilier et du foncier se traduit par une pression excessive sur le domaine maritime et par l'exploitation abusive du sable de plage. Ce qui à terme risque de provoquer des catastrophes. D'autre part, des contacts, entre touristes et locaux, résultent des comportements malsains facteurs de perversion⁶⁷

A ces problèmes, s'ajoutent des insuffisances d'ordre institutionnel : une politique pas tout à fait définie et un réel déficit de services publics de soutien au tourisme et à la culture. Il en est de même des ressources documentaires pour les professionnels du secteur, les guides en particulier dont la mission de médiation devient difficile.

⁶⁶ **LEMAIRE R. & STOVEL H.**, *Document de Nara sur l'authenticité*, UNESCO/ ICCROM/ ICOMOS, 1994

⁶⁷ **MARET P.de & BOULY de LESDAN S.**, « L'aventure, la nature...et la culture en plus? De l'écotourisme à l'ethnotourisme », *Ecotourisme Pdm /SoB 2*, draft 19-01-2000

CHAPITRE V

LE DISPOSITIF FONCTIONNEL

La mise en place d'un dispositif fonctionnel efficace constitue sans doute une garantie quant à la réussite d'un tourisme culturel durable et sain facteur de développement de la Petite Côte. Ce dispositif qui inclut une politique, des structures, des modes de gestion et de financement mais aussi des types de partenariat, n'existe pas encore dans la mesure où le lien entre le tourisme et la culture n'est pas encore clairement établi. Un cadre formel, des orientations claires et des moyens d'actions appropriés, contribueraient à l'éclosion d'un véritable tourisme culturel dans la région.

5.1. Le Cadre normatif

Le cadre normatif qui actuellement prévaut au Sénégal en matière de tourisme et de culture est fortement centralisé. Des organes situés au niveau des ministères chargés de la culture, du tourisme, de l'urbanisme et de l'environnement sont concernés. Le Sénégal qui a lancé le tourisme dans les années « 70 » est aujourd'hui à l'heure de la reformulation d'une nouvelle orientation et en phase d'élaboration de textes adaptés aux nouveaux enjeux.

5.1.1. Politique touristique et gestion du secteur

En dépit du poids de l'activité touristique dans l'économie nationale, ce secteur semble négligé à tel point que le Président de la République avouait récemment ne pas avoir de vision pour le tourisme⁶⁸. Il y avait donc visiblement une absence de volonté politique quant au développement du tourisme et par là, l'absence d'une stratégie. Cet aveu permet de comprendre un développement anarchique du secteur qui nécessite aujourd'hui un assainissement à tous les niveaux. Les tours opérateurs, principaux promoteurs du tourisme sénégalais font désormais face à une rude

⁶⁸ Wal Fadji samedi 8 Janvier 2005

concurrence. Il s'agit d'investisseurs privés persuadés du potentiel touristique mais qui développent un secteur de la para-hôtellerie qui échappe aux réglementations juridiques et fiscales. Ce phénomène qui caractérise la Petite Côte et les îles du Saloum se traduit par une surabondance de réceptifs qui par ailleurs risque d'aboutir à un tourisme sauvage nuisible à l'environnement naturel mais aussi socio culturel.

Le gouvernement semble être conscient de ces dérives et veut rebâtir une politique touristique sur de nouvelles bases. Ainsi ont été organisées des Journées de Concertation sur le Tourisme en mars 2002. Des diagnostics, des rapports, notamment celui émis par le Ministère du tourisme en collaboration avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2003 sur l'impact du tourisme sur l'économie sénégalaise. Selon ce rapport établi sur la base d'un sondage effectué en novembre 2002, la productivité du tourisme est la suivante : *« 75 000 emplois créés, 27,5 milliards de rentrées fiscales au trésor public ; une production touristique de 273 milliards CFA avec une valeur ajoutée de 140,2 milliards pour une participation au PIB couvrant 4,6% »*⁶⁹.

Dans le cadre de la relance du secteur, est en cours l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle accompagnée d'un plan stratégique de développement du tourisme en substitution de celui datant de l'année 2003. A notre avis, ce plan stratégique doit comporter dans le cadre d'une mise en valeur d'un tourisme culturel sur la Petite Côte les axes suivants :

- un développement du tourisme culturel comme principale activité de soutien au balnéaire sur la Petite Côte ;
- incitation des communautés locales à promouvoir des projets culturels allant dans le sens d'une exploitation touristique ;
- mise à contribution du patrimoine culturel et naturel comme instrument d'aménagement du territoire avec le soutien du Programme National d'Investissement Rural (PNIR) ;
- promouvoir les festivals, journées culturelles et autres manifestations socioculturelles au sein des communautés et dans les localités de la Petite Côte ;

⁶⁹ Le Soleil du 21 octobre 2004

- solliciter les associations sportives et culturelles à animer des manifestations pendant cette période qui coïncide avec la basse saison touristique ;
- encourager particulièrement l'organisation des rituels d'initiation, le *Kankourang* en particulier mais aussi la lutte traditionnelle ;
- promouvoir les danses et musiques traditionnelles des différentes communautés ;
- effectuer le zonage des sites naturels en vue de rationaliser la conservation et l'exploitation de ces sites ;
- mettre en place des dispositions fiscales incitatives pour encourager et faciliter les investissements dans le secteur du tourisme culturel ;
- promouvoir et diversifier les vols charters des pays émetteurs vers la destination Petite côte ;
- mener une campagne intense de promotion dans les pays émetteurs en faveur de la période dite de basse saison ;
- présenter la richesse culturelle de la zone par l'organisation de spectacles d'arts vivants (lutte, musique, danse, théâtre) à l'étranger ;
- faire connaître la pêche artisanale, l'élevage, l'agriculture, l'artisanat, les réserves d'oiseaux et de mammifères situées dans la région ;
- participer régulièrement aux salons touristiques internationaux ;
- initier une promotion dans certains marchés émetteurs : Etats-Unis, Japon, Pays arabes ;
- concertation et collaboration entre les services des ministères de la culture, du tourisme et de l'environnement impliqués dans la valorisation du patrimoine ;
- imposer un code éthique conforme au bien être des populations et à l'esprit des conventions internationales.

En résumé, promouvoir une stratégie efficace en faveur d'un tourisme culturel sur la Petite Côte suppose des actions sur les marchés émetteurs, l'émergence de produits touristiques culturels basés sur les pratiques locales grâce à l'implication des populations et favoriser un aménagement prenant en compte la préservation des sites et ressources de l'environnement mais aussi le développement des activités culturelles au sein des communautés. Il s'agit désormais pour le Ministère, de

prendre effectivement en charge l'orientation des activités touristiques et de ne plus laisser l'initiatives aux seuls tours opérateurs.

L'actuelle administration semble être consciente de l'anarchie qui prévaut dans le secteur et qui constitue un sérieux handicap pour la bonne marche de l'activité touristique. En effet des textes réglementaires sont en voie d'élaboration et concernent les établissements d'hébergement, la profession de guide touristique et les agences de voyages⁷⁰. L'action du Ministère du tourisme est soutenue par l'Agence de promotion touristique et la SAPCO.

Au niveau de la Petite Côte, il existe un service régional du tourisme installé à Mbour qui, vu l'ampleur de l'activité dans la zone, ne peut assumer correctement ses responsabilités. L'action publique se fait surtout ressentir par l'implication de la SAPCO dans l'aménagement touristique. Cependant de multiples dérives ont par le passé entaché sa gestion⁷¹, d'autant plus que la maîtrise foncière pose encore un problème crucial pour les investissements sur la Petite Côte. La restructuration de la SAPCO et les projets envisagés dans la zone (aménagement de nouvelles zones prioritaires, mise en place d'infrastructures, promotion d'un tourisme haut de gamme, requalification de la station de Saly, mise en place d'une police touristique) laissent présager une reprise en main du tourisme par les pouvoirs publics⁷².

Le rôle de l'Etat doit cependant surtout être axé sur l'assainissement du secteur. En procédant à un exposé clair des objectifs et la mise en place de services de soutien aux activités touristiques qui doivent être initiées par des acteurs privés. Il est envisagé la création d'un Conseil National du Tourisme et la mise en place de la « *Maison du Sénégal* »⁷³. Sur la même lancée, l'institution de l'Office de tourisme, la création de sociétés d'aménagement touristique et un compte satellite pour disposer d'une base de données sur le tourisme. Ces propositions font suite à plusieurs autres études stratégiques : *Plan marketing* du Ministère du tourisme, *Plan stratégique de développement touristique du Sénégal* en 1995, *Grappe tourisme, industries culturelles et artisanat d'art* en 2001 etc. Toutefois l'instabilité du Ministère constituait un facteur bloquant. Finalement il manque un véritable

⁷⁰ Le Soleil du 13 mai 2004

⁷¹ Cf. Arrêt n° 03 / 2001, Cours des Comptes (Sénégal) ; interview de Ndiouga SAKHO (dir. SAPCO), in Wal Fadjri du 08 novembre 2004

⁷² « Le gouvernement veut étendre les compétences de la SAPCO partout au Sénégal », dépêche APS du 13 janvier 2004

⁷³ Cadre intégré Sénégal-Résumé de la matrice du plan d'actions, 2003

programme de développement et la mise en place des instruments opérationnels dont les missions ont été clairement définies et disposant de moyens conséquents.

L'insuffisance de réceptifs ne se pose pas véritablement sur la Petite Côte. Les problèmes se situent au niveau de la promotion de la zone, d'autant plus que Saly est en voie d'être reconnu comme un lieu de trafic de drogue et de tourisme sexuel. Il y a une image à restaurer et des mesures à prendre en conséquence. De même, la définition de nouveaux produits est à entreprendre.

5.1.1.1. Les collectivités locales

L'action des collectivités locales dans le secteur touristique n'est pas encore perceptible. La région de Thiès doit s'investir pleinement dans la définition de produits touristiques en soutien au balnéaire, par l'appui aux projets touristiques axés sur le patrimoine. En Normandie, le Conseil général du Calvados œuvre pour la promotion d'un produit touristique culturel axé sur Guillaume le Conquérant, personnage phare de l'identité normande, et qui doit venir en complément à un tourisme plutôt développé autour de la Deuxième Guerre et du débarquement de Normandie en 1944.

Les collectivités locales doivent promouvoir la création d'offices de tourisme ou de syndicats d'initiatives dans les communes et communautés rurales. A notre connaissance, seul un syndicat d'initiatives à vocation régionale fonctionne sur la Petite Côte et ne regroupe que les professionnels de l'hôtellerie. Le fonctionnement de ces structures requiert des guides locaux bien formés et une information fiable sur les sites et monuments, les attractions touristiques, les circuits, les manifestations culturelles et les établissements d'hébergement mais aussi sur les populations et les localités. De même, les supports de communication doivent être diversifiés : édition de cartes, dépliants, signalétique etc.

Les collectivités locales doivent sur la Petite Côte saisir ces moments de réflexion et de remise en cause pour élaborer des stratégies en faveur d'un tourisme culturel.

Les collectivités locales sont mieux placées pour effectuer des actions de sensibilisation à l'égard des populations. En effet, il existe souvent une attitude de rejet du tourisme par ces populations. Elles doivent par conséquent être consultées et intégrées dans les projets de mise en valeur touristique. Ce qui leur permettra de mieux s'adapter à l'activité touristique et d'en être des bénéficiaires. Par ailleurs,

les collectivités locales doivent mettre en place des procédures de contrôle des activités touristiques afin qu'elles ne perturbent pas la qualité de vie des populations. En effet, un tourisme sain nécessite des réglementations concernant la fréquentation, la circulation et même les comportements.

5.1.2. Politique culturelle et protection du patrimoine

5.1.2.1. Politique culturelle

Au Sénégal, la politique culturelle incombe au Ministère de la culture et du patrimoine historique classé. Elle s'appuie sur la *charte culturelle nationale* et se matérialise par un *Programme National de Développement Culturel* qui vient récemment d'être adopté en Janvier 2005. Ce programme devant durer cinq ans prône un aménagement culturel conforme à la décentralisation de l'action culturelle. Une approche devant permettre aux centres culturels régionaux d'impulser le développement culturel local grâce à un renforcement de leurs capacités techniques et logistiques⁷⁴. En outre, le PNDC participe au renforcement des capacités par une professionnalisation des agents culturels. Enfin, le programme culturel encourage l'action des organisations professionnelles de la culture dans la définition et la mise en œuvre des projets.

Ce programme tel qu'il est présenté, propose une implication plus forte des structures existantes de l'action culturelle mais ne définit pas des modalités pratiques ni une vision claire des enjeux culturels pour le Sénégal.

Sur la Petite Côte qui est un creuset de diverses cultures du fait de la coexistence de plusieurs groupes de population, l'action culturelle doit être fortement décentralisée. En effet le niveau de prise en charge de l'action culturelle se situe à la base, au niveau des familles, des quartiers, des associations, des villages et des communautés. Cela suppose une concertation large avec ces populations et la mise en place de structures souples et de proximité en vue de mieux cerner les potentialités culturelles, de les exploiter en tenant compte des contraintes qui se posent à elles et des perspectives de développement. Dans la mesure où une culture vivante est en perpétuel renouvellement, l'objectif est d'aider les populations à mieux s'approprier leur culture tout en développant leurs

⁷⁴ **Ministère de la Culture du Sénégal**, *Agenda Culturel National 2004*

aptitudes à la créativité. Il n'est pas question dans ce processus de figer les pratiques culturelles dans la mesure où celles-ci évoluent en fonction du contexte socioéconomique, mais de faire une analyse diachronique qui permettra aux populations de mieux comprendre les liens qui les rattachent à leur passé. C'est seulement de cette façon qu'elles pourront révéler leurs identités à d'autres, en l'occurrence les touristes.

La rupture des chaînes de transmission nécessite aujourd'hui l'implication des professionnels aux côtés des ultimes détenteurs des connaissances et savoir-faire traditionnels pour une meilleure compréhension et un meilleur usage du patrimoine. Ainsi, nous proposons pour une action culturelle sur la Petite Côte :

- une décentralisation de l'action culturelle au niveau des collectivités locales, des communautés socioculturelles, des villages et quartiers ;
- la mise en place de centres d'interprétation dans les localités et sites associant des professionnels de la culture et des personnes ressources locales, et dotés de moyens et d'infrastructures leur permettant de procéder aux recherches que nécessitent l'interprétation et l'organisation de manifestations relatives aux sites et faits culturels ;
- la création de maisons de la culture dans les communes de la Petite Côte qui serviront d'espaces de dialogue et d'échange entre acteurs culturels et de lieux d'organisation de manifestations ;
- mettre en place un agenda culturel en veillant à la régularité et à la diversité des rendez-vous culturels phares de la zone ;
- contribuer à l'organisation et au financement des manifestations culturelles de grande envergure ;
- encourager l'action culturelle des associations sportives et culturelles ;
- appuyer fortement le *Kankourang*. Cette activité très populaire doit servir de vitrine à la culture mandingue qu'on retrouve aussi en Casamance et dans plusieurs pays de la sous région ;
- appuyer au niveau de chaque groupe de population à l'instar du *Kankourang*, une manifestation phare qui servira de prétexte pour étaler d'autres expressions culturelles du groupe ;

- contribuer à la promotion des langues nationales qui constituent en fait les supports par excellence des expressions culturelles ;
- promouvoir l'artisanat par la mise en place de chambres de métiers et de villages d'artisanat. Mais aussi en identifiant les détenteurs de savoir-faire particuliers et en localisant des foyers de production ;
- promouvoir les jeux et sports traditionnels ;
- mettre en place des mécanismes de partenariat et de financement en vue de promouvoir les manifestations culturelles communautaires et les projets culturels.

Ces actions seront plus efficaces dans le cadre de la décentralisation. Ainsi, les collectivités locales doivent développer leurs compétences en matière de politiques culturelles et disposer de moyens financiers et en ressources humaines pour impulser le développement culturel. Elles sont en outre susceptibles de créer autour de la culture une synergie entre professionnels, populations et pouvoirs publics et qui intègre l'éducation et la formation. En effet l'organisation des manifestations doit se soucier du volet éducation. Il s'agit de permettre aux usagers de la culture de comprendre le sens, d'apprécier le contenu et d'appréhender la finalité des faits culturels. Enfin pour stimuler la création, initier les usagers aux différentes formes d'expressions artistiques qui participent aux faits culturels.

5.1.2.2. Protection du patrimoine culturel

La prise en charge du patrimoine culturel est dévolue au Ministère de la culture et du patrimoine historique classé dont l'intitulé officiel même est symptomatique. Il révèle en effet un certain intérêt pour le patrimoine mais réduit considérablement son champ d'action au seul patrimoine classé. Au sein de ce ministère, la Direction du Patrimoine créée en 1967 assume la sauvegarde des biens culturels, la délivrance des autorisations de fouilles archéologiques et exerce un contrôle permanent sur le patrimoine⁷⁵. Dans sa mission, la Direction du Patrimoine Culturel collabore avec le Bureau d'Architecture des Monuments Historiques (BAMH) et l'Institut Fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta Diop.

⁷⁵ CAMARA A., in KURHAN-GAULTIER C.(dir.), *Développement, Tourisme & Protection du patrimoine culturel*, Patrimoine francophone, Actes du Séminaire de Praia (Cap-Vert) et Dakar (Sénégal) du 17 au 20 décembre 1996, ICOM-France & Université Senghor, pp. 98-99

Le BAMH constitué « *d'architectes et de techniciens formés dans le domaine de la restauration est chargé de la réalisation technique des travaux de rénovation du patrimoine bâti et de veiller à la préservation de l'intégrité des sites et monuments historiques classés* »⁷⁶.

L'IFAN-CAD par contre est un institut universitaire de recherche. Il a sous sa tutelle le Musée d'art africain de Dakar, le Musée de la mer et le Musée historique qui sont à Gorée. L'IFAN gère des archives, une documentation et des collections scientifiques qui éclairent sur l'Afrique subsaharienne. Il participe aussi « *à l'application des règlements concernant le classement des monuments historiques, des fouilles, l'exploitation des objets ethnographiques ou d'art africain, la protection des sites naturels de la faune et de la flore* »⁷⁷.

Ces trois structures constituent les piliers des actions (protection, prise en charge, restauration, recherches documentaires et réglementation) sur le patrimoine, mais sont domiciliés dans différents départements ministériels.

La prise en charge institutionnelle obéit donc à priori à un fonctionnement concerté des administrations sus citées. Donc une gestion transversale qui suppose la mise en œuvre de mécanismes relatifs à la prise de décisions, à l'élaboration de programmes d'intervention sur le patrimoine. D'autant plus que « *d'autres services, directions rattachées aux ministères du tourisme, de l'environnement, des municipalités, ainsi que des associations culturelles mènent des actions contribuant à la sauvegarde et à la réhabilitation culturelle et socio-économique des sites patrimoniaux* »⁷⁸.

Pendant les mesures de protection ne concernent que le patrimoine dit classé, qui, à notre avis, est exclusivement immobilier (monuments et sites). Par conséquent le patrimoine doit intégrer les éléments relevant des arts et traditions populaires ou en d'autres termes le patrimoine immatériel. Les mesures strictement de conservation ne doivent pas exclure les cérémonies rituelles ou activités socioculturelles qui se déroulent dans certains sites. A contrario, elles doivent être maintenues et encouragées.

On peut envisager dans le cadre de la décentralisation, des mesures de protection sur le patrimoine qui seront déterminées par les collectivités locales. En

⁷⁶ Op. cit, p.99

⁷⁷ Op. cit, p.99

⁷⁸ Op. cit, p.99

effet, la culture constitue bien une des domaines de compétences transférées aux collectivités locales par la loi du 22 Mars 1996.

A notre avis, il s'agit de mettre en œuvre la réhabilitation du patrimoine qui inclut la conservation et qui doit se réaliser par une appropriation de ce patrimoine par les populations et sa valorisation par le tourisme. Les collectivités locales disposant de ressources dérisoires, elles ne peuvent financièrement prendre en charge les coûts résultant de la gestion du patrimoine.

Un tourisme basé sur le patrimoine culturel et naturel peut générer des ressources fiscales pour les collectivités qui pourraient ainsi contribuer au financement de la protection- revitalisation du patrimoine. Les collectivités locales doivent saisir cette opportunité pour créer des musées de site et des écomusées ou centres d'interprétation dans les localités où se déroulent des manifestations culturelles communautaires, en vue d'inciter un développement local qui respecte et préserve l'environnement et le patrimoine culturel. Elles doivent aussi définir des zones d'intérêt touristique selon des critères relatifs à l'environnement physique et culturel et allant dans le sens de leur sauvegarde (aires protégées).

5.1.2.3. Cadre juridique

Les textes de lois relatifs à la protection du patrimoine culturel national sont encore largement influencés par une approche occidentale du patrimoine. En effet la loi 71-12 du 25 Janvier 1971 et son décret d'application n° 73-746 du 8 Août 1973 ,qui constituent les textes réglementaires régissant la politique de conservant du patrimoine, ne prennent en compte que les monuments historiques et réglementent les fouilles et découvertes. Cette législation évoque les *biens meubles* et *immeubles* en l'occurrence le patrimoine matériel et ignore royalement le patrimoine dit immatériel. Ce qui implique qu'aucune mesure de protection du moins à notre connaissance ne s'applique à cette forme de patrimoine. Ainsi le patrimoine classé ne compte que des monuments et sites.

Un tourisme culturel sur la Petite Côte qui prend en compte la sauvegarde du patrimoine nécessite une réglementation actualisée et conforme à la nature du patrimoine existant. Elle doit s'inspirer des procédés et méthodes locales de conservation, mais aussi des conventions et textes internationaux sur le tourisme et le patrimoine. La réglementation doit être plus exhaustive en intégrant le patrimoine immatériel qui le plus se rapproche des centres d'intérêt des populations.

La mise en application de cette réglementation doit s'appuyer sur une forte sensibilisation de la population sur le patrimoine et la canalisation des porteurs de projets touristiques vers une forme de tourisme respectant le patrimoine et au mieux, le valorisant.

5.2. Les modes de gestion et de financement

Le retrait de l'Etat et la mainmise des tours opérateurs caractérisent la gestion du secteur touristique sur la Petite Côte. Cependant l'essoufflement du tourisme balnéaire et l'émergence d'un type de tourisme encore diffus quasi informel, puisque échappant aux structures classiques posent une nouvelle problématique. De même, le souci de mieux impliquer les nationaux et les opportunités qu'offre la décentralisation, sont des pistes pour innover dans les modes de gestion et de financement du secteur touristique culturel.

5.2.1. Gestion du tourisme culturel

La mise en œuvre d'un tourisme culturel révèle encore davantage le caractère transversal de l'activité touristique. On constate un enchevêtrement d'organismes de tutelles et de centres de décisions qui peuvent nuire au développement de ce secteur. En plus, le tourisme en tant que vecteur d'un développement local, ne fait pas partie des domaines de compétences transférées aux collectivités locales. La gestion des activités touristiques implique la maîtrise de plusieurs paramètres: maîtrise foncière, aspects juridiques et éthiques, infrastructures, ingénierie culturelle, gestion des aires protégées, études de faisabilité et évaluation des projets, mécanismes de financement etc.

La SAPCO, unique maître d'œuvre de la gestion touristique de la Petite Côte a montré ses limites. Par conséquent l'anarchie qui prévaut dans ce pôle touristique reflète un déficit dans la gestion du secteur. Pour pallier cette situation, nous proposons la création d'une Agence devant gérer le tourisme culturel sur la Petite Côte.

5.2.1.1. L'Agence de développement culturel et touristique

Cette structure devra piloter la mise en œuvre d'un tourisme culturel devant contribuer à une vie culturelle plus intense et au développement du tourisme dans la zone. Son champ d'action doit permettre d'effectuer :

- le zonage culturel de la Petite Côte ;
- l'identification des zones prioritaires de tourisme culturel ;
- la formulation de produits culturels à usage touristique (niches culturelles, festivals, journées culturelles, organisation de spectacles vivants, animation des sites, parcs et réserves) ;
- la promotion d'infrastructures, de projets ou programmes et d'activités culturelles ;
- la mise en œuvre d'un agenda d'activités et d'un répertoire d'acteurs culturels ;
- la participation dans la gestion des sites et manifestations culturelles ;
- la coordination des partenariats et investissements touristiques sur le patrimoine ;
- une contribution à la réhabilitation des centres urbains, à la valorisation de l'architecture traditionnelle et à l'appui aux savoirs et savoir-faire traditionnels ;
- un appui aux artistes (plasticiens, musiciens, danseurs et comédiens) ;
- des études et évaluations de projets touristiques culturelles ;
- la réglementation, l'autorisation et la labellisation des réceptifs, circuits et activités relevant du tourisme culturel ;
- le suivi statistique des opérations touristiques, la mise en place d'un observatoire et l'élaboration de bases de données ;
- l'Agence pourrait promouvoir un fonds d'investissement pour appuyer les projets des promoteurs nationaux.

Le fonctionnement de l'Agence découlera des ressources de l'Etat du Sénégal, des régions de Dakar, Thiès et Fatick, des communes et communautés rurales de la Petite Côte et des partenaires privés. La contribution de l'Etat pourrait prendre la forme de recettes affectées déduites du recouvrement des recettes fiscales sur les entreprises touristiques opérant sur la Petite Côte.

L'Agence constituera un instrument en mesure d'impulser un développement du tourisme culturel sur la base d'orientations claires et de modalités pratiques. Elle doit se révéler comme un instrument efficace de coopération entre les collectivités locales.

Vu la nature du patrimoine de la Petite Côte et tenant compte du nombre dérisoire de biens classés, il serait intéressant d'étendre les prérogatives de l'Agence sur tout patrimoine d'intérêt public susceptible d'une valorisation touristique, qu'il relève de la puissance publique ou du domaine privé. Ainsi l'Agence pourrait gérer les apports financiers provenant de l'Etat, des collectivités locales, des partenaires financiers (communautés, coopération internationale ou promoteurs privés), et éventuellement développer un mécénat. Cette approche vise à collecter les fonds publics et privés en perspective d'une valorisation du patrimoine par le tourisme. La finalité consiste à faire du patrimoine une ressource contribuant au financement de sa propre conservation en tant que ressource devant être préservée.

5.2.1.2. Gestion des attractions culturelles

Le mode de gestion dépendra de la nature de l'attraction culturelle. Selon qu'il s'agisse d'un monument, d'une manifestation temporaire (*Kankourang*, journées culturelles) ou qu'il implique des acteurs différents (communautés, associations, collectivités locales, Etat). Le principe consiste à créer des synergies, à multiplier les sources de financement ou optimiser les opportunités de créer de la valeur ajoutée dans l'exploitation d'une ressource patrimoniale. Il est fondamental au préalable de classer le patrimoine selon sa nature et selon le niveau de prise en charge.

Sur la Petite Côte, en dehors de rares institutions publiques culturelles dont le Musée régional et la Manufacture des arts décoratifs de Thiès dont la gestion est centralisée et l'autonomie quasi inexistante, la gestion du patrimoine dans son sens large est informelle. Il y a donc nécessité de créer des structures formelles de gestion. Ces structures si elles sont commerciales doivent se conformer au droit des sociétés commerciales et du groupement économique de l'OHADA (Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique) en vigueur au Sénégal. Cependant la spécificité des entreprises à vocation culturelle pose problème.

5.2.1.2.1. Gestion publique

En dépit de leur charge de garant de l'intégrité du patrimoine, la puissance publique éprouve des difficultés à assumer la gestion et l'exploitation touristique du patrimoine. Ainsi on peut envisager la mise en place de groupements d'intérêt économique à vocation culturelle ou touristique dont l'avantage consiste au fait que *« l'opérateur public peut concéder à des partenaires privés une activité particulière comme par exemple les comptoirs de vente ou les restaurants »*⁷⁹.

Une autre formule consiste pour les collectivités à confier sur la base de conventions, l'exploitation touristique des sites à des associations tout en prenant à leur charge les investissements relatifs à la conservation du patrimoine. L'exploitation touristique englobe éventuellement l'accueil, l'hébergement, l'entretien, la gestion commerciale, la gestion comptable et du personnel, l'édition et la communication. Cette gestion administrative favorise l'animation culturelle, l'emploi et les retombées économiques locales⁸⁰. Une autre possibilité est de confier la gestion à une société d'économie mixte en vue d'intéresser des partenaires privés.

Ces différents modes de gestion comportent des avantages et des risques. Ils permettent de diversifier les acteurs dans la valorisation du patrimoine, de créer des emplois et de mettre en place un circuit économique propice au développement local. En contrepartie, la monétarisation du patrimoine peut constituer un péril. D'autre part, la rentabilité commerciale du patrimoine même par le tourisme est difficile à réaliser. Ce qui peut provoquer des réticences au niveau des pouvoirs publics, obligés d'accorder des subventions aux exploitants ou de prendre à leurs frais les dépenses afférentes à la conservation du patrimoine.

5.2.1.2.2. Gestion privée

Pour un type de patrimoine vivant fortement identitaire comme c'est le cas sur la Petite Côte, la gestion par des promoteurs privés est d'une grande probabilité. Elle traduit l'implication de la population locale à travers les communautés (linguistiques, sociales ou religieuses), les associations ou de simples investisseurs

⁷⁹ PATIN V., *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1997, p. 139

⁸⁰ PATIN V., *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1997, p. 139

individuels. A Mbour par exemple, l'organisation du *Kankourang* requiert l'implication des familles ayant des circoncis, de la communauté mandingue et de la municipalité qui accorde une subvention. Cette manifestation carnavalesque qui dure un mois avec des pointes les week-ends constitue l'une des attractions majeures de la période estivale au Sénégal. Cette manifestation peut intéresser des sponsors. Une structure de gestion au service de la collectivité mandingue peut envisager des partenariats et proposer des produits se référant au *Kankourang* et à la culture mandingue dans le respect des règles éthiques de la communauté mandingue.

Enfin la valorisation de la lutte traditionnelle dont d'illustres champions sont originaires de la Petite Côte est un cas qui mérite d'être analysé dans la mesure où elle met en évidence une variété d'expressions culturelles et attire les foules. Pour les nationaux, des créneaux de cette nature pourraient inciter l'émergence de petites ou moyennes entreprises.

5.2.2. Les mécanismes de financement

Il n'existe pas de développement sans investissement. Par conséquent, la mise en œuvre d'un tourisme culturel sur la Petite Côte nécessite un type nouveau de financement dans les infrastructures, les produits culturels et les moyens humains. Cependant ces types de financement n'engendrent pas systématiquement de profit direct, mais impulsent un développement local et contribuent au bien être des populations. Le tourisme culturel doit revêtir les formes d'un véritable développement local, puisque concernant des valeurs identitaires et doit s'inscrire dans une perspective de développement durable. Le financement d'un tourisme culturel sur la Petite Côte peut revêtir plusieurs formes.

5.2.2.1. Financement informel local

Il s'agit en fait d'« *un ensemble d'activités et d'opérations financières légales mais qui ne sont pas officiellement enregistrées ou réglementées et qui échappent à l'orbite des institutions financières officielles* »⁸¹. Dans le cadre précisément du financement d'activités culturelles (chants religieux, cérémonies collectives etc.)

⁸¹ **Hugon P**, revue Tiers Monde, tome xxxvii, n°, janv-mars 1996, cité dans **GARCIA M.**, « Les systèmes de financement décentralisés (SFD) », in *Le financement du développement durable IEPF* (Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Énergie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, p. 74

apparaissent des modes d'investissement (cotisation individuelle, cotisation dans le cadre de regroupements ou associations, dons ...) qui expriment une adhésion forte de l'individu à son tissu socioculturel. L'exemple des tontines est à ce titre évocateur. « *La tontine est une association de personnes qui se réunissent à intervalles donnés et qui versent chacune une cotisation dont le montant global est versé à tour de rôle à chaque membre* »⁸². Cependant ces tontines financent essentiellement les cérémonies familiales qui tout de même ont un caractère patrimonial. Les ressources distribuées peuvent être utilisées à des fins économiques.

Ce sont des formules de financement en phase avec la dynamique sociale et qui expriment une forme d'appropriation d'un patrimoine assumé et qui exclut toute logique commerciale. Comment maintenant dans un processus de conservation du patrimoine drainer ce potentiel de financement en perspective d'une valorisation touristique? Une sensibilisation allant dans le sens de la création de micro unités de gestion et d'exploitation de sites, d'événements ou d'activités écotouristiques peut être envisagée.

5.2.2.2. Micro financement :

« *Le micro financement désigne la prestation de services bancaires pour les pauvres ou encore la prestation de services financiers à des personnes qui ne sont généralement pas rejoints par les banques et les établissements financiers* »⁸³. Ces services connaissent un engouement populaire considérable notamment sur la Petite Côte où l'on retrouve les modèles de structures de micro financement que sont les mutuelles d'épargne, les systèmes à caution solidaires. Le mécanisme de fonctionnement des mutuels est le suivant :

- mobilisation préalable de l'épargne ;
- distribution des crédits à partir de l'épargne collectée ;
- par sa souscription à la part sociale, le sociétaire devient électeur et éligible aux organes ;

⁸² **GARCIA M.**, « Les systèmes de financement décentralisés (SFD) », in *Le financement du développement durable IEPF* (Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Énergie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, p. 74

⁸³ Op. cit., p. 73, note 1

- responsabilités dans les organes assumées par élection, et responsabilités techniques assumées par les salaires⁸⁴.

Ces institutions sont adaptées à un contexte de pauvreté relative de populations qui n'ont pas accès au système bancaire qui exige des garanties financières auxquelles les populations ne peuvent souscrire. Elles financent généralement des activités allant dans le sens de la résolution de problèmes inhérents à la vie quotidienne ou de développement local et souvent dans le cadre associatif, socioprofessionnel ou communautaire.

Ces types de financement populaires doivent contribuer à mettre en œuvre de petits projets susceptibles de créer quelques emplois, donc de fixer une portion de la population. Des projets qui revitalisent un écosystème ou des pratiques socioculturelles, et les revenus générés contribuent au financement d'infrastructures communautaires.

5.2.2.3. Le système bancaire

Le système bancaire constitue sans doute le maillon faible dans le processus de financement du développement. Cependant il peut accompagner des initiatives PME (Petite et Moyenne Entreprise) dans le cadre de la mise en place de réceptifs d'hébergement ou d'activités touristiques à priori immédiatement rentables.

5.2.2.4. Financement public

L'Etat sénégalais dans le cadre de ses programmes d'investissement peut cibler des activités relevant du tourisme culturel.

Le financement du tourisme culturel sur la Petite Côte mettra à contribution trois régions (Dakar, Fatick et Thiès), des communes, des communes d'arrondissement et des communautés rurales. Toutefois, le transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales suite à la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 ne règle pas le problème du financement du tourisme. D'une part si la culture constitue bien un domaine transféré, le tourisme ne l'est pas. D'autre part, comme le remarque Mayacine Diagne, « *si la décentralisation juridique de compétences est largement entamée par les textes, il reste que la décentralisation financière des compétences essentiellement pratiques reste fortement mitigée* »⁸⁵.

⁸⁴ Op.cit, p. 74

⁸⁵ **DIAGNE M.**, « La décentralisation des compétences locales au Sénégal », internet

Par conséquent, l'autonomie financière des collectivités locales n'est pas acquise malgré l'accroissement des ressources affectées. Il serait souhaitable notamment dans le cadre du tourisme culturel de procéder à une décentralisation fiscale en vue de doter les collectivités locales de moyens substantiels de financement du tourisme culturel. L'impôt local (direct et indirect) perçu par les communes et communautés rurales ne couvrent que 6% du budget des collectivités locales. D'autant plus que l'essentiel des ressources budgétaires est alloué au fonctionnement de ces institutions.

Les collectivités de la Petite Côte ont la possibilité de recourir à la coopération décentralisée dans le cadre par exemple de « *jumelages financiers* » avec des collectivités de l'Union Européenne. Cette formule permet à nos collectivités de procéder à des emprunts sur les marchés financiers européens avec la garantie des partenaires du Nord⁸⁶.

D'autre part, la coopération décentralisée peut promouvoir le cofinancement de projets culturels à vocation touristique. Entre la Basse-normandie et la région de Thiès, les secteurs relevant du patrimoine colonial ou tout ce qui renvoie au « *royaume d'enfance* » de L.S.Senghor donc à la culture sérère peuvent faire l'objet d'une collaboration. En outre, les collectivités en vue de renforcer leurs capacités d'investissement peuvent souscrire à des emprunts sur le marché financier sénégalais ou sous régional et toujours dans le cadre de partenariats.

5.2.2.5. Financement international

L'Aide publique au développement (APD) s'oriente maintenant vers des activités de réduction de la pauvreté et encourage le partenariat. Ce qui à priori cadre bien avec le tourisme culturel qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable qui sous-tend la préservation de l'environnement physique et culturel et une amélioration des conditions de vie. L'APD favorise les Pays les Moins Avancés (PMA) dont le Sénégal fait partie et qui d'ailleurs a bénéficié de l'Initiative- Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). L'APD encourage les pays bénéficiaires à mettre en place des politiques nationales favorisant le

⁸⁶ CORM G., « Les perspectives de financement dans le domaine du développement durable », in *Le financement du développement durable IEPF* (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Energie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, p. 34

développement. Par conséquent, plusieurs organismes internationaux d'APD peuvent contribuer au développement du tourisme culturel sur la Petite Côte.

L'Investissement direct étranger (IDE) : les flux d'investissements directs étrangers confirment le rôle moteur du secteur privé international⁸⁷. Cependant on ne peut appréhender un rôle déterminant de ce type de financement dans le cadre du tourisme culturel.

APD et IDE doivent à notre avis servir comme ressources additionnelles utilisées dans le cadre de partenariats en vue de financer des programmes concernant plusieurs localités ou des projets de mise en place d'infrastructures.

5.3. Partenariat

La réussite ou l'échec d'un tourisme culturel sur la Petite Côte découlera sans doute des types de partenariat qui auront cours tant dans les investissements que dans les modes de gestion. Ces partenariats impliqueront les différents acteurs qui interviennent conjointement dans le secteur du tourisme et de la culture.

5.3.1. Les acteurs

- L'Etat sénégalais dans le cadre de ses programmes touristiques, culturels et environnementaux de façon générale. Mais aussi au niveau ministériel et par les services déconcentrés qui agissent effectivement sur la Petite Côte.
- Les collectivités locales : les régions, communes et communautés rurales qui recouvrent le territoire de la Petite Côte. Elles doivent s'impliquer et mieux, piloter le développement du tourisme culturel conformément à la mission d'assurer le bien être des citoyens.
- Les populations regroupées en communautés linguistiques, sociales, religieuses ou professionnelles. Elles sont les dépositaires de leur patrimoine et doivent en priorité bénéficier du tourisme culturel en préservant leur environnement naturel et culturel.

⁸⁷ **GIROUX P.**, « Le nouveau cadre conceptuel de l'Aide Publique au Développement (APD) », in *Le financement du développement durable IEPF* (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Energie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, p. 15

- Les partenaires financiers ou scientifiques qui sont des organismes publics ou privés intervenant dans le processus de conservation ou de valorisation touristique du patrimoine, opérant depuis l'étranger ou installés sur le territoire national.

5.3.2. Les mécanismes de partenariat

5.3.2.1. Etat- collectivités locales

La décentralisation qui en 1996 a institué le transfert de neuf compétences aux collectivités locales dans le souci d'une meilleure prise en charge des aspirations des citoyens, constitue une bonne matrice de coopération. Cependant, l'Etat doit favoriser le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de gestion administrative et en terme d'acquisition de ressources financières (fiscalité). En contrepartie, les collectivités doivent reconnaître la souveraineté de l'Etat qui assure le contrôle de la légalité, la coordination des actions de développement et se porte garant de la cohésion, de l'intégrité et de la solidarité nationale.

Souvent, la gestion d'une ressource est partagée entre l'Etat et les collectivités comme c'est le cas des parcs naturels⁸⁸. Ce qui provoque des conflits de compétence qu'un partenariat peut juguler. Ainsi dans le cadre du PNDC, un partenariat a été initié entre l'Etat sénégalais et la commune de Joal-Fadiouth en vue de l'organisation en octobre 2006 du centenaire de la naissance de L.S.Senghor. Un bon prétexte pour promouvoir la culture sérère. Cet événement peut valablement servir de vitrine pour le développement du tourisme dans cette zone du reste pittoresque et d'une richesse culturelle inestimable.

5.3.2.2. Entre collectivités locales

Le patrimoine comme les expressions identitaires transcendent les limites des collectivités locales. Il en est de même des activités économiques à l'instar du tourisme. Par conséquent, une gestion commune ou concertée des ressources patrimoniales doit être envisagée si la nécessité se fait sentir.

⁸⁸ **DIAGNE M.**, « La décentralisation des compétences locales au Sénégal »

5.3.2.3. Collectivités locales- instances communautaires ou associatives

Il entre dans les prérogatives des collectivités, d'appuyer les initiatives de développement prises par les groupements associatifs ou communautaires. Ces structures éprouvant souvent des difficultés en expertise ou d'ordre logistique et financier. En contrepartie, le potentiel en ressources humaines et la capacité de mobilisation constituent des atouts de taille.

5.3.2.4. La coopération décentralisée

Elle constitue pour les collectivités locales de la Petite Côte un moyen de bénéficier de financements et d'échanger des expériences en matière de tourisme culturel. Il existe des opportunités de développer des partenariats territoriaux. Des jumelages entre communes, par le biais par exemple de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées ou de l'Association Internationale des Maires Francophones. Ainsi les villes jumelées de Thiès et Caen ou Mbour et Concarneau doivent stimuler les relations dans le cadre de la mise en œuvre d'un tourisme de patrimoine sur la Petite Côte et montrer la voie à d'autres collectivités.

La coopération décentralisée concerne aussi les associations qui par le biais de partenariats mettent en place des réceptifs ou organisent des voyages de découverte. C'est le cas de l'ASMA, une association qui, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture de la République française et en partenariat avec FIOD une association basée à Diofior, propose un voyage de découverte qui contribue à un véritable développement local et scelle des échanges dans un respect mutuel. L'expérience ASMA-FIOD constitue à notre avis un modèle de partenariat mais aussi de mise en œuvre d'un tourisme de patrimoine soutenable⁸⁹.

5.3.2.4. Partenariat public- privé

L'insuffisance des ressources financières au niveau des pouvoirs publics ou des collectivités décentralisées incite ces organes à recourir au secteur privé dans le cadre de partenariats. Cette formule s'établit généralement sur des projets portés par les pouvoirs publics. En règle générale, il s'établit une complémentarité des

⁸⁹ République Française, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, *Voyages solidaires subventionnées par l'ASMA*, note de service, 22 novembre 2004

objectifs et des moyens. Le patrimoine reste propriété de la puissance publique alors que le partenaire apporte des ressources additionnelles (financement, technique, mode de gestion) Le partenariat public- privé permet d'assurer un service public qui profite aux usagers mais aussi au partenaire privé qui doit y trouver un intérêt. Le PPP dans le cadre d'un tourisme culturel devant sauvegarder l'intégrité des biens patrimoniaux est forcément assujetti à une convention ou cahier des charges qui définit les modalités d'exploitation conformément au code éthique de l'OMT.

CHAPITRE VI

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME CULTUREL

La mise en œuvre d'un tourisme culturel sur la Petite Côte entre dans le cadre de la promotion des cultures locales. Elle suppose la définition de la nature du patrimoine sur lequel on agit. Ce programme définit en outre les formules d'offre les plus appropriées et élabore des stratégies de sensibilisation de la population locale et de promotion sur les marchés émetteurs. L'ensemble reposant naturellement sur une politique d'aménagement d'infrastructures d'accès et d'accueil.

6.1. L'inventaire du patrimoine

Il est clair que les textes juridiques actuels ne prennent pas effectivement en compte la nature réelle du patrimoine. Ainsi un tourisme culturel doit se faire sur la base d'un inventaire du patrimoine comprenant les manifestations et formes d'expressions culturelles, les vestiges archéologiques, les sites et curiosités naturelles. A défaut d'être exhaustif, ce patrimoine doit constituer une ressource touristique fiable, ce qui signifie que le tourisme ne doit pas altérer ce patrimoine qu'il est sensé valoriser.

6.1.1. Typologie du patrimoine

Le patrimoine est une notion diffuse difficile à circonscrire. Cependant, nous nous risquons à proposer un classement basique qui distingue les manifestations et expressions de la culture immatérielle, les vestiges matériels du passé et les milieux naturels.

6.1.1.1. Les manifestations et expressions culturelles

Nous entendons par manifestations culturelles, des pratiques collectives intégrant une dimension festive, commémorative ou rituelle. Par contre, les expressions

culturelles constituent les référents identitaires particulièrement perceptibles dans les comportements et les savoir-faire. Elles incluent par exemple les langues, la musique, la danse, les arts décoratifs...

6.1.1.1.1. Les manifestations culturelles

Elles sont plus faciles à répertorier dans la mesure où elles rythment la vie des groupes. Elles sont repérables dans le temps et susceptibles d'être situées dans l'espace. Il sera procédé à une analyse devant déterminer leurs significations et leurs fonctions au sein des collectivités où elles s'exécutent. De même, les atouts de développement et les contraintes qui s'exercent sur elles seront déterminés. Ainsi, il sera envisagé d'élaborer un agenda en vue de les rendre plus visibles et d'assurer leur pérennité. Parmi ces manifestations on peut noter le *Kankourang*, les *gamou* (cérémonies religieuses), les rituelles et les journées culturelles.

6.1.1.1.2. Les expressions culturelles

Les expressions culturelles sont très variées mais exposées aux aléas causés par l'évolution des sociétés et la rupture des chaînes de transmission. Ces expressions culturelles sont relatives à la tradition orale, à l'artisanat aux arts culinaires, la musique, la danse, les rituels et pratiques religieuses, aux usages et comportements domestiques, aux styles esthétiques (coiffures, tatouages...).

Ces formes d'expressions identitaires sont particulièrement mises en exergue lors de manifestations culturelles. Elles doivent être identifiées, classées et préservées. Cependant ce patrimoine ne peut survivre que lorsqu'il est pris en charge par la population. L'inventaire de ce patrimoine nécessite des moyens humains considérables. Il doit permettre de comprendre l'origine (géographique et socioculturelle), le sens et la fonction de chacune de ces expressions identitaires. Il doit forcément recourir à l'utilisation de supports technologiques interactifs et multimédias. La protection de ce patrimoine va dans le sens de l'application de la convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de L'UNESCO qui date de 2003.

6.1.1.2. Les vestiges matériels

Essentiellement archéologiques ou architecturaux, ils témoignent du passé de la région. Ils constituent des témoins de l'évolution des populations locales (site

préhistorique de Thiamassas, amas coquilliers), des contacts avec les occidentaux (gares, centres urbains, forts militaires), de pratiques religieuses (mosquées, églises ou autels). Il sera procédé au recensement et au classement de cette catégorie de patrimoine qui cependant nécessite un effort considérable d'appropriation et des investissements quant à la restauration et la valorisation. Toutefois, ce patrimoine est un maillon important du tourisme culturel qui sera développé du fait de l'origine de la clientèle touristique. Ce patrimoine à l'avantage d'être pris en compte par la législation mais souffre d'une absence de valorisation.

6.1.1.3. Les milieux (sites) naturels

Ils renvoient au milieu physique, à la faune ou à la flore. Ils représentent souvent « *des œuvres conjuguées de l'homme et de la nature* »⁹⁰. Comme c'est le cas des haies de caïlcédrats qui longent les grandes artères des villes de Mbour et Thiès. Cette rubrique prend en compte les réserves et parcs naturels, tous les écosystèmes insulaires et lagunaires, les forêts de baobabs et de rôniers etc.

6.1.2. Les procédés d'inventaire

La diversité du patrimoine implique l'utilisation de procédés appropriés à chaque type de patrimoine. Cependant l'inventaire des biens culturels et naturels requiert des ressources humaines et financières considérables. Pour pallier ces contraintes, nous préconisons des approches participatives par la mobilisation d'acteurs qui ne sont pas à priori des professionnels du patrimoine. Il s'agit principalement d'impliquer les enseignants et les associations sportives et culturelles (ASC). En s'appuyant sur ces ressources, il est possible d'effectuer un maillage quasi complet de la zone. Qui plus est, la connaissance que ces acteurs ont de leur environnement peut présager de bons résultats. Enseignants et associations sont d'excellents partenaires quant au repérage mais aussi à la collecte du patrimoine immatériel. D'autant plus que la prise en charge de ce patrimoine se situe à l'échelle des familles et des communautés.

Le recensement de ce patrimoine doit toutefois comporter les informations qui valident généralement un inventaire. Ce travail doit être piloté par des

⁹⁰ UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* adoptée par la Conférence Générale à sa 17^{ème} session, Paris, 16 novembre 1972

professionnels chargés entre autres tâches d'élaborer les méthodes d'enquête et de collecte. Ils centralisent les informations, les recourent et les traitent en vue d'établir un inventaire général des biens culturels et naturels. Par conséquent, la sensibilisation, la mobilisation et la formation des enseignants et des associés qui sont généralement des étudiants ou élèves en vacance permet de couvrir les différentes aires culturelles, d'amoindrir les charges en ressources humaines et financières et d'obtenir dans de brefs délais, un inventaire qui nécessiterait plusieurs années de travail.

L'utilisation des nouvelles technologies de communication est incontournable dans le processus d'inventaire. Enregistrements sonores des chants, contes, bref de tout ce qui relève générale de la tradition orale. Enregistrement visuels des danses rituelles, des savoir-faire technologiques et artisanaux, et documentation écrite de l'ensemble du patrimoine. La numérisation de tout ce patrimoine se fera par l'usage de supports modernes multimédia susceptibles de vulgariser la richesse patrimoniale de la Petite Côte. A partir de cet inventaire, on pourrait envisager une formulation de l'offre culturelle qui va dans le sens de la mise en œuvre d'un tourisme culturel.

L'inventaire seul n'est pas suffisant, le patrimoine doit être protégé et réhabilité. En ce qui concerne le patrimoine immatériel, les modalités de sa protection conformément aux dispositions sur la propriété intellectuelle doivent être définies. En effet, le patrimoine immatériel est particulièrement exposé aux pratiques illicites (copie intégrale ou reproduction partielle) sans contrepartie financière ou morale. De même, les objets relevant de la culture matérielle des collectivités doivent être préservés contre le trafic illicite par des dispositions réglementaires. La difficulté résulte du fait que la propriété intellectuelle d'un bien collectif n'est pas facile à établir, il en est de même quant à la répartition des contreparties de ce bien.

6.2. L'offre touristique culturelle

Les produits et les prestations touristiques culturelles et naturelles doivent être à la fois diversifiés et attrayants pour constituer un soutien crédible au balnéaire. La distinction entre tourisme culturel et tourisme naturel n'est plus de mise⁹¹.

⁹¹ MARET P.de & BOULY de LESDAN S., « L'aventure, la nature...et la culture en plus? De l'écotourisme à l'ethnotourisme », *Ecotourisme Pdm /SoB 2*, draft 19-01-2000

Ces types de tourisme sont fondamentalement complémentaires et mieux, intégrés, surtout dans un contexte de tourisme durable. Une politique volontariste de tourisme culturel peut être salubre sur la Petite Côte dans la mesure où la demande existe, mais c'est plutôt l'offre qui fait défaut. Nous nous inspirons du canevas proposé par Valéry Patin⁹² pour définir une offre touristique culturelle spécifique à la Petite Côte.

Au préalable, notons qu'il existe un embryon de tourisme culturel qui se pratique de deux manières. D'abord, celui proposé par les tours opérateurs sous forme de circuits durant quelques jours et ciblant quelques zones dont la Casamance, les îles du Saloum, la zone du parc de Niokolokoba et la zone de Saint Louis. En plus, des excursions sont occasionnellement organisées à travers la Petite Côte, à Gorée et au lac Rose. Cette forme de tourisme permet aux visiteurs d'avoir une idée sur le paysage, sur quelques curiosités et d'entrevoir des aspects de la vie quotidienne dans les villages et marchés. De plus en plus, des touristes descendent dans des réceptifs complètement en dehors des équipements classiques d'accueil. Ce qui leur permet de mieux s'imprégner de la vie quotidienne et d'avoir une perception plus nette des contrées visitées. Mais tout ceci reste marginal et ne s'inscrit dans aucune perspective durable de valorisation touristique du patrimoine. Ainsi, l'offre touristique culturelle doit s'adresser aux touristes étrangers en séjour, aux touristes nationaux et aux populations vivant à proximité.

La conception de nouveaux produits touristiques culturels intègre un « *assemblage de prestations associant transport, hébergement, restauration, encadrement, animation, assurance et assistance* »⁹³ ainsi que des consommations induites.

6.2.1. Les types d'hébergements touristiques.

Précisons que les types d'hébergements touristiques (hôtels, villas résidences, campements) existants, ne constituent aucunement un handicap pour le tourisme culturel. Cependant, il est souhaitable d'intégrer de nouveaux types d'hébergement notamment des gîtes ruraux et urbains en privilégiant toujours des réceptifs qui s'intègrent parfaitement aux sites où ils sont implantés. Par conséquent, leur

⁹² PATIN V., *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1997

⁹³ PATIN V., *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1997, p.23

conception et leur édification doivent se référer le plus fidèlement possible à l'architecture locale. Les gîtes doivent être labellisés et constituer un réseau embarrassant le maximum de localités pour que les touristes puissent être assurés d'être logés dans un rayon réduit.

6.2.2. Les modes de transport

Ils dépendront de la distance des parcours et de la nature des circuits. Naturellement les circuits- longue distance- ainsi que certaines excursions nécessiteront l'utilisation de moyens de transport classique (autobus, 4X4). Cependant le touriste doit être mis en situation d'utiliser les moyens de transport usités sur place et qui s'identifient à l'environnement socioculturel.

Il s'agit par exemple des moyens de transport hippomobiles (cheval monté à selle, calèche, charrette). C'est une opportunité d'améliorer le confort et de valoriser ces moyens en les adaptant aux exigences de la clientèle et aux aléas du climat (soleil, pluie et vent). Les randonnées pédestres, en quad ou en vélo sont indiquées pour les moyennes distances et permettent une certaine liberté que l'automobile n'assume pas du fait de la rareté des routes.

De même, les contacts avec les populations en sont facilités avec ces modes de transport. En zone lagunaire, la visite des mangroves et des îles se fera en pirogue. L'utilisation des véhicules ultra légers motorisés ULM est aussi appropriée pour les randonnées aériennes. Dans un contexte de tourisme culturel, les visiteurs ont le loisir d'user de leur liberté de mouvement et s'équiper légèrement (tente, matériel de camping) en vue de profiter de l'espace, du temps et des activités qui s'offrent inopinément à eux.

Impulser un tourisme culturel suppose la mise en place d'institutions muséales. Les musées ont un rôle déterminant quant à la conservation et à la présentation du patrimoine local. Ainsi, nous préconisons l'érection de musées de synthèse englobant divers aspects du patrimoine dans les grandes villes comme Mbour, Rufisque ou Joal. En plus, des musées thématiques peuvent être consacrés à la pêche, aux activités et milieux relatifs à la zone côtière ou bien aux activités agricoles qui caractérisent le *Bassin arachidier* qui couvre aussi la Petite Côte. D'autres thèmes comme le patrimoine industrielle de la cité du rail en l'occurrence Thiès, peuvent faire l'objet d'une présentation muséographique, il en est de même du phénomène de l'exode rural.

6.2.3. Les institutions patrimoniales

Le créneau qui nous semble le plus porteur consiste à créer des écomusées et des musées de site. Les écomusées sont par essence très adaptés à l'approche que nous avons du tourisme culturel qui intègre la gestion durable du patrimoine culturel et des curiosités naturelles selon une approche endogène.

Le fonctionnement d'un écomusée affirme l'appropriation du patrimoine et sa mise en valeur par les populations. C'est un instrument à la fois d'autogestion et de développement local. Ainsi, l'écotourisme qui en découle incite à des actions touristiques axées sur la connaissance et l'appropriation de la nature. Il peut revêtir plusieurs aspects selon le milieu où il est développé, mais doit à terme favoriser le développement rural. La zone de Joal- Fadiouth et les îles du Saloum constituent sans doute un paradis pour cette forme de tourisme. Du fait de l'existence d'écosystèmes singuliers constitués d'îlots, de lagunes, de mangroves et de richesses ornithologiques entre autres éléments. Ainsi, un intéressant programme d'écomusées est envisagé dans la Réserve Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) par l'UNESCO /BREDA en collaboration avec la population locale⁹⁴.

Des musées de site seront érigés dans les zones comme celles comportant des amas coquilliers où l'on a trouvé des nécropoles et incidemment du matériel funéraire en céramique ou en métal et dont certains témoignent de modes de production de populations vivant dans cette zone à l'époque dite protohistorique. Les musées de site devront valoriser les sites ou ensembles archéologiques des époques préhistorique (site du marigot de Thiamassas), protohistorique (amas coquilliers et les tumulus), mais aussi le site industriel de la gare dépôt de Thiès qui évoque une séquence importante de l'histoire coloniale du Sénégal.

Des musées de reconstitution peuvent être envisagés pour mettre en évidence les anciens comptoirs commerciaux qui étaient implantés à Joal, Saly Portudal et Rufisque et qui ont joué un rôle non négligeable dans la traite atlantique. Il en est de même en ce qui concerne la restitution de l'économie de traite basée sur l'arachide à l'époque coloniale. Cette économie de traite est mise en évidence par les édifices coloniaux, les maisons de commerce, les dépôts, les gares, les wharfs, le chemin de fer, les équipements de stockage et de conditionnement de l'arachide.

⁹⁴ UNESCO/ BREDA, « Programme éco-touristique de la Réserve de Biosphère du Delta Saloum (RBDS)-Sénégal », Informations Sciences, *Rapport d'activités 2002*

Rufisque ou Joal peuvent à notre avis parfaitement devenir des endroits susceptibles de mettre en évidence le passé colonial et le rôle dévolu à la Petite Côte à cette époque.

Dans un contexte patrimonial qui privilégie la culture immatérielle, les centres d'interprétation sont déterminants. Ils suppléent l'absence de collections et contribuent à une meilleure compréhension des aspects géographiques, historiques et ethnologique des localités qu'elles valorisent.

Il serait judicieux dans les prestations, d'associer les détenteurs des savoirs et savoir-faire locaux aux professionnels du patrimoine. Ces centres conservent également la documentation scientifique et les informations utilitaires (cartes, plans, sur les réceptifs et sites patrimoniaux) concernant les zones qu'ils recouvrent et organisent des animations. Ces centres devraient être implantés dans les localités qui recèlent d'importantes ressources patrimoniales ou dans certains sites majeurs.

6.2.4. Les circuits, itinéraires, excursions et parcours

Les circuits doivent permettre aux touristes d'avoir une large perception de la zone. Pour cela, l'offre doit être diversifiée. Un circuit peut par exemple proposer une formule suivante : hébergement dans un campement rural, participation à une manifestation culturelle (*Kankourang*, journée culturelle ou festival), visite d'un site, visite d'un centre urbain, visite d'un paysage ou architecture rurale, séjour en milieu lagunaire, visite d'un marché hebdomadaire). Sites et monuments doivent être intégrés aux circuits. Plusieurs circuits historiques peuvent être envisagés, comme la réalisation de la « *route historique de l'Age d'Or du Sénégal* » qui met en valeur le patrimoine archéologique protohistorique de la région⁹⁵.

Les excursions d'une journée ou d'une demi-journée sont plus ciblées. En milieu urbain : visite d'un marché, un port de pêche et marché aux poissons, centre urbain. En zone rurale, on peut envisager la découverte d'un écosystème et des activités économiques (pêche, agriculture, élevage, cueillette, exploitation forestière) qui s'y déroulent. Enfin, visite de niches culturelles (artisanat, exhibition de savoir-faire).

Les itinéraires sont plus thématiques. Visite de mosquées, de monastères et séminaires qui retracent l'histoire de la christianisation de la Petite Côte, l'une des

⁹⁵ Cf. COLARDELLE M., « Propositions pour un tourisme culturel au Sénégal. La mise en valeur des sites archéologiques », in ICMAH. *Congrès / 14-19 mars 1994, Dakar-Sénégal*, Ed. ICMAH, 1995, p.100-105

zones où habite une forte minorité de chrétiens et où se déroule précisément à Popenguine un pèlerinage consacré à la Vierge Noire. Un itinéraire sur quelques pôles de cultes traditionnels. Visite de mosquées et établissements d'enseignement coranique ou *daraa*. L'île de Fadiouth constitue dans ce domaine un symbole de syncrétisme ou du moins de coexistence de différentes religions pratiquées dans la zone, comme le révèle de manière superbe le cimetière mixte qu'abrite un amoncellement de coquillages.

Un itinéraire jalonné de centres urbains, de bâtiments de style colonial, de gares, de wharfs sera dédié aux traces de la colonisation.

Un itinéraire de la traite de l'arachide : de la culture à l'exportation en passant par les circuits de collecte, de commercialisation et de conditionnement.

Il en est de même pour les produits halieutiques dans la mesure où la Petite Côte constitue de loin la première zone de pêche artisanale et qu'elle est parsemée de ports très actifs. **(voir annexe 3)**

Les parcours seront organisés dans les centres urbains, les villages, les espaces naturels, les sites archéologiques etc. Des pistes de randonnée, des sentiers écologiques, des liaisons entre îles permettraient à travers des moyens de locomotion adéquats de s'approprier les localités mises en valeur.

6.2.5. Autres produits

L'un des enjeux les plus importants consisterait à fabriquer un produit touristique à partir des manifestations culturelles principalement animées par les communautés socioculturelles. Des méthodes de gestion, des programmes marketing doivent être mis en œuvre. Ils doivent respecter la sacralité de certains rituels et préserver la survie du groupe.

A défaut de se conformer à ces contraintes qui ne sont pas négligeables, force est de recourir à des reconstitutions de cérémonies et rituels pour un usage touristique en indiquant qu'il s'agit bien d'une reconstitution, mais surtout d'expliquer le vrai contexte d'exécution.

La reconstitution de cérémonies rituelles disparues ou en voie (excision) en vue d'entretenir la mémoire est souhaitable. Sur la base de ces manifestations, il est possible d'organiser des festivals qui mettront en valeur les formes d'expressions qui émanent de ces manifestations culturelles. Cela aura pour effet de doper la

créativité des acteurs culturels qui opèrent dans le domaine de la musique, la chorégraphie, l'artisanat etc.

C'est aussi l'occasion de promouvoir les spécialités culinaires locales. Une opportunité de remettre au goût les produits alimentaires, les techniques culinaires, la fabrication des ustensiles de restauration et d'expliquer les valeurs, les comportements, les interdits et autres civilités qui caractérisent l'alimentation. Il s'agit en fait de proposer une véritable immersion des touristes dans les réalités quotidiennes des populations hôtes.

L'accent mis sur les zones rurales ne doit pas occulter l'intérêt que représentent les villes. Il existe en fait sur la Petite Côte une dynamique d'urbanisation qui est vecteur certes de déracinement mais aussi de créativité. L'apparition d'une culture urbaine est mise en évidence par une musique associant instruments modernes et rythmes traditionnels. Elle se manifeste aussi dans le port vestimentaire, l'architecture entre autres éléments. Les villes expriment un cachet particulier qui reflète le cheminement de sociétés en transition et elles favorisent l'émergence de nouvelles identités qui transcendent le cadre linguistique ou l'origine sociale.

Le déclin du chemin de fer au Sénégal et la disparition progressive d'une économie de traite basée sur la monoculture de l'arachide, laissent subsister les vestiges d'un patrimoine industriel sur l'axe Dakar- Thiès. Ce patrimoine peu considéré et en voie de délabrement, peut être réhabilité dans une perspective touristique.

Il en est de même du patrimoine architectural colonial constitué de bâtiments administratifs plus ou moins réutilisés, les anciennes maisons de commerce de Marseille et Bordeaux, les établissements commerciaux jadis détenus par les commerçants Libano- syriens et les infrastructures militaires. Les localités les plus dotées de ce type de patrimoine sont sans doute Rufisque, Bargny, Joal, Sébikhotane et Pout.

Enfin la mise en évidence des modes de production traditionnels est de bon augure. Le bassin arachidier, les salins et les zones d'exploitation des produits halieutiques constituent naturellement des contextes devant être valorisés.

6.3. Les stratégies de promotion touristique

Les stratégies de promotion d'un tourisme culturel doivent cibler les différents acteurs internes comme externes qui interviennent. Elles doivent identifier les facteurs et définir les moyens qui contribuent durablement à l'activité touristique culturelle.

6.3.1. Les acteurs

L'identification des différents acteurs qui interviennent dans le cadre d'un tourisme culturel permet de déterminer les approches spécifiques à chaque catégorie d'intervenant.

6.3.1.1. Les touristes

La clientèle touristique qui séjourne sur la Petite Côte est en grande majorité d'origine européenne (**voir annexe 1**). Hormis un flux espagnol et italien qui débarque pendant la basse saison, le gros du contingent arrive dans les stations balnéaires de la Petite Côte entre novembre et avril. Il s'agit donc de consolider les acquis de la bonne affluence pendant la haute saison. De proposer ensuite des produits culturels en vue de prolonger les séjours, ce qui aura pour effet de diversifier l'offre et d'augmenter sensiblement les dépenses touristiques.

L'élargissement de l'offre contribue efficacement à susciter l'envie de revenir. Cependant, l'offre culturelle doit être particulièrement consistante pendant la basse saison pour être en mesure de drainer une clientèle significative. Par conséquent, la haute saison doit être mise à contribution pour mener des activités de promotion au niveau des arrivées. D'autre part, des campagnes intensives de marketing doivent être menées dans les principaux marchés émetteurs pour commercialiser l'offre culturelle envisagée pendant la basse saison.

Un autre enjeu consiste à l'élargissement des marchés émetteurs en direction des pays scandinaves surtout présents en Gambie, du marché nord américain, de l'Asie du Sud Est (Japon, Corée du Sud, Taiwan) et du monde arabe. Les Africain-américains seront intéressés de découvrir leurs racines. C'est dans ce sens que s'inscrit le festival *Bouki Blues* qui tend à rétablir les liens entre l'Afrique et l'Amérique, et plus particulièrement entre le Sénégal et la Louisiane, découlant d'une histoire commune.

Les Asiatiques du Sud- Est peuvent être sensibles à la culture immatérielle qu'eux même ont beaucoup contribué à valoriser notamment dans les instances internationales comme l'UNESCO et l'ICOM. De même, les pays arabes partagent avec le Sénégal un héritage islamique qui peut favoriser un dialogue par le biais d'une activité touristique. Il en est de même des touristes Africains particulièrement de la sous région qui ont généralement un préjugé favorable sur le Sénégal considéré comme un modèle. Sur ce plan, l'intégration régionale qui est en voie peut être un atout considérable surtout si elle contribue à la réalisation d'infrastructures de communication favorisant le désenclavement du Sénégal.

La Petite Côte a toujours constitué une attraction pour les touristes locaux et les expatriés qui y séjournent les week end dans les résidences secondaires. Cette forme de tourisme concerne essentiellement les établissements d'hébergements non commerciaux. L'enjeu consiste à les intéresser à l'offre patrimoniale (sites historiques, parcs et réserves naturels, manifestations culturelles).

Seul le *Kankourang* réussit à drainer une masse importante de visiteurs pendant le mois de septembre. La stratégie ciblant cette catégorie de touristes doit prendre en compte les faibles revenus des populations qui n'autorisent pas certaines dépenses. Par conséquent, des facilités doivent être consenties à l'endroit des touristes résidents pour les intéresser aux différents produits touristiques culturels.

En substance, des actions doivent être menées en perspective de consolider, de fidéliser et d'atteindre la clientèle. Ces campagnes seront effectuées dans les marchés émetteurs (anciens et nouveaux). Elles auront pour objectif d'étaler la saison touristique par la mise sur le marché de nouveaux produits culturels. Cette promotion doit nécessairement aller dans le sens de la réduction des coûts particulièrement pendant la basse saison.

6.3.1.2. Les promoteurs

Les investissements dans le secteur de la culture ne sont généralement pas rentables. Ce qui naturellement rebute les investisseurs. Cependant ces investissements contribuent à la croissance économique dans la mesure où ils participent directement au développement de certains secteurs d'activité. Par conséquent, les éventuels promoteurs d'entreprises touristiques culturelles qui contribuent à la valorisation du patrimoine doivent bénéficier de traitements de faveur. Des avantages sous la forme d'exonérations fiscales ou de subventions circonstanciées

et assujetties à un cahier des charges stipulant la préservation du patrimoine et le respect d'une certaine éthique.

D'autre part, les tours opérateurs, les agences de voyages doivent renforcer leurs capacités de promotion et rompre avec la saisonnalité de leurs prestations en intégrant le patrimoine dans les produits qu'ils commercialisent. Ils peuvent contribuer au tourisme culturel en collaborant avec des institutions culturelles ou avec des établissements d'hébergement touristique opérant dans le secteur du patrimoine. Ainsi les touristes peuvent en sus du produit classique, s'imprégner des richesses patrimoniales locales.

Pour les agents de services, des efforts doivent être fournis dans la formation pour améliorer les prestations (accueil, transport, restauration) à l'aéroport, dans les sites d'hébergement et les attractions.

6.3.1.3. Les populations

Le rôle des populations locales est primordial quant à l'émergence d'un véritable tourisme de patrimoine, mais surtout en ce qui concerne l'accueil et la sécurité des touristes. La sensibilisation pour l'adhésion des populations au développement des activités touristiques constitue un préalable. Ainsi le Mexique est un modèle quant à la sensibilisation des populations pour qu'elles puissent mesurer l'impact du tourisme culturel sur leur vécu⁹⁶. Il s'agit de faire prendre conscience les populations du lien qui existe entre le développement culturel et la préservation de leur environnement culturel et naturel, et de les convaincre à s'impliquer activement. D'autant plus que les retombées économiques sont susceptibles de les motiver.

« *La désaffection des nationaux dans l'investissement touristique s'expliquerait par la perception négative que les populations ont du tourisme considéré comme une activité de mœurs légères et de dépravation* »⁹⁷. En effet, cette perception est confortée par le fait que la faiblesse des revenus des populations les expose à des déviances qui émanent de l'activité touristique (alcoolisme, drogue, prostitution, pédophilie). Il s'agit ainsi de rassurer les populations en ce qu'un tourisme respectant une certaine éthique et fondé sur un échange interculturel équitable, peut

⁹⁶ OMT, 2002, cf. site internet

⁹⁷ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002

être profitable à tous. La tradition d'accueil (*téranga*) et l'ouverture légendaire des Sénégalais constituent des atouts qui peuvent implanter durablement l'implication des populations comme véritables vecteurs du tourisme culturel. Des campagnes de sensibilisation doivent être menées au niveau des populations vivant à proximité des sites et généralement sur toute la Petite Côte pour les amener à être conscientes des opportunités mais aussi des risques qui accompagnent le tourisme.

6.3.2. Le trafic aérien

Le trafic aérien est un pilier de l'activité touristique. La décision d'affecter le transport aérien au Ministère du tourisme est une bonne initiative qui doit être suivie d'effets. Les événements du 11 septembre et la faillite de nombreuses compagnies aériennes (Air Afrique, Swissair, Sabena) ont affecté le tourisme sénégalais.

Pour juguler cette crise, il importe de prendre des mesures qui auront pour résultats de multiplier la fréquence de la desserte du Sénégal et d'amoindrir les coûts du transport. Cela passe par la sécurisation de l'aéroport de Dakar, la rapidité et la fiabilité des services (formalités de police et de douane, livraison rapide des bagages, organisation diligente des transferts) à l'accueil⁹⁸.

L'aéroport international devant être construit à Diass devra relever ces défis et devenir une plateforme de destination des flux internationaux et de distribution de touristes au Sénégal et dans la sous région. Cela suppose une multiplication des départs notamment dans les capitales régionales des pays émetteurs, mais aussi rendre la destination plus compétitive par les vols charters. Pour éviter la réduction de l'offre de sièges, il faut inciter les compagnies aériennes à programmer des vols internationaux à destination du Sénégal. Les vols charters favorisent l'abaissement des coûts d'accès et renforcent le pouvoir d'achat des touristes, leur permettant d'effectuer plus de dépenses en hébergement et en produits et services touristiques⁹⁹.

6.3.3. Les produits

Une promotion particulière doit être effectuée sur l'offre. La réputation de la Petite Côte comme destination balnéaire est déjà acquise. La difficulté consiste

⁹⁸ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002, p. 44

⁹⁹ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002, p. 44

maintenant à imposer la pertinence de l'offre culturelle. A notre avis, la campagne doit être axée sur la basse saison pour qu'elle puisse atteindre ses cibles et pour que le tourisme culturel puisse devenir une alternative en basse saison et un produit de soutien en haute saison. Cependant, la promotion doit être étalée sur toute l'année dans les pays émetteurs et en haute saison dans les stations balnéaires.

La promotion devrait avoir les objectifs suivants :

- Révéler le potentiel culturel et naturel existant sur la Petite Côte. Il s'agit de mettre en exergue les attractions, les structures d'hébergement et les manifestations culturelles exprimant la diversité de la zone. Cette étape vise en priorité les promoteurs (investisseurs, agences de voyages, compagnies aériennes).
- Mettre en évidence l'offre patrimoniale disponible (itinéraires, circuits, attractions) et suggérer les perspectives de développement qui en découlent pour la clientèle touristique.
- Mettre en exergue les produits forts relatifs à la culture immatérielle (*Kankourang*, niches culturelles, manifestations majeures des communautés), les sites et curiosités naturels (parcs et réserves naturels, animaliers ou ornithologiques) et rendre visible les possibilités de tourisme intégré permettant de s'imprégner des réalités de la vie quotidienne dans ses multiples aspects.

6.3.4. Les moyens de la Promotion

L'une des décisions relatives à la promotion, prises lors des Journées Nationales de Concertation sur le Tourisme a été appliquée avec la création de la « *Maison du Sénégal* ». La *Maison du Sénégal* compte tenue de ses missions sera sans doute une des structures qui permettront d'utiliser de façon efficiente un budget de promotion qui est passé de 800 millions à 1 milliard 250 millions de francs CFA en 2002¹⁰⁰. L'objectif quant au financement de la promotion touristique consiste à mobiliser un budget équivalent à 3% des recettes. Ainsi la *Maison du Sénégal* qui a une vocation nationale, doit intégrer dans sa stratégie de communication la promotion des formes de tourisme autres que le balnéaire et l'étaler sur toute l'année en diversifiant et les marchés émetteurs et les catégories de clientèles.

¹⁰⁰ **Le RAPPORT**, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002, p. 37

Une promotion efficace suppose une bonne connaissance de l'offre patrimoniale, donc une étroite collaboration avec les promoteurs du tourisme culturel: agences de voyages, gestionnaires de sites et monuments, organisateurs de spectacles et manifestations culturelles. Une collaboration qui permettra de déterminer les meilleures formules de communication et de choisir les supports adéquats. Il serait à notre avis difficile de mettre en place une structure fonctionnant selon le mode d'organisation de la *Maison du Sénégal*, spécialisée dans la promotion tout azimut du tourisme sur la Petite Côte. Cependant, les différents acteurs opérant dans la zone ont la possibilité de mutualiser leurs ressources et mettre en place une structure chargée de définir des méthodes de promotion novatrices et peu coûteuses.

Les nouvelles technologies de communication permettent de concevoir des CD-ROM, de créer des bases de données, des sites internet et divers canaux de promotion. Aujourd'hui, la commercialisation du tourisme se déroule en ligne par l'*e.tourisme* qui répond parfaitement aux comportements plus libres des consommateurs. Ceux-ci ont tendance à se soustraire de l'emprise des tours opérateurs et trouver par eux même des formules de séjour (qualité-prix) qui leur conviennent et sont séduits par l'accessibilité facile de ces outils modernes de communication. L'*e.tourisme* est un marché prometteur. Ainsi certains privés comme *Senegal.online.com*, *Soleildafrique*, *Senegal-contact* ont investi ce secteur. A titre illustratif, *Senegal-contact* a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 1 milliard 200 millions sur internet¹⁰¹.

L'internet pourrait permettre de vendre les produits touristiques culturels sur les sites les plus visités et les moteurs de recherche. La promotion et la vente en ligne des attractions touristiques culturelles constituent un des créneaux les plus viables pour la diversification de l'offre sur la Petite Côte.

Par ailleurs, des activités ponctuelles se déroulant à l'étranger (grandes compétitions sportives, prestations d'artistes sénégalais, salons internationaux de tourisme) ou au Sénégal (Festival de Jazz de Saint Louis, Rallye Paris- Dakar, Biennale des arts de Dakar, Foire internationale de Dakar...) seront ciblées pour intensifier la promotion.

¹⁰¹ MBENGUE J., « En ligne un marché prometteur », *Wal Fadjri*, du 20/07/2004

Sur le plan interne, les attractions et les établissements d'hébergement, fonctionnant en réseau, seront utilisés comme point de diffusion. Il s'agit d'aménager des espaces de présentation consacrés à la promotion en fournissant des informations et de la documentation sous forme de brochures, dépliants, cartes etc. Ainsi, le rôle de la structure de promotion consisterait à garantir à ses souscripteurs le dépôt de la documentation dans différents endroits fréquentés pour différentes raisons.

6.3.5. Les infrastructures

L'idée d'implanter un aéroport international à Diass constitue un atout considérable pour le développement du tourisme culturel dans la région. Cependant, l'utilisation optimale de l'aéroport nécessite un maillage de la zone en infrastructures routières qui faciliteront l'accès aux différentes implantations touristiques culturelles. Aux infrastructures routières devront s'ajouter des infrastructures de télécommunication performantes mais aussi des infrastructures de base relatives à la santé, à l'électrification, à l'assainissement etc. Un système bancaire performant et un service de sécurité opérationnel sont nécessaires.

6.3.6. Sensibilisation et formation

La qualité des prestations et la bonne réception du tourisme culturel dépendront de la sensibilisation des populations et du niveau de formation des prestataires.

- Une population préparée aux activités touristiques culturelles est prête à s'impliquer effectivement quant à l'accueil, la sécurité et l'animation. En contrepartie, les touristes et opérateurs doivent se conformer aux normes éthiques définies par l'OMT.
- Une formation des prestataires (médiateurs, personnel de l'hôtellerie et agents patrimoniaux) conforme aux exigences de l'activité. En plus des populations dont les capacités doivent être renforcées, une meilleure implication des nationaux doit être consolidée par une professionnalisation des acteurs et nécessairement par le recyclage de ceux opérant sur le terrain.

Troisième partie
Projet du village multiculturel de la Petite Côte

Chapitre VII

LE VILLAGE MULTICULTUREL DE LA PETITE COTE

« *KEUR MAAM* »

7.1. Descriptif du projet

7.1.1. Contexte et justificatifs

7.1.1.1. Contexte

La situation peu reluisante du village traditionnel de Saly, sur la Petite Côte est symptomatique. Elle préfigure de l'avenir des terroirs de cette région. Tel un cratère de misère s'accrochant désespérément aux flancs d'un univers paradisiaque, ce village est autant l'incarnation d'un aménagement raté que d'un modèle de développement marginalisant l'héritage culturel.

Le Village Multiculturel de la Petite Côte (VMPC) « *Keur Maam*¹⁰² » que nous proposons d'édifier dans la communauté rurale de Malicounda devra occuper une superficie de 150 hectares.

Il s'agit de présenter le patrimoine traditionnel comme une ressource touristique mais aussi comme une richesse à préserver. C'est aussi une tentative de mettre en évidence les interactions résultant de la cohabitation déjà ancienne de communautés différentes à plus d'un titre. C'est enfin sans être un frein à toute évolution, le lieu de transmission de savoir-faire, de systèmes d'organisation et d'exploitation découlant d'un mode de production et d'une vision du monde propre à chacune de ces communautés.

Le village multiculturel répond à un contexte peu favorable à l'évolution socioculturelle du monde rural. La désertion du monde rural annihile toute perspective de développement d'un modèle original de vie sociale. Ce marasme est accentué par l'absence d'initiatives en faveur de la promotion des zones rurales en dépit des richesses qu'elles recèlent. La Petite Côte serait elle justement victime de la côte ? L'ambitieux programme d'aménagement touristique initié dans les années 80 sous la férule de la SAPCO a exclusivement promu le tourisme balnéaire. Autrement dit tout pour la frange maritime et rien pour l'arrière- pays. Créant ainsi

¹⁰² En traduction littérale, « *Keur Maam* » désigne la maison de l'ancêtre.

une rupture entre deux mondes que tout désormais oppose. Le produit touristique ainsi offert s'étant très peu inspiré des particularités d'un cadre qu'il est pourtant sensé promouvoir. Avec le phénomène de l'urbanisation, on assiste à l'accélération de l'exode rural. Une culture urbaine émerge alors que le monde rural, milieu d'expression des cultures dites traditionnelles est délaissé. Ainsi les identités se perdent d'autant plus qu'aucune initiative significative n'est prise pour protéger ce patrimoine en déperdition. Par conséquent, il s'en suit une paupérisation des populations rurales.

Le succès mitigé puis l'essoufflement du tourisme balnéaire remet en cause le système en place. L'économie touristique doit adapter de nouveaux paramètres dans son fonctionnement. Le patrimoine et le monde rural jusque là ignorés constituent aujourd'hui une alternative face à une demande de plus en plus exigeante.

7.1.1.2. Justificatifs

Le Village Multiculturel de la Petite Côte est d'abord une structure rurale à vocation touristique. Il est aussi un modèle d'aménagement reposant sur le patrimoine (culturel et naturel). C'est enfin un modèle d'intégration et d'interaction entre diverses communautés cohabitant dans un espace géographique commun. Il préserve et revitalise la chaîne de transmission des savoir-faire, connaissances et pratiques sociales tout en servant de théâtre d'évolution à des sociétés forcément confrontés à des défis nouveaux.

Des justificatifs économiques comme patrimoniaux abondent dans le sens de la réalisation de cette structure touristique culturelle.

- Le VMPC peut constituer une des attractions majeures qui vont impulser la mise en œuvre d'un tourisme culturel dans une région qui ne dispose pas de structure de cette nature.
- La présence d'un marché touristique important sur la Petite Côte est une opportunité d'élargir l'offre et de valoriser le patrimoine.
- La nécessité de mettre en place des infrastructures relatives à un tourisme de patrimoine pour gagner de nouveaux marchés.

- Le VMPC va permettre de jauger le rôle que pourrait jouer les populations et les détenteurs de savoirs et savoir-faire dans le cadre du tourisme culturel et de la réhabilitation du patrimoine.
- Le VMPC va servir de cadre scientifique pour les chercheurs qui s'intéressent au patrimoine et aux perspectives d'évolution du monde rural, mais aussi aux élèves et étudiants désireux de découvrir un univers en mutation.
- Enfin, c'est une formule qui préconise la survie du patrimoine par la pratique permanente.

7.1.2. Le contenu

Le Village Multiculturel de la Petite Côte présente le patrimoine de communautés typiquement rurales dans une perspective de revitalisation et d'intégration par l'économie touristique. Il met en relief le patrimoine ethnologique de quelques groupes de populations représentatifs du peuplement de la Petite Côte : les Sérères, les Wolofs, les Mandingues, les Peuls et les Lébus.

7.1.2.1. Espaces et infrastructures

Ils sont relatifs à l'aménagement des terroirs traditionnels mais aussi à leur exploitation touristique.

7.1.2.1.2. Les village- terroirs

Les terroirs sont les cinq espaces d'habitat (villages) respectivement consacrés aux Mandingues, Sérères, Wolofs, Lébus et Peuls, ainsi que le village de synthèse. Chacun de ces espaces est conçu selon les spécificités propres à chacun de ces groupes, par rapport à l'organisation spatiale, au type d'habitat, aux matériaux utilisés, aux modes d'exploitation adoptés etc. ils mettent aussi en valeur les espaces consacrés à l'expression du patrimoine immatériel.

7.1.2.1.2.1. Le village- terroir wolof

Il s'agit de faire la synthèse des différentes formes d'organisation de l'habitat wolof et d'en retenir les particularismes les plus représentatifs de l'identité de ce groupe. Il en serait de même pour les autres groupes. A titre indicatif, l'habitat wolof est généralement constitué de cases regroupées autour d'un *Pinth*, sorte de forum au

milieu du village. L'ensemble est entouré de champs ou une brousse selon les saisons. Le puit ou le marigot réglemant les activités hydrauliques.

7.1.2.1.2.2. Le village- terroir sérère

L'habitat est dispersé. Les concessions familiales sont séparées par des espaces réservés à l'agriculture, à l'élevage bovin ou mis en jachère. L'autel, lieu de culte des ancêtres est un espace central.

7.1.2.1.2.3. Le village- terroir mandingue

Il est constitué de grandes concessions groupées. Le *lël* ou camp de retranchement et d'initiation des circoncis, même temporaire sera mis en exergue.

7.1.2.1.2.4. Le village- terroir peul

Les huttes peules implantées près du parc à bestiaux ou *gët*, faisant apparaître les pâturages, les sentiers de transhumance et l'abreuvoir.

7.1.2.1.2.5. Le village- terroir lébou

Il fait apparaître un habitat en bordure de mer. Avec un port où sont amarrées des pirogues à voile et à pagaie, mais aussi des étals de séchage et des fours de fumage du poisson.

7.1.2.1.2.6. Le village de synthèse

C'est le village cosmopolite par excellence. Il représente le village moderne, un modèle reflétant une évolution architecturale qui s'inspire de l'architecture locale. C'est une projection futuriste qui traduit les aspirations des populations rurales, avec des équipements légers adaptés aux contextes social, culturel et naturel avec évidemment un certain confort. Il sera doté d'un port, d'un système de traitement des produits halieutiques, d'une station énergétique solaire ou éolienne desservant le complexe, d'un forage et d'une ferme consacrée à l'élevage, à l'agriculture et au maraîchage.

7.1.2.1.3. Le parc architectural

Un espace qui représente harmonieusement sous forme d'*îlots*, les formes d'architectures rurales les plus représentatives du Sénégal. Les îlots étant séparés de bois ou jardins.

7.1.2.1.4. L'environnement rural

Il s'agit de mettre en exergue les champs de culture, les pâturages, les greniers, la brousse et les différents types d'exploitations rurales. Il sera procédé à défaut d'éléments authentiques, à la reconstitution de mégalithes, tumulus, amas coquilliers, de termitières, tertres, chutes, étangs et espaces boisés.

7.1.2.1.5. Les case- musées

Chaque village- terroir dispose d'une case- musée qui est un espace de visite, d'exposition et d'interprétation. Il s'intègre parfaitement au cadre architectural. Il présente selon une muséologie originale, le cadre intérieur et la culture matérielle de la communauté concernée.

La case- musée principale se trouve dans le village de synthèse.

7.1.2.1.6. Les hébergements

Chaque village- terroir est doté d'une concession qui sert de gîte aux touristes désireux de partager une tranche de vie avec les habitants.

Le village- terroir de synthèse est équipé d'un campement rural répondant aux normes des hébergements touristiques.

Il y aura en plus, un espace d'habitats mobiles réservé aux visiteurs équipés de camping- cars ou de tentes ou désirant dormir à la belle étoile.

7.1.2.1.7. La restauration

Un restaurant de spécialités culinaires locales et proposant des rafraîchissements du pays sera fonctionnel avec un type de service et des ustensiles du terroir.

7.1.2.1.8. Le marché- centre artisanal

C'est un espace consacré aux équipements collectifs: un marché, un centre artisanal, une case de santé associant médecine traditionnelle et médecine moderne, une

arène de lutte pouvant servir à d'autres manifestations et une mosquée. C'est un espace d'interaction entre les différentes communautés.

7.1.2.1.9. Les locaux commerciaux

Ils comprennent un accueil, une boutique, des locaux administratifs et des installations subsidiaires comme le parc d'attraction *ndoumbélane* mettant en scène les animaux dont les contes et légendes font référence.

7.1.2.1.10. Le centre de développement local

Cet espace est consacré aux problématiques de développement local. Il couvre le forage à partir duquel un système d'irrigation sera mis en place, la ferme agropastorale, les pépinières devant servir au reboisement et une unité légère de transformation des produits agricoles.

7.1.2.1.11. Le réseau de communication

Il est matérialisé par un réseau de pistes et sentiers devant faciliter la circulation entre les différents endroits du complexe. La circulation est facilitée par une signalétique.

7.1.2.1.12. Le transport

Le transport est assuré à l'intérieur du complexe par des voiturettes en wagon, à vélo, quad ou véhicules hippomobiles.

Un parking extérieur masqué par un bosquet sera aménagé pour les véhicules touristiques, de transport en commun ou particuliers.

7.1.2.1.13. La sécurité

Une haie ligneuse, dotée de voies d'accès contrôlées, ceinture le complexe. Un réseau d'équipements sanitaires et un système de sécurité seront mis en place. Les moyens de lutte contre les incendies seront déployés eu égard au risque que présente l'utilisation des certains matériaux dans la conception du village. Des abris, contre les intempéries, seront édifiés à différents endroits.

7.1.2.2. Les animations

Elles sont de deux types : celles concernant la vie quotidienne et qui relèvent des activités de la population et celles qui sont organisées et planifiées dans une perspective patrimoniale certes mais surtout commerciale pouvant mettre à contribution la population mais aussi des prestataires spécialisés.

7.1.2.2.1. Les manifestations quotidiennes spontanées

Elles ont pour cadre les différents village- terroirs, les zones d'exploitation, le marché- centre commercial et tous les espaces d'activités. Elles peuvent être individuelles ou communautaires. Elles relèvent d'activités professionnelles, de cérémonies rituelles, profanes ou d'activités ludiques. Elles expriment aussi les occupations des différentes catégories sociales selon le genre, la classe d'âge, le statut ou rôle social.

7.1.2.2.2. Les activités quotidiennes

A titre indicatif, elles peuvent s'agir des coups de pilon rythmant les chansons des pileuses de mil, les jeux de dames sous l'arbre à palabre, des scènes au marché ou une assemblée dans la place du village.

7.1.2.2.3. Les activités culturelles

Veillées nocturnes autour d'un feu de bois (contes et légendes, poésie, chansons), *kassak* danses et chansons animant l'initiation des circoncis, chorégraphie et musique, louanges exécutées par les griots, soirées religieuses, *kankourang*, lutte, régates.

7.1.2.2.4. Les Activités professionnelles

Paysans aux champs (labours, semailles, récoltes). Les bergers à l'abreuvoir. Les femmes à la recherche de l'eau ou du bois de chauffe ou les artisans à l'atelier (forgeron, sculpteur, tisserand, cordonnier, vannier etc.). Mais aussi des parties de pêche au filet ou à la ligne.

Ces activités offrent l'opportunité de partager avec les populations, des tranches de vie, comme déguster un agneau rôti en brousse avec un berger, poser des pièges aux oiseaux, tirer un filet de pêche sur la berge, déguster des arachides grillées avec un cultivateur...

La réussite de ces activités nécessite un choix judicieux de la population du village multiculturel. Seront privilégiées, les populations détenant soit un savoir ou savoir-faire avéré, soit un talent artistique et désirant perpétuer leur capital culturel et acceptant de collaborer à une entreprise touristique. Par conséquent, ces habitants bénéficient d'une assistance logistique et financière dans l'organisation de certaines manifestations. En outre, certaines de leurs prestations seront rémunérées et d'autres selon le bon vouloir des visiteurs.

7.1.2.2.5. Les animations planifiées

Elles concernent toutes les formules qui seront mises en œuvre pour la valorisation touristique du village multiculturel.

7.1.2.2.6. Les parcours

Ils seront diversifiés : pédestres, à vélo, bref, le visiteur aura la latitude de choisir le moyen de transport qui lui convient, mais aussi les endroits qu'il a envie de découvrir. Il y aura cependant un parcours principal desservant tous les centres d'intérêt du site en visite guidée ou libre.

7.1.2.2.7. Les spectacles

Ce sont les manifestations d'envergure diurnes ou nocturnes faisant recours à la population locale ou à des troupes de l'extérieur. En fait, l'organisation de spectacles vivants: combat de lutte, *sabar*, *taneber*, *kassak*, *simb*, *koumpo* etc. qui mettent en relief les costumes, les parures et diverses formes d'expressions des communautés.

En cas de force majeure, des restitutions de cérémonies ou rituels seront effectuées.

La programmation prend en compte l'organisation de certaines manifestations en conformité avec le contexte temporel et spatial. Ce programme sera piloté par l'organe de gestion du village multiculturel qui prend en compte les enjeux patrimoniaux et commerciaux.

7.1.2.2.8. Les activités temporaires

Les manifestations organisées au village multiculturel prennent en compte le découpage de l'année touristique et les périodes de disponibilité des Sénégalais (vacances scolaires, certaines fêtes, tranches horaires). Ainsi certaines activités

comme les festivals, ou les expositions temporaires seront prévus aux moments idoines.

Chaque communauté dans le cadre du village- terroir devra organiser une semaine culturelle qui permettra de révéler les facettes du patrimoine de la communauté en question. C'est aussi l'occasion d'apprécier la diversité au sein de chaque communauté.

Par exemple les différents groupes au sein de la communauté sère.

7.2. La gestion et les structures

La création du Village Multiculturel de la Petite Côte passe nécessairement par un partenariat entre promoteurs, pouvoirs publics et populations. Elle implique des structures et une méthode de gestion qui prend en compte ce paramètre.

7.2.1. Le partenariat et les structures

Le partenariat sera matérialisé par des instances regroupant les différents partis.

7.2.1.1. Les partenaires

- **L'Etat du Sénégal** (Ministère de la culture et du patrimoine historique classé, Ministère du tourisme et des transports aériens et les Ministères chargés du développement rural, de l'environnement , de l'équipement, de l'agriculture et de la pêche).
- **Les services parapublics** (Société d'Aménagement et de Promotion Touristique de la Petite Côte SAPCO, L'Institut de Technologies Alimentaires (ITA), l'Institut Fondamentale de l'Afrique Noire IFAN-CAD, Le service des travaux publics, APIX et AGETIP.
- **Les collectivités locales** : le Conseil régional de Thiès, la commune de Mbour, la Communauté rurale de Malicounda.
- **Les associations communautaires et les corporations socio professionnelles.**
- **Des promoteurs privés.**

La vocation touristique donc économique du projet explique la participation d'opérateurs privés. Toutefois, le VMPC est un modèle d'aménagement rural, un instrument de promotion sociale et culturelle et un champ d'études et de recherches sur le monde rural et les pratiques culturelles communautaires. Par conséquent, il a

une fonction de service public nécessitant l'implication de l'Etat et des collectivités locales.

7.2.1.2. Les structures

- Une société de droit privé dont les missions d'administration, de gestion et d'exploitation du VMPC sont précisées par un cahier des charges établi par les différents partenaires conformément aux objectifs du projet. En tant que structure chargée de la gestion du VMPC, elle s'occupe entre autres tâches de gestion courantes, de :
 - coordonner les programmes scientifiques ;
 - mener des actions de sensibilisation envers les populations et les créateurs ;
 - mener des actions de promotion envers les publics.
- Un conseil d'administration représentant les différents partenaires du projet.
- Un conseil scientifique chargé des orientations relatives à la conservation, aux études et recherches.
- Une association des habitants du VMPC ayant des sections dans chacun des village- terroirs. Les populations déjà présentes sur le site seront associées au projet et bénéficieront des retombées de l'exploitation.

7.3. Mise en œuvre du projet

La société de droit privé qui sera instituée est responsable de la mise en œuvre du projet sur la base d'une convention qu'elle paraphe avec les pouvoirs publics Conformément à un cahier des charges préétabli. De même, une convention sera signée avec l'association des habitants du VMPC et qui stipule les modalités de la collaboration entre la société mixte et les populations.

La société mixte met en place en avant projet, un comité de pilotage chargé des questions juridiques, de mener des études sur le patrimoine à valoriser, de mettre en place des stratégies d'exploitation touristique et de mener des études techniques liées à l'installation des équipements et de la logistique.

Ce comité regroupe en son sein, des compétences relatives au droit, au patrimoine, à l'architecture, à l'aménagement, au génie rural et en gestion touristique.

Les populations doivent être sensibilisées et impliquées dans la conception, la gestion et l'animation du site à travers les organisations des populations rurales environnantes et des communautés.

7.4. Les résultats escomptés

- Intéresser les touristes locaux et étrangers à visiter le site.
- Mettre en place une structure touristique axée sur le patrimoine.
- Diversifier l'offre touristique sur la Petite Côte et gagner de nouveaux marchés.
- Accueillir 50 000 touristes étrangers et 250 000 visiteurs locaux.
- Créer des emplois locaux.
- Mettre en place un modèle d'aménagement devant inspirer les populations environnantes.
- Améliorer les conditions d'existence des ruraux et lutter contre la pauvreté.
- Susciter un développement harmonieux prenant en compte le milieu naturel et le contexte culturel.
- Susciter l'engouement des scolaires et des jeunes en les initiant à la préservation et à la réhabilitation du patrimoine.
- Promouvoir la transmission des savoir-faire et favoriser la création.
- Faire du patrimoine naturel et culturel une ressource économique devant être préservée.

7.5. Les points critiques

- Le VMPC pourrait être perçu comme un parc d'attraction, style Disneyland en version tropicalisée, ce qu'il n'est pas. D'où la nécessité de bien expliquer les principes qui sont à l'origine de sa création et qui se soucient de faire la promotion des cultures par le tourisme.
- L'implication des populations dans ce type de projet touristique est susceptible de provoquer un rejet si la sensibilisation n'est pas bien menée et que les populations n'y trouvent pas un intérêt.

- Il existe des risques de conflit si les rôles ne sont pas clairement définis entre les différents partenaires.
- Ce type de projet est forcément réducteur et ne peut pas intégralement prendre en compte tous les paramètres du patrimoine. Ainsi les manifestations ponctuelles permettront d'enrichir et de renouveler le patrimoine mis en valeur.
- La rentabilité d'une entreprise touristique culturelle n'étant pas facile à réaliser, la structure doit être tout de même en mesure de fonctionner sur ses ressources propres.

7.6. Les publics

Les publics ciblés sont :

- Les touristes étrangers
- Les résidents : dans cette catégorie, on peut distinguer le public scolaire et les artistes, la population habitant à proximité et la population issue des milieux urbains.

Par conséquent, les tarifs seront étudiés pour chaque type de public. Diverses formules seront proposer comme par exemple :

Une journée entrée libre pour les résidents.

Le tarif résident doit être le 1/ 10 du tarif touriste.

L'entrée sera gratuite pour les scolaires.

Cependant ces forfaits ne concernent pas les prestations payantes à l'intérieure du site.

7.7. Le montage financier

Fig. 13

RUBRIQUE	PARTENARIAT	COÛT
Investissement	Pouvoirs publics& VMPC	A déterminer
Aménagement	SAPCO	
Infrastructures	Etat& Collectivités locales	
Equipements mobiliers	VMPC	
Logistique d' exploitation	VMPC/ Associations	
Etudes et recherches	Partenaires scientifiques	
Main d'œuvre	AGETIP/Associations/Main d'œuvre locale	
Fonctionnement	VMPC/Associations	A déterminer
Personnel	VMPC/Associations	
Promotion- Communication	VMPC	
Maintenance- Conservation	VMPC/Associations/Partenaires scientifiques/Collectivités locales	
Animation	VMPC/ Associations	
Divers	VMPC	

7.8. Le chronogramme (sur deux années)

Fig. 14

RUBRIQUE	DUREE
Programme scientifique et culturel	Une année / Première année
Montage des partenariats	6 mois /Premier Semestre
Programmation de réalisation	3 mois /Quatrième trimestre
Exécution des travaux	Une année /Deuxième année
Chantier de collections/ Scénographie	6 mois /Quatrième semestre
Formation/ Sensibilisation des populations	Permanente
Plan de communication	6 mois /Quatrième semestre

Conclusion Générale

La mise en place d'un tourisme culturel est une tentative de relancer une activité qui constitue un pôle économique pour la population concernée en mettant à contribution, dans les conditions idoines, le patrimoine disponible.

L'objectif pour le Sénégal qui consiste à accueillir 1,5 millions de touristes à l'horizon 2015 passe par la diversification des produits touristiques. Dans une première phase, le tourisme culturel peut se positionner sur la Petite Côte comme un complément au balnéaire et progressivement devenir une alternative en basse saison touristique. D'autre part, il est opportun d'amorcer un programme touristique culturel parce que la Petite Côte reçoit l'essentiel des flux en séjour au Sénégal, mais aussi en raison des ressources patrimoniales existantes.

C'est un moyen d'ancrer durablement le tourisme dans la région et de faire profiter ses retombées aux populations locales. Une opportunité de prouver que la culture constitue effectivement un support de développement et qu'il convient de la protéger en tant que ressource économique. Par conséquent pour que le tourisme culturel prospère, il nécessite la protection et la valorisation du patrimoine culturel. Il y va aussi bien de l'intérêt des promoteurs que des populations. Ce qui est à notre avis suffisant pour susciter le concours des pouvoirs public, en l'occurrence l'Etat et les collectivités locales. La culture étant dynamique par essence, la meilleure façon de la sauvegarder, de la rendre plus vivante consiste à créer un cadre et des conditions optimales d'expression. Le tourisme est à notre avis susceptible d'apporter un souffle nouveau aux formes d'expressions culturelles.

Pour la mise en œuvre de ce tourisme culturel, il convient de mettre en place un partenariat impliquant les pouvoirs publics, les promoteurs locaux et étrangers et les populations. Mais il convient de déterminer le rôle de chacun en rationalisant leur contribution aux différentes étapes du programme. Dans cette perspective, la SAPCO qui est une société publique chargée de l'aménagement de la Petite Côte verra ses prérogatives élargies. Par ailleurs l'action de cette société se limitant jusque là à l'aménagement pour un tourisme balnéaire doit être soutenue par d'autres structures plus spécialisées dans le tourisme culturel.

En règle général, des études d'impact devront permettre d'appréhender les incidences des projets sur le milieu naturel, le patrimoine culturel et les conditions sociales de la population. En effet un tourisme mal conçu est porteur de méfaits sur l'environnement social, culturel et sur le milieu physique. Ce qui malheureusement n'est pas loin d'être le cas dans la situation présente de la Petite Côte où le tourisme est laissé au bon vouloir des tours opérateurs dont seule la logique commerciale préoccupe. Il est temps que les nationaux s'impliquent plus et mieux, en vue de donner une nouvelle orientation à l'activité touristique.

Désormais un contact plus intime entre le touriste et sa communauté d'accueil pose les jalons d'échanges mutuels et permet à l'étranger d'avoir une perception avisée sur les populations locales et sur leur patrimoine.

Les formules pour instaurer le tourisme culturel foisonnent : mise en place de circuits, mise à contribution du patrimoine monumental, folklorique et archéologique, création de niches culturelles intégrant les modes de vie des population, les modes de production, les arts et l'artisanat. Le créneau est assez porteur pour stimuler l'innovation et la créativité des différents acteurs.

Il apparaît en définitive, que les activités touristiques peuvent progresser grâce à la culture et permettre un rayonnement plus large des productions culturelles. Ainsi la culture se révèle comme une ressource génératrice de profits de divers ordres, par conséquent sa sauvegarde est vitale.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- GREFFE X.**, *La valeur économique du patrimoine*, Anthropos, 1990
- GROUZIS M., TRECA B., GALAT-LUONG A., FAYE E.H.**, *Le sentier écologique de la réserve de Mbour (Sénégal)*, ORSTOM, DNPS-UICN, 1997
- KURHAN-GAULTIER C.**(dir.), *Développement, Tourisme & Protection du patrimoine culturel*, Patrimoine francophone, Actes du Séminaire de Praia (Cap-Vert) et Dakar (Sénégal) du 17 au 20 décembre 1996, ICOM-France & Université Senghor.
- LATARJET B.**, *L'aménagement culturel du territoire*, Paris, La Documentation Française, 1992
- MARET P.** de (dir.), *Plan de sauvetage du patrimoine de l'Afrique francophone*, Université Libre de Bruxelles, 1997
- MAUNY R.**, *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age, d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie*, Dakar, Mémoire IFAN, n° 61, 587 P.
- MORAES N. I. de**, *A la découverte de la Petite Côte au XVIIème siècle (Sénégal et Gambie) tome I : 1600-1621*, Dakar, IFAN-CAD, 1993, 202 p. ; *tome II : 1622-1666*, Dakar, IFAN-CAD, 1995, p. 203-444, in *Initiations et Etudes africaines*, n° 37
- PATIN V.**, *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, La Documentation Française, Paris, 1997
- PELISSIER P.**, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Fabrégue, 1966, P.939
- SINOUE A.**, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Kharthala-ORSTOM, 1993, 367p.
- TINARD Y.**, *Le tourisme : économie et management*, Mac Graw Hill, 1992
- Tourisme et culture*, Les Cahiers espaces, n° 37, juin 1994

ARTICLES

BA S.N. & KONTE M.A., « Mbour, ville du folklore, du rythme et de la danse », *Sud Quotidien* du 18/09/2003

BOCOUM H., « La contribution de l'archéologie protohistorique à la connaissance de l'histoire du Sénégal suivi de quelques propositions sur la sauvegarde des sites archéologiques », in *ICMAH Congrès/ 14-19 mars*, Dakar-Sénégal, Ed. ICMAH, 1995, pp.12-19

CAMARA A., « Le patrimoine au Sénégal : Pour une nouvelle politique de protection des sites et monuments » Comm. Workshop on Museum and archaeology, WAMP&Ministère de la Culture de Côte d'Ivoire, Abidjan, mai 1993, 12 pages

CAMARA A., « Le Patrimoine au Sénégal », in *ICMAH Congrès/ 14-19 mars 1994*, Dakar-Sénégal, Ed. ICMAH, 1995, pp.71-73

COLARDELLE M., « Le tourisme culturel : une chance pour la culture, le tourisme et l'économie », in *Tourisme et culture*, Les Cahiers espaces, n° 37, juin 1994, p. 34-38

COLARDELLE M., « Propositions pour un tourisme culturel au Sénégal. La mise en valeur des sites archéologiques », in *ICMAH. Congrès / 14-19 mars 1994*, Dakar-Sénégal, Ed. ICMAH, 1995, p.100-105

CORM G., « Les perspectives de financement dans le domaine du développement durable », in *Le financement du développement durable IEPF* (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Energie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, pp. 28-35

DESCAMPS C., « La collecte des arches (*Anadara senilis*) dans le Bas Saloum (Sénégal) une approche ethno-archéologique des amas coquilliers », *Travaux du LAPMO*, 1989, pp.131-149

DESCAMPS C., « A propos des amas coquilliers sénégalais », in *ICMAH. Congrès / 14-19 mars 1994*, Dakar-Sénégal, Ed. ICMAH, 1995, pp.20-23

DIAGNE M., « La décentralisation des compétences locales au Sénégal », internet

DIOP E.S., « Les mangroves du Sénégal et de la Gambie », in *Conservation et utilisation rationnelle des forêts de mangroves de l'Amérique latine et de l'Afrique*, ISME Mangrove Ecosystems Technical reports, vol.3, 1993, pp.22-38

FAYE P., « Tourisme et développement durable: la réalité au-delà des chiffres », *Le Soleil* du 21/06/2003

GARCIA M., « Les systèmes de financement décentralisés (SFD) », in *Le financement du développement durable IEPF* (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Energie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, pp. 73-79

Le financement du développement durable IEPF (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Energie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, pp. 15-22

GIROUX P., « Le nouveau cadre conceptuel de l'Aide Publique au Développement (APD) », in *Le financement du développement durable IEPF* (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie), *Liaison Energie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003, pp. 15-22

HODONOU V., « Sénégal l'enjeu touristique », *Nouvel Afrique-Asie*, mai 2004

HUGON Ph., « Les micro unités et les PME : Entre émergence de tissus d'entreprises et activités de survie ? », document remis par l'auteur.

KONARE A.O., « Des écomusées pour le Sahel un programme », *Museum*, n° 148, 1985

KURIN R., « Musées et patrimoine immatériel : culture morte ou vivante ? », in *Musées et patrimoine immatériel, Nouvelles de l'ICOM*, vol.57, n°4, 2004, numéro spécial, 20^{ème} Conférence de LICOM, Séoul, Corée du Sud pp. 7- 9

Le PUIILL G., « Tourisme. Au soleil de l'Afrique de l'Ouest », *L'Humanité* du 10 avril 2004

LO S.F., « Tourisme cap sur 1 500 000 visiteurs en 2010 », *Le Soleil* du 22 décembre 2003

LO K., « Mbour : Le Kankourang fête ses cent ans », *Wal Fadjri* du 17/ 09/ 2004

MARET P.de & BOULY de LESDAN S., « L'aventure, la nature...et la culture en plus? De l'écotourisme à l'ethnotourisme », *Ecotourisme PdM /SoB 2*, draft 19-01-2000

MARTIN V. & BECKER C., « Vestiges protohistoriques et occupation humaine au Sénégal », *Annales de démographie historique*, 1974, pp.403-429

MAUNY R., « Buttes artificielles de coquillages de Joal-Fadioute », *Notes africaines*, n°75, 1957, pp.73-78

MBENGUE J., « Un secteur extraverti mis à genoux par des expatriés », *Wal Fadjri* du 20/01/2004

MBENGUE J., « En ligne un marché prometteur », *Wal Fadjri*, du 20/07/2004

MBENGUE J., « Financement du secteur », *Wal Fadjri*, du 20/07/2004

MBENGUE J., « Stratégies de développement du tourisme », *Wal Fadjri* du 08/01/2005

MBENGUE J., « Interview de Ndiouga Sackho (directeur de la SAPCO) », *Wal Fadjri* du 08 novembre 2004.

MONFERRAND A., « Le patrimoine culturel : un ressort méconnu du tourisme », in *Tourisme et culture*, Les Cahiers espaces, n° 37, juin 1994, p. 39-45

RENAUD I. & MORA A., « Les paradis artificiels de Saly », in *www.novethic.fr*, mis en ligne le 29/01/2003

Id., « Tourisme en Afrique de l'Ouest. Quels bénéfices ? », 29/01/2003

RIVIERE G.H., « Définition évolutive de l'écomusée », in *Images de l'écomusée*, Museum n° 148, 1985

THILMANS G. & DESCAMPS C., « Amas et tumulus coquilliers des îles du Saloum », in *La recherche Scientifique dans les parcs nationaux du Sénégal*, Mémoires IFAN n°92, 1982, pp.31-50

« Le tourisme, deuxième secteur clé de l'économie sénégalaise », in *www.sentoo.sn*

« Tourisme du Sénégal de l'état des lieux », Dossier publié par *Le Soleil* du jeudi 13 mai 2004

« Tourisme un secteur qui impulse le développement », *Le Soleil* du jeudi 21 octobre 2004

« Drogues et tourisme », *La Dépêche Internationale des Drogues*, n° 23 du 01 septembre 1993

« Le gouvernement veut étendre les compétences de la SAPCO partout au Sénégal », *Agence de Presse Sénégalaise (APS)*, 13 janvier 2004

MEMOIRES&THESES

DIENG S., *Contribution à la connaissance des amas coquilliers de la région de Joal*, Université de Dakar, 1980, 78 p.

FAYE G., *Les problèmes d'érosion côtières sur la Petite Côte Rufisque, Popenguine, Sangomar*, Mémoire DEA, FLSH, Département de Géographie, année 126 p.

FAYE G., *L'érosion côtière sur le littoral sud du Cap-Vert à l'embouchure du Saloum (Sénégal)*, Thèse doctorat de troisième cycle de géographie, UCAD, 304 p. et annexes

GAYE A., *Protection et restauration des sites archéologiques et monuments historiques au Sénégal*, Mémoire Maîtrise, FLSH, Université de Dakar, 1985, 140 p.

NIANG N.A., *L'environnement physique côtier et marin au Sénégal et ses implications pour la pêche artisanale. Approche bibliographique et par enquêtes auprès des pêcheurs (cas de la Petite Côte)*, Mémoire de DEA Chaire UNESCO/UCAD « Gestion intégrée et le développement durable des régions côtières et des petites îles », 2003

SARR A.B., *Le littoral de la Petite Côte de la baie de Hann à Joal impact des aménagements sur son évolution actuelle*, Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, UCAD, 103p.

SARR M., *Les changements sociaux dans les îles du Saloum à la suite du développement du tourisme l'exemple de Dionewar*, Mémoire Maîtrise, Département de Philosophie, FLSH, UCAD, 1987, 108 p.

SENE DIOUF B., *Le tourisme international : étude géographique de son impact sur la Petite Côte et en Casamance (Sénégal)*, Doctorat de 3^{ème} Cycle, Dakar, UCAD, 1987

RAPPORTS & DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

CHRISTIE I., « Le tourisme au Sénégal, Secteur privé et infrastructures », Région Afrique de la Banque Mondiale, février 2004

Comité Régional de Tourisme de Normandie, *Guide statistique du tourisme normand 2003*

Conférence Mondiale du Tourisme, *Charte du Tourisme Durable*, Lanzarote-Espagne, avril 1995

ICOM, *Proposition pour une charte des principes pour les musées et le tourisme culturel*

ICOM, *Résolutions de l'ICOM* adoptées lors de la 19^{ème} Assemblée Générale, Melbourne, Australie, 16 octobre 1998

ICOM, « Musées et patrimoine immatériel », *Nouvelles de l'ICOM*, vol.57, n°4, 2004, numéro spécial, 20^{ème} Conférence de LICOM, Séoul, Corée du Sud

IEPF (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie), « Le financement du développement durable », *Liaison Energie-Francophonie*, n° 60-3^{ème} trimestre, 2003

ICOMOS, *Charte du tourisme culturel*, novembre 1976

LEMAIRE R. & STOVEL H., *Document de Nara sur l'authenticité*, UNESCO/ICCROM/ ICOMOS, 1994

Le RAPPORT, SENEGAL. *Cadre Intégré Etude Diagnostique de l'Intégration Commerciale*, Tome2, Chapitre 6 Tourisme, mai 2002

Mission économique de l'Ambassade de France au Sénégal, *Le secteur du tourisme*, 2002.

OMT, *Code Mondial d'éthique du Tourisme*, Santiago de Chili, Octobre, 1999

Ministère de la Culture du Sénégal, *Agenda Culturel National 2004*

République Française, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la pêche et des Affaires rurales, *Voyages solidaires subventionnées par l'ASMA*, note de service, 22 novembre 2004

République du Sénégal, *Décret n° 76-840 du 24 juillet 1976* approuvant et rendant exutoire le schéma d'aménagement de la Petite Côte

Cadre intégré Sénégal-Résumé de la matrice du plan d'actions, situation à la date du 09 juin 2003

SAPCO, *Convention Générale SAPCO-République du Sénégal*, Dakar, 29 Août 1977

SAPCO, *Convention d'établissement, Etat du Sénégal-SAPCO, du 14 juillet 1980*

SAPCO, *Cahier des charges architecturales*, 20 Avril 1980

SAPCO, *Conditions générales d'attribution des terrains par la Société d'Aménagement et de Promotion Touristique de la Petite Côte*

UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* adoptée par la Conférence Générale à sa 17^{ème} session, Paris, 16 novembre 1972

UNESCO, *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* adoptée par la Conférence Générale à sa 25^{ème} session, Paris, 15 novembre 1989

UNESCO, « Tourisme culturel », in site Web UNESCO/ Culture, 2002

UNESCO, « Patrimoine immatériel et tourisme authenticité figée ou en évolution », 4^{ème} atelier du Séminaire international sur Diversité culturelle et Tourisme, Havane, 3-6 novembre 2003

UNESCO, *Convention internationale pour la protection du patrimoine culturel immatériel* adoptée par la Conférence Générale à sa 32^{ème} session, Paris, 17 octobre 2003

UNESCO/ BREDIA, « Programme éco-touristique de la Réserve de Biosphère du Delta Saloum (RBDS)-Sénégal », Informations Sciences, *Rapport d'activités 2002*

UNESCO/ BREDIA, « Un centre d'interprétation pour la région de Joal-Fadiouth », Informations Sciences, *Rapport d'activités 2002*

UNESCO/ BREDIA, « Ecotourisme, écovillages en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? », Atelier sous régional AFRIMAB, in Informations Sciences, *Rapport d'activités 2002*

UNESCO/ CSI/ UCAD, « Conservation et gestion durable des amas coquilliers de l'estuaire du Saloum », Thème 2 de *Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles*, 1998

UNESCO/ CSI / UCAD, « Développement durable et aménagements touristiques sur la Petite Côte (Côte Sud) du Sénégal », Thème 3 de *Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles*, 1998

ANNEXES

Annexe1

Répartition des arrivées par pays en 1999

Europe	73,1%
France	50,5%
Allemagne	4,7%
Espagne	5,8%
Italie	3,5%
Benelux	3,2%
Grande Bretagne	0,6%
Suisse	0,4%
Autres pays d'Europe	4,4%
Afrique	22,0%
Amérique	2,7%
USA	2,3%
Canada	0,3%
Amérique du Sud	0,1%
Divers	2,2%
Source : Bureau des statistiques du ministère du Tourisme.	

Caractéristiques touristiques 1999

Offre touristique	
Nombre d'établissements	245
Nombre de chambres	8 472
Nombre total de lits	17 586
Demande touristique	
Nombre de touristes	501 695
Arrivée de non-résidents	369 116
Nuitées de non-résidents	1 4468 713
Arrivées globales	1 560 057
Arrivées des croisiéristes	8 863
Performances	
Taux d'occupation	42,8 %
Durée de séjour	3,7 jours
Coefficient de saisonnalité	1,47
Durée du séjour (tourisme international)	4,0 jours
Source : Bureau des statistiques du ministère du Tourisme.	

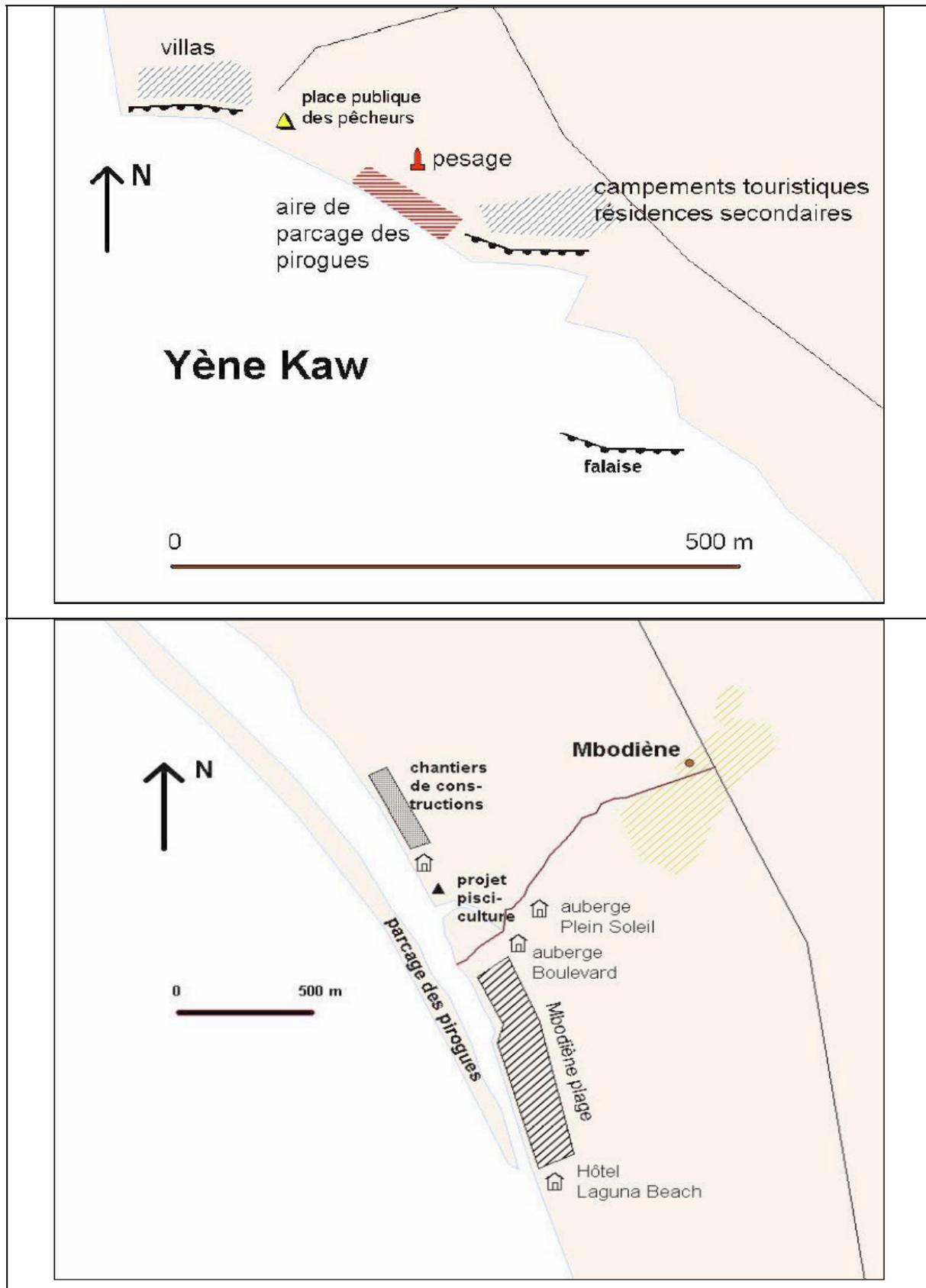
Annexe 2 : Paramètres d'évolution du tourisme au Sénégal

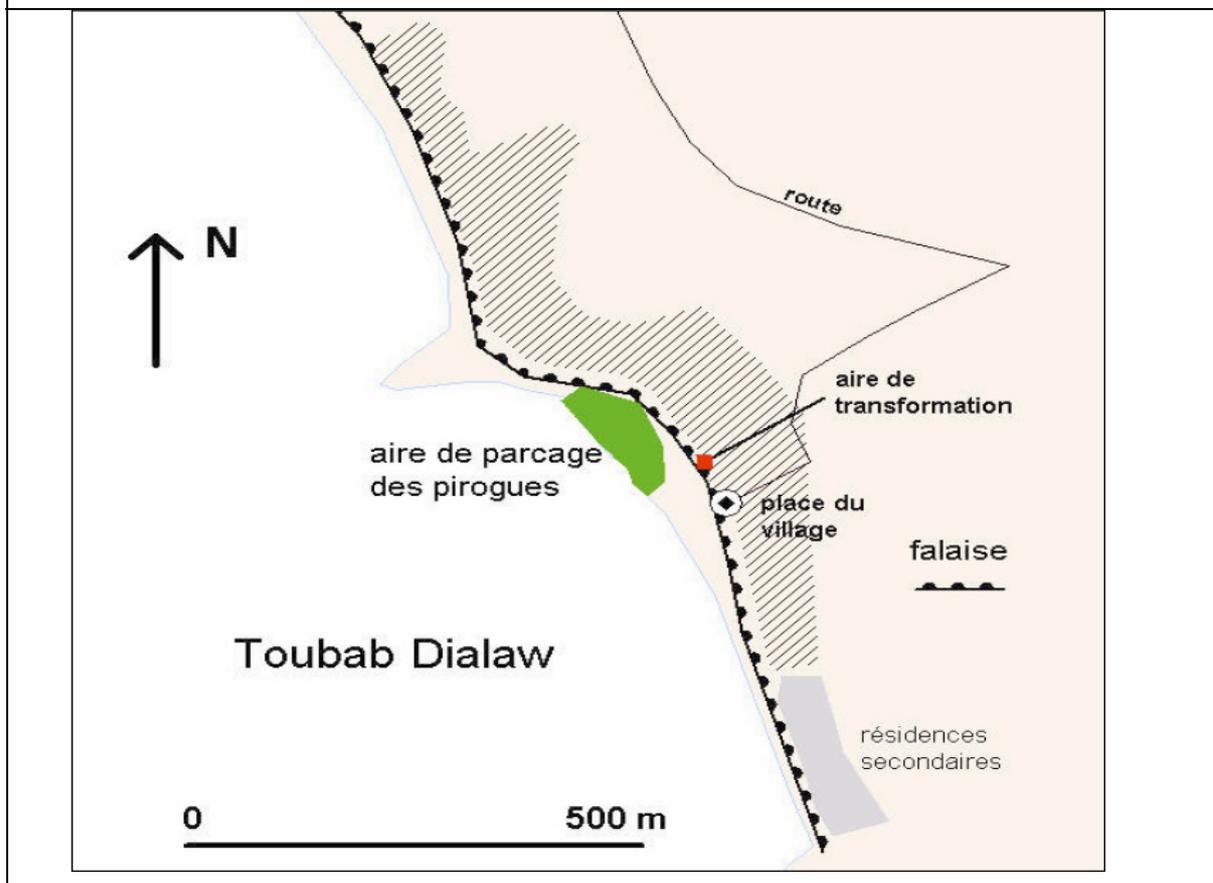
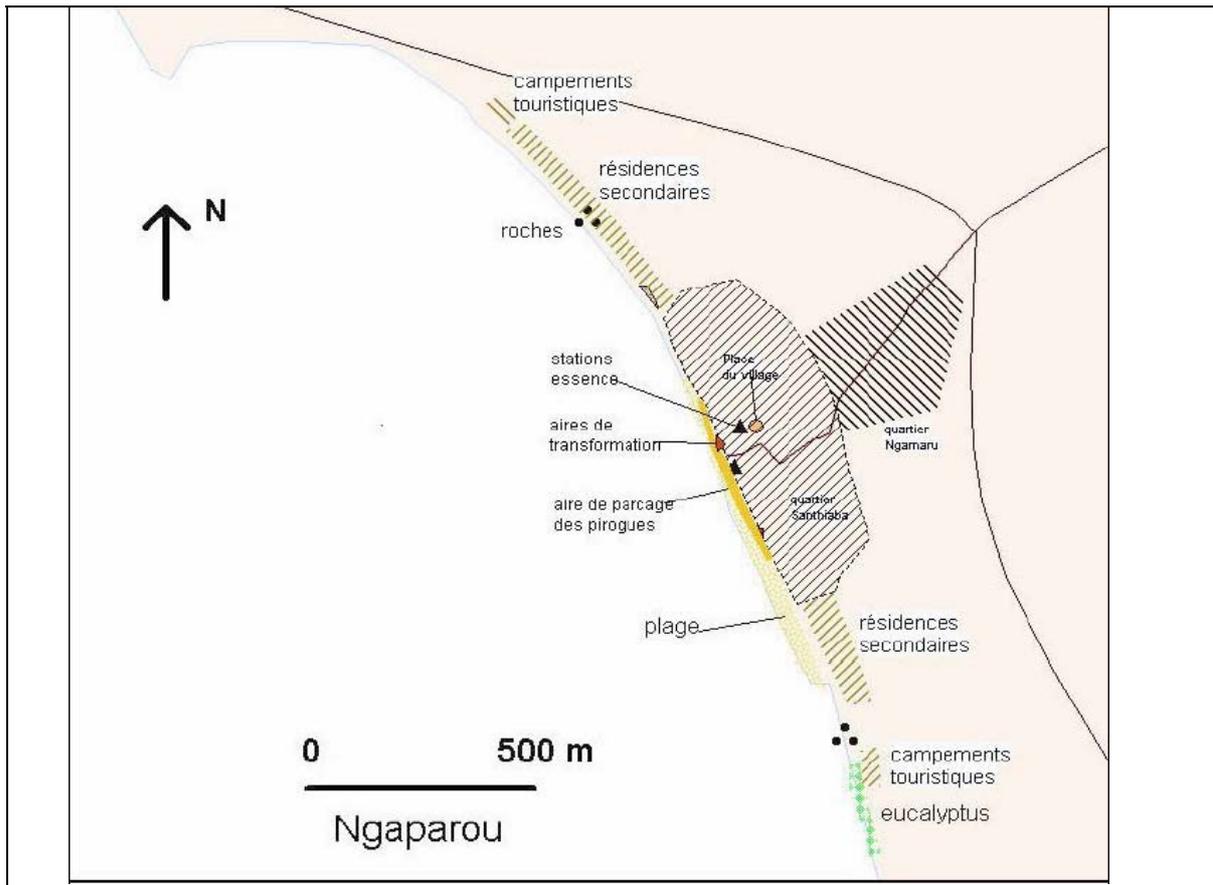
An- née	Réce- ptifs	Capacité		Arrivées				Nuitées			Occupation (%)	Durée Séjour	Recettes Brutes (**)
		Cham- bres	Lits	Non Rd	Rd	Total	Croisiéristes	Non Rd	Rd	Globales			
1972	/	1 366	/	69 446	/	/	32 079	255 787	/	/	44.2	3.7	2
1973	24	1 856	3 340	109 127	/	/	22 762	462 028	1 3643	475 671	46.6	4.2	2
1974	25	2 002	3 611	124 730	10 403	135 133	22 661	651 413	21 155	672 568	52.5	5.2	5
1975	33	2 480	4 781	128 598	11 344	139 942	19 548	666 439	26 211	632 650	51.2	4.7	6
1976	36	2 520	4 856	136 166	18 530	154 696	18 669	603 563	37 490	641 053	43.2	4.4	9
1977	45	2 914	5 602	168 310	17 749	185 059	15 863	710 768	39 752	750 520	51.0	4.2	11
1978	55	3 127	6 320	193 613	26 159	219 772	14 527	885 520	57 066	942 586	49.0	4.2	14
1979	56	3 154	6 420	198 433	34 946	233 379	10 334	869 974	68 217	938 131	49.2	4.4	17
1980	82	3 711	7 550	186 403	34 088	220 491	7 738	862 034	69 553	931 587	46.9	4.6	19
1981	101	4 018	8 093	194 390	33 723	228 113	14 118	951 106	68 302	1019 408	48.1	4.8	22
1982	101	4 282	8 600	215 718	29 162	244 880	5 811	993 417	59 270	1052 687	47.4	4.6	25
1983	104	4 410	8 814	233 175	35 190	268 365	3 507	1 057 380	68 890	1 126 270	47.7	4.5	29
1984	110	4 757	9 515	233 401	38 085	271 486	6 362	1 065 770	72 668	1 138 438	44.5	4.6	32
1985	115	5 064	10 165	241 017	36 767	277 784	5 436	1 106 723	65 991	1 172 714	41.5	4.2	36
1986	119	5 363	10 857	235 408	36 050	271 458	2 419	1 045 525	70 921	1 116 446	39.2	4.1	38
1987	136	5 692	11 731	235 466	44 021	279 487	7 056	1 024 804	83 798	1 108 652	36.0	4.0	38
1988	141	6 042	12 182	255 646	43 865	299 512	5 432	1 099 420	80 729	1 180 149	37.0	4.0	42
1989	142	6 106	12 298	259 096	43 141	302 237	10 275	1 137 921	76 685	1 214 606	38.0	4.0	44
1990	142	6 063	12 230	245 881	39 782	285 663	6 057	1 068 160	73 763	1 141 925	37.5	4.0	40
1991	171	6 826	13 652	233 512	35 767	269 279	4 839	1 016 001	67 751	1 083 752	34.5	4.0	38
1992	188	7 474	14 947	245 581	36 023	281 604	3 400	1 051 191	69 279	1 120 470	33.4	4.0	39
1993	189	7 512	15 008	167 770	27 544	195 314	2 641	672 839	57 523	730 362	27.2	3.7	25
1994	190	7 600	15 200	239 629	41 945	281 574	4 385	1 029 596	87 850	1 117 446	34.0	4.0	53
1995	208	7 744	15 560	279 635	41 679	321 314	6 398	1 139 258	85 030	1 224 286	35.0	3.8	78.7
1996	214	7 824	16 095	282 169	39 942	322 111	6 032	1 127 067	78 528	1 205 595	34.4	3.8	77.8
1997	227	8 184	17 032	313 642	45 027	358 669	6 115	1 329 470	99 644	1 429 114	38.0	4.0	91.8
1998	233	8 239	17 147	352 389	40 116	392 505	12 716	1 449 358	76 883	1 526 241	40.0	4.1	100.1

Source : MTTA

(**) EN milliards de F CFA. Rd = Résident.

Annexe 3 : quelques localités de la Petite Côte (source Niang N. A., 2003)





**Annexe4: Liste des sites et monuments des régions de Dakar, Fatick et Thiès
d'après « l'Agenda Culturel du Sénégal 2004 »**

<p>DAKAR Cathédrale du souvenir africain Boulevard de la République Ile de Gorée (patrimoine mondial), Musée historique de Gorée, maison des esclaves Ile des Madeleines, dite Ile aux Serpents, site préhistorique et réserve ornithologique Ile de Ngor Ensemble Grande Mosquée Institut Islamique de Dakar Allées Pape Guèye FALL x Av. Malick SY Les Mamelles site géologique Falaises de Toundeup Riya à Yoff site géologique Secteur Nord de la Pointe des Almadies site préhistorique et protohistorique Palais de l'Assemblée Nationale Place SOWETO Grande Mosquée sise Rues blanchot x Carnot Palais de République Avenue Léopold Sédar SENGHOR Hôtel de ville de Dakar Allées Robert DELMAS Bâtiment abritant la Chambre de Commerce place de l'Indépendance Bâtiment abritant le Musée d'Art Africain place SOWETO Marché Kermel, Rue Parent, Rue des Essarts Rue le Dantec Bâtiment abritant le Marché Sandaga Avenue Lamine GUEYE x Emile BADIANE Gare ferroviaire de Dakar (bâtiment principal et entrepôts) Bâtiment abritant Office National des Anciens Combattants Avenues Lamine GUEYE x Félix Faure Marché Kermel, Rue Parent, Rue des Essarts, Rue le Dantec Bâtiment abritant le Marché Sandaga,</p>	<p>Hôpital Aristide Le Dantec, Avenue Pasteur Ensemble Logements Officiers Partie Ouest IIot rue Mass DIOKHANE, Assane NDOYE, rue Carnot Institut d'Hygiène Social (Polytechnique), avenue Blaise DIAGNE x av Malick SY Mosquée de Thieurigne Gare ferroviaire de Rufisque, Bâtiment principal et entrepôts Département de Rufisque Bâtiment abritant l'Inspection de l'Enseignement Élémentaire Rufisque, la salle des fêtes et dépendances Ex Usine Petersen, route nationale, terminus Keur Kao Ex Ecole Normale des Jeunes Filles, actuel Lycée Abdoulaye SADJI, Rue Ousmane Socé DIOP Ex Ecole annexe, rue Adama LO Bâtiment abritant le Commissariat de Police, route nationale Maison d'Arrêt et de Correction et Place Joseph Gabard Grande Mosquée, quartier Keury - Souf Ex Ecole Normale William Ponty de Sébikotane Eglise Sainte Agnes de Rufisque « Pèye » de Mame Coumba Lamb, site du phare de Rufisque Dunes éoliennes de Kounoune, site néolithique</p>
--	---

<p>Avenue Lamine GUEYE x Emile BADIANE Gare ferroviaire de Dakar (bâtiment principal et entrepôts) Temple Protestant, Rue Carnot Maison privée sise 13 et 15, Rue Wagane DIOUF Mosquées des Khadres, Avenue Lamine GUEYE x Félix Faure Monument religieux Layène à Yoff (Mosquée Mausolée et grotte) Ensemble Cercle Mess des Officiers Direction de l'océanographie, logements Mausolée du Président Lamine GUEYE, cimetière musulman, Corniche Ouest Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Allées de la République x Rue Jean GOMIS Immeuble UNICEF, Rue Carnot x SALVA Bâtiment abritant Office National des Anciens Combattants, Avenues Lamine GUEYE x Félix Faure Ecole El Hadj Malick SY, Avenue El Hadj Malick SY x Allées Pape Guèye FALL Hôtel saint Louis SUN, Rue Félix Faure x Avenue Lamine GUEYE</p>	
---	--

FATICK

Tombe Maïssa Waly DIONE à Mbissel, arrondissement de Fimela
 Département de FATICK
 Maison Royale de Diakhao
 Tombe du Bour Sine Coumba Ndoffène Fa Maak à Diakhao
 Tombe de Guélwars à Diakhao
 Tombee des Linguères à Diakhao Tioupène
 Baobab Kanger de Diakhao, lieu de libations
 des Rois du Sine
 Mausolé de Maba DIAKHOU BA, à Mbel Fandane
 Vestiges de la Maison du Bour Sine
 Salmone
 FAYE, village de Khodjil – Ndongolor, arrondissement de Diouroup
 Sites Mégalithiques de Niakhar et Khodjil
 Puits et Mosquée d'El Hadji Omar - SIMAL
 Piquets levés de Bicol, arrondissement de Tattaguine
 « Gouye Guewel » à Tucar et Senghor, arrondissement de Tattaguine
 Site d'Eyenguele à Niakhar (tumus)
 « Minde Ngo Mindiss », site de libations et d'offrandes, situés sur les bras de mer le Sine
 « Jab Ndeb », arbre sacré situé à Ndiaye-
 Amas coquilliers du delta du Saloum (17 sur 218 recensés)
 Département de Foundiougne
 Amas appelé Ndiamon-Badat, à 1,4 km à ENE de la Mosquée de Dionewar (10 tumulus)
 Amas situé à 1,2 km à SSE de la Mosquée de Niodior (plusieurs tumulus)
 Amas appelé Ndiouta-Boumak, à 4,7 km au Sse de la Mosquée de Niodior (26 tumulus)
 Amas appelé Ndafafé, immédiatement du SW de falia reste (12 tumulus)
 Département de Toubacouta
 Amas appelé « Dioron-Boundaw » à 1,5 km du Sud du précédent (12 tumulus)
 Amas situé à 350 m au Sud Ouest du précédent (14 tumulus)
 amas situé sur la rive du bras Nord de la bifurcation du bolon du Bossinka (63 tumulus)
 Amas situé à 350 m au Sud Ouest du précédent (14 tumulus)

• agenda culturel du sénégal •

Mosquée de El Hadj Amadou DEME Sokone, arrondissement de Toubacouta 137
 Deux amas voisins, appelés Toupane-Boumak et Boundaw à 700 m à l'Est de Falia '168 et 154 tumulus)
 Département de Foundiougne
 Amas appelé sandalé, à 1,2 km à W de Diogane. Très élevé (15 m) (nombreux tumulus)
 Amas appelé Mbar Fagnick, situé à 75 km à Est du précédent (4 tumulus)
 Amas situé sur la rive gauche d'un affluent du Djombos (77 tumulus)
 Amas appelé « Dioron –Boumak » à 6 km de Toubacouta, sur rive W du Bandiala (125 tumulus)
 Canons (02) installés le long du bras de mer, au nord de la ville de Foundiougne, à Ndakhoga
 Ancien camp militaire devenu Lycée Diène Coumba NDIAYE
 Bâtiment abritant la Préfecture
 Kadd Madou Sop (Gossas/Département)
 Département de GOSSAS
 Grande Mosquée (commune de Gossas)
 Maussolée de Serigne Khar KANE (commune de Gossas)
 Maussolé de Ndamal Gossas (Oumar GUEYE) à Gossas)
 Marigots Ngaby et Wagui à Badoukhouné
 Marigot de Danki, champ de bataille
 Bois sacré de Ndioudiane (Ndiounane)
 Bivouac de El Hadji Oumar TALL (Badoukhouné)
 Arbres fétiches de Gagnick Kodiel
 Gouye Ndiouly à Kahone, près de Kaolack
 Ile de Kouyoung Kanté, face à Kahone
 Deux amas voisins, appelés Toupane-Boumak et Boundaw à 700 m à l'Est de Falia '168 et 154 tumulus)
 Amas de Soukouta, situé en terre ferme à 1 km à l'Est de Bandian (33 tumulus)

<p>THIES Gare ferroviaire et entrepôts Département de Thiès Commune de Thiès Place Ibrahima SARR, cité Ballabey Fort de Thiès, ex 10 actuel Musée régional Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce Cathédrale de Thiès Fort de Mbidium, arrondissement de Thiénaba Thiès Département Carrière de Diack, site archéologique Bureau de Poste de Pout La Gare ferroviaire de Tivaouane Département de Tivaouane Village de Longhor, site historique et religieux Village de Soughère et de Nguiguiss, sites historiques, capitales secondaires des Damels du Cayor Village de Mboul, site historique, capital des Damels Mausolée Khaly Madiakhaté Kala à Keur Makala,</p>	<p>arrondissement de Niakhène Zavia El Hadji Malick SY Résidence de Popenguine Département de Mbour Mbour Tous les tumulus de la forêt de Bandia Eglise et Sanctuaire de Popenguine Greniers sur pilotis et Cimetière marin, à Fadhiouth Fort du Comptoir de Saly Portugal</p>
---	--